

vendredi 26 mars 1937
dix-septième année, n° 1

P.42.C

publication hebdomadaire
un an : 75 frs; six mois : 40 frs
le numéro : 2 frs

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM

1937-38

17^e an

FONDÉE LE 25 MARS 1921
sous les auspices du
CARDINAL MERCIER

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

SOMMAIRE

La Belgique doit-elle se lier par un nouveau Locarno?
Je vote pour van Zeeland
Un bilan de la crise économique
Pâques, mystère d'espérance
Une ombre dans un château
Souvenirs
Mes souvenirs
Glanes newmaniennes
Lectures.

Vicomte Ch. TERLINDEN
TESTIS
Fernand BAUDHUIN
Léon SUENENS
François MAURIAC
Baronne E. de GALEMBERT
Général MESSIMY
Dr Denys GORCE

Bruxelles, 57, rue Royale

Tél. 17.20.50

Compte-chèque postal 489.16

CREDIT ANVERSOIS

FONDÉE EN 1898

SIEGES ANVERS, 36, Courte Rue de l'Hôpital
BRUXELLES, 30, Avenue des Arts

SUCCURSALES ET AGENCES EN BELGIQUE

BANQUE

BOURSE

CHANGE

PARIS

20, rue de la Paix

LUXEMBOURG

55, boulev. Royal

Chemins de Fer Nord-Belge

Le Réseau Nord-Belge dessert des **RÉGIONS TOURISTIQUES** du plus grand intérêt.

La vallée de la Meuse :

Ses villes historiques :

LIÈGE, la Cathédrale et son trésor. — Le Palais des Princes-évêques. — Les églises de style roman, gothique et renaissance. — Les Musées. — Superbes panoramas sur la ville et sur la région industrielle d'Ougrée, Seraing, Tilleur.

VIËUX, la Collégiale, une des plus belles églises du pays. — Le château fort, l'ancienne abbaye fondée par Pierre l'Ermite. — Le vieil pont.

AIX-LES-BAINS, l'église renaissance. — Tombeau et chasse de sainte Begge.

NAMUR, la Cathédrale et son trésor. — Le Musée archéologique. — Le ravissant circuit de la Citadelle. — Le Théâtre d'été et le stade de jeux.

DINANT, la Ville Martyre. — La Collégiale au clocher bulbeux. — L'antique Citadelle. — Les grottes. — Les rochers.

Ses Châteaux qui s'échelonnent le long du fleuve;

Ses anciennes Abbayes, ses ruines de Bouvignes, de Polivache; Ses Grottes de Dinant, et d'Engihoul, ses cavernes préhistoriques de Montaigle, de Furfooz, de Goyet, et Trou-Manto;

Ses Chaînes de rochers à MARCHE-LES-DAMES, Frênes, Profondeville, Lustin, etc.

Pendant la saison d'été, CIRCUIT EN AUTOCAR HAUTE-MEUSE, LESSE, ARDENNES, au départ de DINANT.

La vallée de la Sambre :

Ses vieilles villes de **THUIN** et de **LOBBES**. — Ruines de la célèbre Abbaye d'Aulne.

Un cadeau prend toute sa valeur
s'il est signé

Neuhaeus
Confiseur

USINE

25-27-29, rue Van Lint, Bruxelles

TéL. 12.63.53

Exportation - Emballage spécial pour les pays chauds
très demandé au Congo Belge

CADEAUX :

23-25-27, Galerie de la Reine, BRUXELLES

TéL. 12.63.59

POUVEZ-VOUS DÉSIRER UNE MACHINE A COUDRE
SANS DÉSIRER LA MOUVILLE

SINGER

206 D 1

TOUS LES TRAVAUX DE COUTURE!

Nos anciens clients peuvent s'adresser dans tous nos Magasins
et à tous nos Représentants pour obtenir un BON permettant
la réparation gratuite de toute machine SINGER de famille.

Exposition Internationale de Bruxelles : Membre du Jury.
Siège social : rue des Fripiers, 31, BRUXELLES



Machines p^r Boulangeries
et Pâtisseries

Fours, Pétrins, etc.



Broyeurs pour tous produits

Maurice Herion

Rue des Cotillages, HUY

POUR LA COUTURE
N'EMPLOYEZ QUE

LA SOIE A COUDRE
CORDONNET POUR BOUTONNIÈRE

” Au Baton ”

OU

LES SIMILI-SOIES

” La Bella ”

3 fils

ET ” Opera ”

2 fils

CE SONT LES MEILLEURES

POUR REPRISER

La Nouvelle

ET

” Sepco ”

LAINES MAMY

CE SONT DES PRODUITS S. E. P.

Fabrication belge En vente dans toutes les merceries

A. LECOCQ & S^r, S. A.

CHOCOLATERIE-CONFISERIE

25, rue Sergent De Bruyne

BRUXELLES (Midi)

Téléphone 21.89.08

CHOCOLATS

(bâtons, bouchées, pralines)

CONFISERIE

(dragées, toffees et caramels, pastilles, articles gommés
et réglées, etc.)

MAZOUT



Le meilleur combustible pour votre

CHAUFFAGE CENTRAL

Qualité, Service, Conseils techniques

TOUT EST DE PREMIER ORDRE CHEZ :

BELGIAN GULF OIL C^y S^{té} A^{me}, 99, avenue de France, Anvers

PHENIX WORKS

Soc. Anon.

FLEMALLE-HAUTE (Belgique)

TOLES GALVANISÉES ONDULÉES POUR TOITURES
TOLES GALVANISÉES PLANES, TOLES PLOMBÉES,
FEUILLARDS GALVANISÉS,
CHENEAUX, GOUTTIÈRES, TUYAUX DE DESCENTE
ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS,
ARTICLES DE MÉNAGE ÉMAILLÉS,

118

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTION
ET DE GALVANISATION

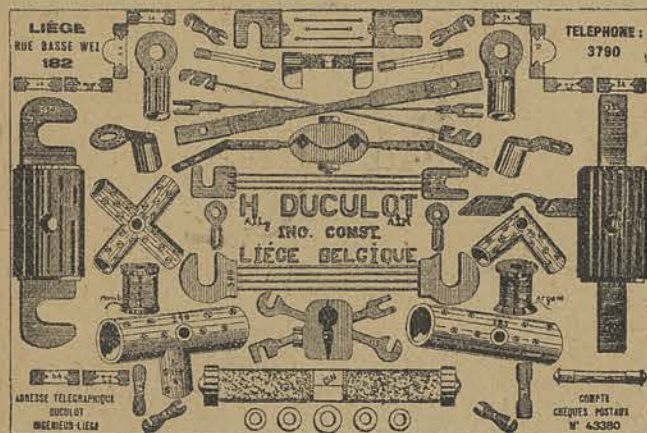
SAUBLEINS

20, rue Wattejar, à JUMET Téléphone. Charleroi 509.94

Tôles galvanisées, planes ou ondulées, droites ou cintrées. —
Toitures en tôles ondulées, droites ou cintrées. — Cheneaux,
gouttières, tuyaux de descente et tous les accessoires de toitures
— Clôtures en tôles ondulées galvanisées. — Garage pour vélos.

Constructions métalliques. — Charpentes en fer.
Chaudronnerie en fer et en cuivre, réservoirs.
Tuyaux pour charbonnages (canars). Tuyauteries en tôles
galvanisées.

GALVANISATION à façon de petites et grosses pièces
GALVANISATION RICHE A CHAUD



Fusibles — Serre-câbles — Fil de résistance et chauffage

Société Anonyme Métallurgique d'ESPERANCE-LONGDOZ

Rue d'Harsoamp n° 60, à LIÈGE

Adresse télégraphique: **Esperance-Liège** Registre du Commerce: **Liège M° 12**
Compte chèques postaux: **N° 43380**
Codes usés A.B.C. 4° et 5° éditions, Western Union Bentley

Fours à coke - Hauts fourneaux
Fonderies - Acieries et Laminage

Les Glaces de Sécurité spéciales POUR Pensionnats, Asiles, etc.

excessivement résistantes aux chocs
de la marque **SECURIT**



Vous éviteront énormément de casses, de remplacements
et même de blessures.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à l'
UNION COMMERCIALE DES GLACERIES BELGES
chaussée de Charleroi, 81, à Bruxelles

Agence générale de vente de la

S. A. GLACERIES RÉUNIES, à Jemeppe-sur-Sambre.

Constituée par :

- S. A. Glaceries de la Sambre, à Auvélais;
- S. A. Glaver, à Bruxelles;
- Compagnie de Saint-Gobain, usine de Franière;
- S. A. Glaceries de Saint-Roch, à Auvélais;
- S. A. des Glaces d'Auvélais, à Auvélais;
- S. A. des Glaces de Moustier, à Moustier-sur-Sambre;
- S. A. des Glaces de Charleroi, à Roux;
- Nouvelle Société Néerlandaise pour la Fabrication des Glaces,
à Sas-de-Gand;
- S. A. des Glaces de Courcelles, à Courcelles.

REMISE A NEUF DES FAÇADES

par le

SILEXORE L. M. de Paris

Peinture directe inaltérable sur ciment sans brûlage
Protège les murs contre les intempéries. — Résiste à l'air
salin. — Application facile et économique.

Distributeur général pour
la Belgique

LES FILS LEVY FINGER

32-34, rue Edm. Tollenaere
BRUXELLES

Agent général pour le Hainaut
S. A.

Établiss. FIDÈLE MAHIEU

96, aven. de Philippeville
MARGINELLE

NOMBREUX DÉPOSITAIRES

Demandez-nous le moyen d'obtenir gratuitement
le Manuel de la Décoration Plastique dans l'Art Moderne.

Céramiques de la Lys

Société Anonyme

Carreaux Céramiques à Dessins
et Unicolores en tous genres

Rue de Reckem, 69, MARGKE-lez-COURTRAI

Téléphone 629

Compte Chèques Postaux 223012 Reg. du Comm., Courtrai

Fonderie JULES D'HEUR

69, rue Chapelle, Herstal



Division Chaînes :

Toutes chaînes genre
EWART, GRAY, LEY,
éprouvées à 3 fois,
effort normal avant expédi-
tion

ACCESSOIRES

ROUES, GODETS, etc.
GRAND STOCK

Division Fonderie :

Toutes pièces en
fonte malléable
suivant plans ou modèles

Atelier de parachèvement

Les Nouvelles Fonderies St-Hilaire

Rue de la Motte, 47, HUY

Téléphone : 636 Huy. Compte chèques : Louis Antoine 97.956

POÈLERIE — PETITE MÉCANIQUE — FONTE OUVRE
FONTES SPÉCIALES — PIÈCES DÉTACHÉES POUR
POÈLES BRUTES ET NICKELÉES — TOUTES PIÈCES
SUIVANT MODÈLES DU CLIENT

MEILLEURES RÉFÉRENCES POUR LA QUALITÉ

LES FONDEURS HUTOIS

Société Anonyme
HUY-Nord

Pièces mécaniques en fonte ordinaire et spé-
ciale - Fonte perlitique - Fonte au nickel-
chrome - Fonte au molybdène-chrome -
Fonte résistante aux acides - Fonte trempée
Fonte résistante aux températures élevées
Analyses et structures garanties

SOCIÉTÉ ANONYME de Produits Galvanisés et de Constructions Métalliques

Antenne firme J.-F. JOWA, fondée en 1851, LIÈGE

Bâtiments coloniaux en tôle ondulée galvanisée

Spécialité de toitures pour Églises,
Missions, Bâtiments d'administration

ENVOI DE L'ALBUM ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

Tôles galvanisées planes. — Tôles galvanisées ondulées
pour toitures, planchers, parois, tabliers de ponts, etc.
Fers marchands et feuillards galvanisés.
Réservoirs galvanisés.

Renseignements
&
Références

67, Boulevard
E. de Laveleye
Liège



SOLUTIONNE tous problèmes d'ÉTANCHEITÉ

S. A. G. DUMONT & Frères

Usines à Plomb et à Zinc

— à SCLAIGNEAUX —

SOLAYN

(Province de Namur, Belgique).

Adresse télégraphique : Dumfrer Sclaigneaux Belgique. Téléphone
Andenne 14 (quatre lignes)

ZINC OUVRÉ, en feuilles, tuyaux, couvre-joints, pattes, etc.
ZINC BRUT en lingots — PLOMB LAMINÉ — PLOMB
TUYAUX — PLOMB A SCELLER — SOUDURE D'ÉTAIN —
PLOMB BRUT en saumons — SIPHONS ET COUDES EN
PLOMB — LAINE ET FIL DE PLOMB — ACIDE SULFURIQUE
Arsenate de plomb — Sulfate de zinc — Cadmium électrolytique

BÉTON ARMÉ

Constructions Industrielles, Centrales,
Ouvrages d'Art, Fondations, Pieux,
Poteaux, etc.

BUREAU D'ÉTUDES

FER. REGNIER - Ingénieur A. I. G.

Bureau :
BRUXELLES
31, avenue du Boulevard

Adresse privée :
GAND
5, plaine St-Pierre

Pour tout ce qui concerne le Matériel d'Incendie, une seule firme :

"Comptoir des Flandres"

27, rue de Dixmude, GAND - Tél. 133.03

INSTALLATIONS COMPLÈTES à eau ou gaz et neige carbonique, AUTOMATIQUES et MANUELLES. Extincteurs Belges « CHAMPION » de tous systèmes. LOCATION — VENTE — LOCATION-VENTE. Vannes murales, tuyaux, lances, raccords, motopompes, etc., etc.

DEVIS SANS ENGAGEMENT



Les Isolants électriques H. Janssen-Foulon

41-43, rue Rubens, BRUXELLES 3
Registre du Commerce : N° 4536
Téléph. 15.32.16 Télégr. ISOLA-BRUXELLES
Codes A. B. C. 5th Ed. - LIEBER

TOUS LES ISOLANTS

Pour l'Electricité... l'Automobile... la Radio...
l'Industrie...

MICA Spécialité de mica pour la Poèlerie...

Anciens Etabliss. François PEETERS

Sous-Toitures Économiques et très légères en Ciment armé formant Plafonds clairs et unis Dalles pour Cours

BRUXELLES, Avenue des Nations, 9

Registre du Commerce de Bruxelles : 836

Compte Chèques Postaux : 118.84

Téléphone 48.07.55

Usine raccordée à la Gare de HAREN-NORD

Ernest LENDERS

2, Place Constantin Meunier — UCCLE I - BRUXELLES

Téléphone : 44.95.38

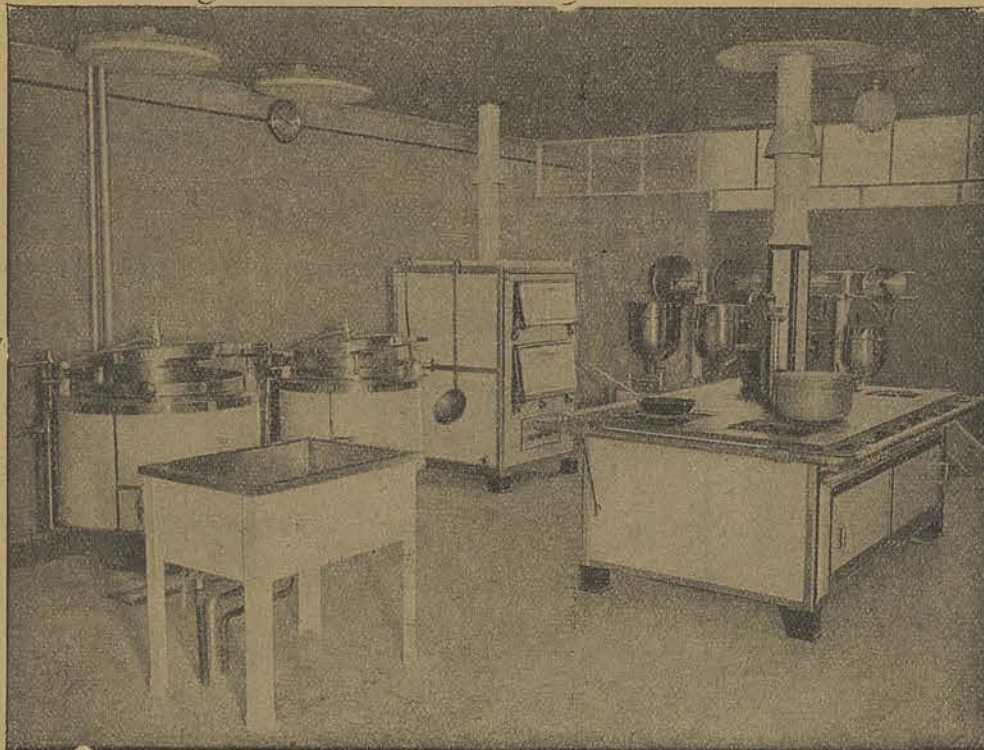
L'ACOUSTIQUE

dans le bâtiment

SON !

CHALEUR !

Cuisine de la Centrale Jociste à Bruxelles, installée par la **S. A. LE CHAUFFAGE**



Siège social :

55, Cantersteen, Bruxelles

Tél. 12.76.33 C. C. P. 3050.20 R. C. 479.75

Succursale :

93, r. de la Cathédrale, Liège

Tél. 297.50 C. C. P. 2081.17

SPÉCIALITÉS :

Toutes les installations de grandes cuisines pour hôpitaux, restaurants, pensionnats, etc.

Fours et appareils pour pâtisseries et charcutiers

Appareils de ménage.

Gaz - Vapeur - Electricité

RÉFÉRENCES :

Hôpital Saint-Jean, à BRUGES.

Hôpital Civil d'Anderlecht.

Hôpital Civil de Charleroi.

Hôpital de Genck — Nouvelle Centrale

Jociste. Etc., etc.

Principaux restaurants à l'Exposition

ÉTUDE, DEVIS & PROJETS
SANS ENGAGEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Établissements LUOR

Hubert DOCHEN

Rue Honlet, HUY
Tél. 833

Dépôts : LIÈGE, 13, rue St-Pierre
Bruxelles, rue de Lausanne

Fabrique de Couleurs
Vernis — Émaux — Siccatis
Pinceaux en tout genre

GAND, Rue du Phœnix

Installations Frigorifiques

Phœnix

Établissements Lavenne Frères

DOUR

Téléphone N° 56

Manufacture de Couleurs & Vernis

BROSSERIE et OUTILLAGE POUR PEINTRES

Vernis et Émaux « LAMÉOR »

Couleurs préparées « VATALINE »

Blanc « LAMÉOR » spécial pour extérieur

Couleur émail LAMELAC
TOUT POUR LA PEINTURE

Société Anonyme

USINES FRIGORIFIQUES DE BECK

Bureaux : 43, qual de Marlemont, à BRUXELLES

Téléphones : 21.48.27 — 21.37.31

ENTREPOSAGES FRIGORIFIQUES

24.000 m³ réfrigération, température de 0 à +2°

20.000 m³ congélation, température de 0 à -10°

GLACE ARTIFICIELLE

Production journalière : 100 tonnes.

Karel Maes 21, chaussée de Mons Bruxelles

Menuiserie. — Ebénisterie. — Agencement de magasins

Décoration. — Travaux d'après dessins.



INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

DKW

Ateliers Raymond STRICKAERT

1-3, rue de l'Acétylène, BRUXELLES

Téléphone 21.04.48

Chèques postaux 1274.27

Établissements "GELDERBETON"

Société en nom collectif

B. BUELENS & VANDENNIEUWENHUYSEN

Bureaux et Chantiers :

Avenue de Schaerbeek, 189, VILVORDE (Bruxelles)
Tél. Vilvorde 51.00.98 C. C. P. 1192.06 Reg. Com. Bruxelles 72.100

Fabrication de TUYAUX EN BÉTON armé et comprimé
admis par toutes les Administrations Communales

Grandes séries, toutes dimensions Citernes et Réservoirs
en béton armé

CLOTURES en béton armé en tous genres

Toutes les Applications du Béton. — Piquets pour prairies

EXPOSITION UNIVERSELLE BRUXELLES 1935
Médaille d'Argent — Diplôme d'Honneur

BRULEUR
AU MAZOUT

Gazhuile

SPÉCIALITÉS : Cuisinières : ménagères, restaurants, bateaux (avec distribution eau chaude), Réchauds, Cuves cuivre à bouillir linge, Chaudières tubulaires (pour chauffage central et distribution eau chaude).
ÉCONOMIE
PROPRETÉ
FACILITÉ
(Fonctionnant avec notre brûleur mazout sans force motrice.)

Rue Florent Dethier, 84, NAMUR

TÉLÉPHONE 1548

S. A. MARBRES BELGES

à BASÈCLES (Hainaut)

Tous marbres belges et étrangers
Fabrication de cheminées, capucines,
lambris, carreaux de pavement, etc., etc.

Maison spécialisée dans les
grands travaux d'art religieux.

Références : Eglise St-Martin à Ypres, N.-D. du Sacré-Cœur à Anvers, Nouvelle église de Moll, Chapelles des Frères maristes à Bonsecours, des Sœurs de la Verte-Feuille à Tournai, Couvent des R. P. Jésuites à Enghien, etc., etc.

BOIS DE TOUTES ESSENCES

Établissements «Louis BODSON»

138, rue de Visé, JUPILLE-LIEGE

TÉLÉPHONES : 705.12 - 705.31

Toujours en stock bois pour menuiserie et ébénisterie

BOIS DU NORD ET D'AMÉRIQUE
MOULURES ——— CHÊNES

MAISON

DAPSENS-SOYER

Société Anonyme

9, AVENUE DE MAIRE

T O U R N A I

Téléphone : 109.57

Reg. du Commerce Tournai 408

CARRIÈRES de MARBRE & FOURS à CHAUX

“**MARCHAUX**” Société anonyme
à PÉRUWELZ (Hainaut)

Téléphone : Péruwelz 101 Registre du Comm. Tournai 7172

GRANDES SCIERIES, POLISSOIRS ET ATELIERS MÉCANIQUES

Nos Spécialités : Dessus de Meubles, Lavabos et Tables de nuit. —
Cheminées de Style et ordinaires. — Travaux
d'Art et de grande Décoration. — Sculpture
Antique et Religieuse.

Vente de Blocs et de Tranches brutes et polies

Nos Clients sont invités à visiter notre Salle d'Exposition où ils
trouveront nos mod. les de Cheminées de style.

Nombreuses références parmi le clergé et les congrégations religieuses.

Carrières et Fours à Chaux de la Dendre

à MAFFLES lez-ATH

PIERRES BLEUES - PETIT GRANIT POUR BATIMENTS,
MONUMENTS

TRAVAUX D'ART. — SPÉCIALITÉ DE BLOCS FONDÉS
POUR MARBRERIE

PIERRES BRUTES ET SOIÉES. — BORDURES. — PAVÉS.
CHAUX GRASSE POUR PLAFONNER, MAÇONNER
ET POUR L'AGRICULTURE

DEMY

MEUBLE et DÉCORE
EN

ANCIEN et MODERNE



SALLES D'EXPOSITION
Rue Méan, 23, Liège

Tél. 274.97

ATELIERS-BUREAUX
Val-St-Lambert

Tél. 302.98

Collabore à la restauration du
Palais des Princes-Évêques de Liège

MEUBLES ET ÉBÉNISTERIE D'ÉGLISES, COUVENTS,
ÉCOLES, INSTALLATION ET TRANSFORMATION DE
BUREAUX, MAGASINS, HOTELS, SALLES DE RÉUNIONS
ET DE SPECTACLES, ETC.

**Pour vos travaux
voici la firme efficiente**

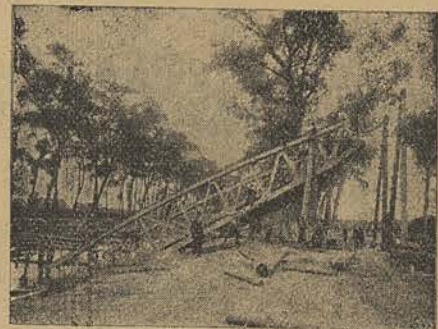
A. & J. Hillaert Frères

111, boulevard d'Akkergem, GAND

Téléphones : Bureaux 140,63
Privés 142,68 et 326,36

SPECIALITÉS

Béton armé - Pilotage - Terrassements
Conduites d'eau - Égouts - Routes
pavées, bétonnées ou asphaltées



LA PREMIÈRE

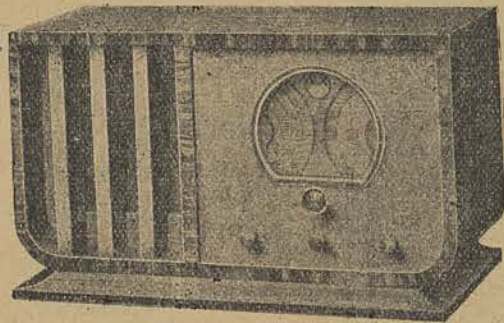
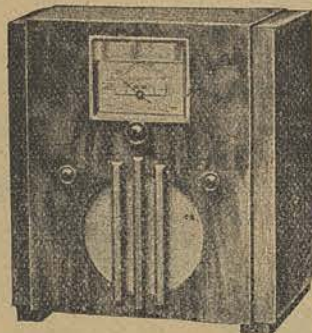
DES MARQUES BELGES

**A PRIX ÉGAL
LA MEILLEURE QUALITÉ**

**A QUALITÉ ÉGALE
LE MEILLEUR PRIX**

Toute une gamme
d'appareils depuis **750 fr.**

Le crédit le plus avantageux
depuis 1 fr. par jour



Demandez tous
renseignements

R. R. RADIO

44-46, rue des Govjons
Anderlecht-Bruxelles

Tél. 4 lignes : 21.66.98 ou 99 — 21.25.46 ou 47

Un papier peint frais c'est de la joie dans la maison!

LES COLLECTIONS

U. P. L.

vous offrent des Papiers Peints toujours nouveaux, d'une fraîcheur durable et du meilleur goût. — — —

Ainsi que des Papiers "SANOLIN" lavables

Demandez à votre Tapisser

LES COLLECTIONS

U. P. L.

FABRICATION BELGE

LA ROYALE BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

d'assurances sur la Vie et contre les Accidents

— Fondée en 1858 —

Fonds de garantie : plus de 600.000.000 de francs

Vie

Accidents

Vol

Adresse télégraphique
Royabelass

Téléphones :
12.30.30 (6 lignes)

SIÈGE SOCIAL :

74, rue Royale
et 68, rue des Colonies
BRUXELLES



LE "MOSAN"

POËLE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS

SPÉCIALEMENT construit pour le chauffage des grands locaux
ÉGLISES, ÉCOLES
SALLES DE FÊTES



Le "Mosan"

est le plus

Propre

Économique

Hygiénique

Pratique

Solide

Élégant

et absolument sans danger

Société Anonyme

LES FONDERIES DE LA MEUSE

■ HUY (Belgique)

'SWAN'

DONNE TOUJOURS SATISFACTION

Le "VISOFIL" en un clin d'œil vous voyez où en est l'encre.



Les porte-plume "SWAN" durent toute la vie. Ils n'ont pas d'égal pour écrire avec aisance, avec souplesse. Leurs services sont invariables. Ils existent en toutes dimensions et couleurs pour satisfaire tous les goûts, tous les besoins.

Le "LEVERLESS" Pour le remplir rien que deux demi-tours en haut

EN VENTE PARTOUT

La revue catholique des idées et des faits

La Belgique doit-elle se lier par un nouveau Locarno?
 Je vote pour van Zeeland
 Un bilan de la crise économique
 Pâques, mystère d'espérance
 Une ombre dans un château
 Souvenirs
 Mes souvenirs
 Glanes newmaniennes
 Lectures.

Vicomte Ch. TERLINDEN
 TESTIS
 Fernand BAUDHUIN
 Léon SUENENS
 François MAURIAC
 Baronne E. de GALEMBERT
 Général MESSIMY
 D^r Denys GORCE

La Belgique doit-elle se lier par un nouveau Locarno?

Les discussions autour d'un nouveau pacte occidental, destiné à remplacer feu les accords de Locarno, se poursuivent entre les grandes Puissances dans une atmosphère de méfiance et de rivalité qui ne doit guère nous inspirer confiance.

L'opinion en Belgique, tant dans le public que dans les sphères gouvernementales, semble désemparée et l'on ne sait comment apprécier les réponses faites par Berlin et Rome au questionnaire anglais de novembre dernier. Nul ne paraît se rendre exactement compte de la portée des garanties éventuelles que les grandes puissances donneraient à la Belgique, ainsi que des obligations de notre pays comme membre de la Société des Nations.

C'est pourquoi il importe de remonter aux principes et de faire un peu d'histoire afin de rétablir la signification exacte des faits.

Au lendemain de la signature de la paix de Versailles une seule idée dominait en Belgique : la crainte d'un retour offensif de l'Allemagne, qui, après avoir réorganisé ses forces, se serait dérobée, fût-ce par une nouvelle guerre, à l'exécution des clauses imposées par les vainqueurs. Ce sentiment avait poussé notre gouvernement à se rapprocher de la France, seule puissance qui parût capable par sa force militaire de s'opposer à l'esprit de revanche du vaincu. Telle fut la raison d'être de l'accord militaire, conclu le 7 septembre 1920, entre les états-majors belge et français et ratifié par les lettres échangées, les 10 et 15 du même mois, entre le Premier ministre Delacroix et M. Millrand.

C'était pour la France un incontestable succès politique et les diplomates improvisés qui, au nom de la Belgique, avaient ratifié cet accord avaient commis, pour le moins, une imprudence. Car si cet accord laissait intacte, tout au moins en théorie, la souveraineté des deux parties, il n'en restait pas moins vrai qu'une grande Puissance peut toujours contrôler la politique d'un petit pays avec lequel il s'est associé et que la réciproque est loin d'être vraie.

La chose était d'autant plus dangereuse au point de vue de notre liberté d'action que cet accord n'était pas conclu uniquement en vue d'un danger passager, mais, comme le déclarait le Premier ministre Delacroix au Sénat, le 27 octobre 1920, avait pour but d'établir un *système* défensif, ce qui impliquait un caractère permanent. Bien que cet accord n'eût qu'un caractère militaire, il n'en avait pas moins pour résultat d'entraver notre indépendance sur le plan international, car l'organisation militaire d'un pays ne doit exister que pour servir sa politique étrangère et il est impossible de séparer l'un de l'autre.

Nous nous étions ainsi, sans nous en douter, laissé entraîner dans le système politique inauguré par la France, qui, au nom de l'idéal de la sécurité collective, voulait établir son hégémonie en Europe. C'est pourquoi, après l'échec de ses tentatives en vue d'une alliance avec l'Angleterre et les Etats-Unis, la France, appréciant à leur juste valeur les garanties que pouvait lui donner le Pacte de la Société des Nations, conclut une série d'alliances ou d'accords militaires avec tous les Etats voisins de l'Allemagne et même s'efforça de susciter des velléités d'autonomisme dans les provinces rhénanes afin d'y créer une zone d'influence française. On sait que l'Angleterre, gardienne jalouse de l'équilibre en Europe occidentale, comme facteur essentiel de paix, empêcha le gouvernement Poincaré de poursuivre cette politique.

* * *

Sur ces entrefaites la France s'efforça d'établir à Genève un pacte général touchant la sécurité collective, en liaison avec la question du désarmement. Après des discussions difficiles à l'Assemblée, en septembre 1922, une décision fut prise — appelée la quatorzième résolution — qui formulait à titre obligatoire le principe que les Etats désarmeraient, mais devraient en même temps s'engager mutuellement à se prêter aide militaire au cas où l'un des Etats ayant désarmé serait attaqué par un autre. Il ne fallut pas moins de deux années d'études

et de discussions pour savoir sous quelle forme le problème de la sécurité ainsi formulé recevrait une solution. Divers projets virent le jour et l'on aboutit finalement, le 2 octobre 1924, au vote du *Protocole de Genève*, dont l'idée essentielle était de donner à la paix internationale une base solide et stable en complétant et en traduisant en obligations précises et définies les principes contenus dans le Pacte de la Société des Nations, de manière à proscrire, aussi strictement que possible, tout recours à la guerre et à faciliter le désarmement, en rendant l'arbitrage obligatoire. Ce *Protocole de Genève* condamnait tout recours à la guerre, considérait comme agresseur l'Etat qui refusait l'arbitrage, rendait obligatoire le recours à la Cour permanente de Justice internationale de La Haye ou, pour les conflits échappant à la compétence de celle-ci, au Conseil de la Société des Nations, complétait l'article XVI du Pacte en matière de sanctions contre l'agresseur, définissait l'assistance économique et financière en faveur de la victime, et établissait enfin le principe de la réduction des armements, prévoyant à cet effet la convocation d'une Conférence internationale pour le 15 juin 1925.

Ce protocole, qui avait été accepté avec le généreux enthousiasme qui est une des caractéristiques de l'atmosphère genevoise, ne tenait pas compte de l'évolution encore lente des idées internationales et se heurtait à la préférence de plusieurs Etats en faveur d'accords régionaux conclus sur la base de la réciprocité entre les Puissances intéressées dans telle ou telle partie du monde.

C'est pourquoi, en décembre 1924, le ministère travailliste anglais ayant fait place à un gouvernement conservateur, sir Austen Chamberlain demanda l'ajournement de l'examen des questions soulevées dans le *Protocole*, et à la session suivante du Conseil, au mois de mars 1925, le gouvernement britannique se prononça contre le *Protocole* comme moyen de résoudre le problème de la sécurité. L'Angleterre, déclarait Chamberlain, ne considérait pas comme acceptable une application universelle du principe de l'arbitrage et entendait se réserver la faculté de résoudre certains conflits par une autre voie. Le Gouvernement britannique estimait trop considérables, eu égard à l'étendue de l'Empire, les obligations que lui imposait le *Protocole*; « il lui semblait en particulier qu'il ne saurait se charger de donner des garanties pour le maintien de la paix dans plusieurs régions de l'Europe orientale ».

* * *

La conséquence de cette attitude fut l'échec du *Protocole de Genève*. Il fallait cependant retenir de la déclaration britannique que, peu soucieuse de s'embarrasser des aspects universels du problème de la sécurité, l'Angleterre restait favorable à des accords régionaux dans l'occident de l'Europe, point névralgique intéressant tout spécialement sa propre sécurité.

Précisément, l'Allemagne avait multiplié les tentatives pour résoudre ce problème. Déjà, en décembre 1922, sous la pression de l'occupation de la Ruhr, le chancelier Cuno avait fait remettre à l'ambassadeur de France Jusserand par le secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères des Etats-Unis, M. Hughes, un mémorandum proposant que les grandes Puissances intéressées à la frontière du Rhin s'engageassent mutuellement, sous la garantie de l'Amérique, à s'abstenir de toute guerre pendant trente ans. Poincaré avait repoussé cette offre comme insuffisante.

Une seconde proposition allemande avait été faite le 2 mai 1923, lorsque le gouvernement de Berlin présenta aux Puissances intéressées ses projets touchant la question des réparations. L'Allemagne offrait de conclure avec la France un pacte aux termes duquel elle se fût engagée à résoudre tous les conflits

par voie pacifique et réclamait, en échange, l'évacuation de la Ruhr. Considérée par la France comme une manœuvre, cette proposition resta sans suite.

En janvier 1925, à la suite d'une décision interalliée maintenant provisoirement l'occupation de la zone de Cologne et en réponse à un discours retentissant de M. Herriot, le chancelier allemand Luther fit de nouvelles avances, se montrant prêt à collaborer à des accords partiels qui eussent pratiquement assuré la sécurité là où le problème était le plus aigu. Enfin, le 9 février, l'Allemagne présentait un mémoire offrant pour l'Europe occidentale un pacte particulier de garantie ainsi que des traités d'arbitrage avec tous ses voisins. Le rejet par l'Angleterre du *Protocole de Genève* devait faciliter la conclusion d'un pacte régional concernant les frontières rhénanes. Toutes les Puissances intéressées, y compris la Belgique, se mirent d'accord pour répondre au mémoire allemand et l'on commença à négocier avec le *Reich*, à qui les notes du 16 juin et du 24 août 1925 fixèrent les principes essentiels d'un accord possible.

Ces négociations durèrent six mois et furent hérissées de difficultés, car Stresemann était un rude joueur, pour qui le verbe *finassieren* n'avait pas de secrets. Il ne cessait d'attirer l'attention des Alliés sur des difficultés et des objections aussi imprévues que variées. Des experts juridiques, réunis à Londres au début de septembre, arrêtèrent en principe le texte de l'accord, et l'on aboutit enfin à la Conférence de Locarno, tenue du 5 au 16 octobre 1925. Après ces dix jours de débats passionnés et souvent difficiles, le protocole final relatif à ce qu'on appelle les *Accords de Locarno* fut signé. Ils comprenaient, en plus du pacte rhénan de garantie, qui nous intéressait directement, quatre traités ou conventions d'arbitrage entre l'Allemagne, d'une part, la France, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie, d'autre part; un traité de garantie de la Tchécoslovaquie et de la Pologne avec la France; une note collective au sujet de l'article 16 du Pacte, au cas où l'Allemagne entrerait dans la Société des Nations.

* * *

Ces *Accords de Locarno*, qui formaient un tout politique indivisible, paraissaient avoir fait entrer l'Europe occidentale dans une ère nouvelle. D'autant plus que l'on parlait beaucoup de l'esprit de Locarno, dont Aristide Briand se faisait le prophète et qui devait dissiper tous les nuages entre les anciens antagonistes de la Grande Guerre. Malheureusement cet esprit ne correspondait pas à la réalité des faits; de part et d'autre se poursuivaient les armements; le *Pacte Briand-Kellogg* du 27 avril 1928, qui mettait « la guerre hors la loi » et la condamnait comme moyen pour le règlement des différends internationaux et même comme moyen de politique nationale, n'avait qu'une valeur morale et ne constituait qu'un geste généreux sans répercussion sur la course aux armements. La Conférence du Désarmement, saluée avec tant d'optimisme lors de son ouverture en 1932 et où furent discutés tant de projets d'ordre purement théoriques, aboutit à un échec complet. La pacification dont les progrès étaient si impressionnants dans les mots, n'existait point dans les cœurs et ne se traduisait guère en des faits tangibles.

Dans l'entre-temps le sentiment national allemand et son hostilité à l'égard du *Diktat* de Versailles étaient stimulés par le national-socialisme, qui, se servant habilement de cette plate-forme, s'emparait du pouvoir. Depuis l'arrivée au gouvernement d'Hitler et la sortie de l'Allemagne de la Société des Nations, toutes les clauses du traité furent démolies, l'une après l'autre, par décision unilatérale du gouvernement national-socialiste. Dans certains milieux français on parla, au début de

1934, de mesures préventives à prendre contre ce réarmement de l'Allemagne, effectué en violation flagrante du traité de Versailles. La mise en œuvre de ces mesures aurait infailliblement déchaîné une guerre dans laquelle la Belgique eût été entraînée. Dans le courageux discours qu'il prononça au Sénat, en mars de cette même année, le comte de Broqueville adressa un pressant appel aux Puissances occidentales et attira leur attention sur le fait que si le réarmement opéré par l'Allemagne ne pouvait se justifier en aucune façon, ce n'en était pas moins une dangereuse illusion que de croire qu'une grande nation de plus de soixante millions d'habitants pourrait être contrainte par la force à rester perpétuellement désarmée. L'ancien Premier ministre insistait sur l'urgente nécessité d'un accord international pour limiter les armements des Puissances intéressées à la sécurité de l'Europe occidentale et pour arrêter une course ruineuse qui ne pouvait avoir que des conséquences funestes.

Ce langage réaliste, que l'on pourrait même qualifier de prophétique, resta sans écho et ce que l'on prévoyait se réalisa : de sa propre autorité l'Allemagne proclama sa complète liberté d'action en matière de réarmement.

Le gouvernement national-socialiste déclarait cependant qu'il respecterait toutes les obligations concernant la démilitarisation de la zone rhénane, ainsi que les autres engagements librement acceptés par le Reich dans les *Accords de Locarno*.

La déplorable politique de Barthou qui aboutit à la conclusion entre la France et la Russie d'un pacte bilatéral d'assistance mutuelle fournit au gouvernement hitlérien le prétexte qu'il cherchait pour se libérer de ses dernières obligations et, le 7 mars 1936, en réoccupant en forces la zone rhénane démilitarisée le Reich mettait l'Europe devant le fait accompli.

Cette attitude ne pouvait se justifier en aucune façon. Car, en admettant même, comme le prétendent les Allemands, que la conclusion du pacte franco-soviétique était inconciliable avec l'esprit sinon avec la lettre des *Accords de Locarno*, il n'en était pas moins vrai que le Reich restait tenu par des engagements librement consentis par lui et que s'il avait des objections à faire concernant telle ou telle attitude qu'il estimait incompatible avec les accords du 16 octobre 1925, il devait en faire part à tous ses cocontractants et suivre la procédure prévue par le pacte rhénan lui-même.

* * *

Quoi qu'il en soit, cet acte unilatéral de l'Allemagne, déchirant le Pacte de Locarno, créait une situation de fait d'une exceptionnelle gravité. Plus d'un an s'est écoulé depuis et, nouvelle preuve de l'incapacité des démocraties sur le terrain diplomatique, les anciens Alliés ne sont pas encore parvenus à trouver une solution au problème.

En ce qui concerne la Belgique il n'y a pas à le regretter. Le Pacte de Locarno était dangereux et pouvait devenir nuisible, car, ne l'oublions pas, si la Belgique était garantie, elle était en même temps garante et, de ce fait, aurait été infailliblement entraînée dans toute conflagration en Europe occidentale, et même, d'une façon indirecte, dans toute conflagration qui, bien qu'ayant pris naissance en Europe orientale, aurait pu avoir par le jeu du Pacte franco-soviétique des répercussions chez nos voisins immédiats.

Aussi n'avons-nous qu'à nous louer des termes de la déclaration signée par S. Exc. M. Laroche, le 6 mars 1936, à la veille même de la réoccupation par les Allemands de la zone rhénane. On sait que cette déclaration reconnaissait « tout ce qu'il y a de périmé » dans les accords militaires belgo-français et réduisait ceux-ci à un simple contact entre états-majors, ne pouvant

« engendrer aucun engagement d'ordre politique ni aucune obligation quant à l'organisation de la défense nationale... »

La lettre de S. Exc. M. Laroche affirmant même que ce contact d'états-majors a « pour objet l'exécution des engagements définis par le traité rhénan de Locarno », on peut se demander si pareil contact peut encore se justifier, les Accords de Locarno n'étant plus désormais par le fait de l'Allemagne qu'un terme sans signification et le fameux communiqué du 19 mars 1936 par lequel Anglais, Français et Belges déclaraient rester liés, comme avant, par les clauses locarniennes, ayant substitué des consultations d'états-majors à trois à des consultations d'états-majors à deux.

Suivant de quelques heures cette dénonciation de l'accord militaire franco-belge, l'écroulement du Pacte rhénan de Locarno allait permettre au Roi d'affirmer dans son admirable discours du 14 octobre dernier que notre organisation militaire et notre diplomatie devaient avoir le même but : s'efforcer d'écarter la guerre du territoire national en poursuivant une politique « exclusivement et intégralement belge », visant résolument à placer la Belgique en dehors des conflits de ses voisins.

Aussi laissons-nous nos voisins conclure entre eux des pactes de sécurité; que ceux-ci garantissent ou non notre territoire, ne nous en mêlons plus. Nous ne pourrions être mieux garantis que par nous-mêmes. Notre armée étant mise à même de détruire le rapport des forces entre les belligérants éventuels, nul n'aura plus intérêt à faire la guerre chez nous ou à se servir de notre sol comme d'un couloir d'invasion. Quant à une guerre de conquête dont nous serions victimes, l'intérêt qu'ont nos voisins, à commencer par l'Angleterre, à empêcher une grande Puissance occidentale de nous annexer constitue la meilleure garantie qui soit contre pareille éventualité.

* * *

Il ne reste pour la Belgique qu'un seul danger d'être entraînée dans une conflagration internationale, c'est celui résultant de l'article XVI du Pacte de la Société des Nations. Le paragraphe 3 de cet article prévoit en effet le droit de passage « des forces de tout membre de la Société qui participe à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société ».

Si l'obligation résultant de cet article était aussi stricte qu'elle le paraît à première vue, le remède serait fort simple : la Belgique n'aurait qu'à sortir de la Société des Nations, dont les avantages ont été pour elle jusqu'ici fort minces. Que la Société des Nations soit inutile, on peut à la rigueur l'admettre; mais qu'elle constitue pour nous un danger, nous ne pouvons le tolérer. Mais, sans aller jusqu'à quitter Genève, nous pourrions demander de bénéficier d'un régime similaire à celui que le Conseil fédéral suisse revendiqua et obtint, préalablement à son entrée dans la Société des Nations, en proclamant dans son memorandum du 8 février 1919 « que l'on peut affirmer qu'en maintenant sa neutralité, la Suisse rendra à la Ligue un service plus grand qu'en prêtant son concours actif à des sanctions militaires, même au cas où il s'agirait de ses voisins ».

Du reste, l'article XVI du Pacte est loin d'avoir la précision que veulent lui donner certains zélotes de l'idéologie genevoise ou quelques journalistes français, qui jouent dans cette question le rôle de l'ours du bon La Fontaine. Même, lorsque le *Protocole de Genève* du 2 octobre 1924, dont nous rappelions plus haut la faillite, s'efforça de compléter l'article XVI et décida qu'il suffisait que le Conseil de la Société des Nations, après avoir constaté qu'il était l'agresseur, enjoignît aux Etats signataires d'appliquer les sanctions, pour que ces sanctions (économiques, financières, militaires, navales et aériennes) dussent être appli-

quées sans retard et sans autres recommandations ou décisions, il n'en resta pas moins admis que « chaque Etat reste juge de la façon d'exécuter ses obligations, en tenant compte de sa situation géographique et des conditions particulières de ses armements ».

Le *Protocole de Genève* n'étant jamais entré en vigueur, on en est resté au texte primitif de l'article XVI et la Belgique peut donc, *a fortiori*, apprécier en pleine souveraineté l'attitude à prendre dans chaque cas, ce qui lui permettrait, en se basant sur sa situation toute spéciale et sur l'intérêt que sa complète indépendance présente pour le maintien de l'équilibre en Europe, de refuser de s'associer à des sanctions qui pourraient amener la guerre sur son territoire.

Les obligations très vagues résultant de l'article XVI du Pacte diffèrent ainsi totalement des dispositions précises que formulait l'article IV, paragraphe 2, du ci-devant traité rhénan de Locarno. Celui-ci prévoyait que tous les signataires devraient, en cas de violation de l'article II du dit traité ou de contravention aux articles XLII ou XLIII du Traité de Versailles, prêter immédiatement leur assistance à la Puissance contre laquelle l'acte incriminé aura été dirigé, dès qu'ils en auraient reçu avis de la part du Conseil de la Société des Nations.

La Belgique ne devrait en aucun cas consentir à se lier de nouveau par une obligation aussi péremptoire, dont nous voyons tous les dangers sans y trouver le moindre avantage.

Vicomte CH. TERLINDEN,
professeur à l'Université de Louvain.

Avec le présent numéro, LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS entre dans sa dix-septième année. Daigne Notre-Seigneur continuer à bénir notre apostolat intellectuel, en considération des mérites de Celui sous les auspices duquel il fut entrepris le jour de l'Annonciation de l'an de grâce 1921...

Libres propos...

Je vote pour van Zeeland

Oui, le 11 avril je voterai pour van Zeeland. Pourquoi? Je voudrais l'expliquer, non pas aux convaincus, ni *a fortiori* aux fanatiques, mais aux hésitants, à ces intellectuels surtout dont je crois bien connaître la mentalité et que j'ai entendu maintes fois, ces derniers temps, exposer leurs raisons et formuler leurs objections. Je crois comprendre, en bonne partie, les questions qu'ils se posent. Tout problème humain, toute situation morale comportent du *pour* et du *contre*. Le bien absolu n'est pas de ce monde. Toujours il y a des ombres au tableau. Mais il me semble qu'en l'occurrence le *pour* l'emporte suffisamment, la lumière est assez vive, pour que tout esprit réfléchi puisse se faire une conviction raisonnable et se rallier à la sagesse contre l'aventure.

Laissons aux petites filles emballées et aux vieilles dames excitées un simplisme sentimental qualifié du beau nom de mystique, mais qui n'est qu'une espèce de folie collective. L'agitation rexiste ne justifie que trop les arguments des adversaires de l'extension aux femmes de cette peste qu'est le suffrage

universel pur et simple : tout le monde décidant également de tout! En temps de « mensonge universel », comme disait Pie IX, les femmes sont bien plus exposées encore que les hommes à être trompées et à se tromper. Le rexisme en fournit, sous nos yeux, la démonstration péremptoire...

Mais les hommes? Le 11 avril, dans l'arrondissement de Bruxelles, comment voteront-ils? Pour les socialistes, pour la presque unanimité des libéraux, pour les démocrates-chrétiens : pas de doute. Les communistes eux, placés entre deux maux, se sont imaginés choisir le moindre en décidant de voter pour van Zeeland. A leur place, j'eusse, je crois, agi différemment, car enfin... Mais, après tout, je ne suis pas chargé de l'éducation politique de ces gens-là!... Qu'ils se débrouillent, et le moins bien possible. Aux nationalistes flamands on demande de soutenir Rex. Encore un mot d'ordre difficilement justifiable du point de vue de ceux qui le donnent. Il n'est d'ailleurs pas très sûr qu'il sera beaucoup suivi.

Reste une bonne partie de l'opinion catholique : petite bourgeoisie, bourgeoisie, professions libérales et intellectuels. Les uns voteront pour van Zeeland, d'autres hésitent, un certain nombre voteront pour Degrelle, sans parler de ceux qui voteront blanc. L'essentiel des troupes rexistes se recrute là. Plus de neuf rexistes sur dix sont des catholiques, très souvent des mécontents, souvent aussi des jeunes et des très jeunes, enfin pas mal de bourgeois, petits et gros, et « d'intellectuels ». Combien seront-ils le 11 avril?

* * *

Ces « intellectuels », — magistrats, avocats, médecins, officiers, ingénieurs, hauts fonctionnaires, professeurs — pourquoi penchent-ils vers Rex?

En gros, je crois, pour les raisons que voici : d'abord par intérêt, dans le bon sens du mot. Il n'est en effet que trop certain, que notre régime n'est pas équitable envers ses meilleurs serviteurs et que la disproportion est trop grande entre ce que gagnent de bons « agents » de l'Etat et leurs « pairs » dans le civil. Après l'intérêt, au sens élevé de ce terme, vient la crainte du marxisme : « van Zeeland est l'instrument des rouges ». Enfin, pour d'autres, moins nombreux, le rexisme c'est la réforme du régime — d'un régime qualifié de « pourri » — dans le sens souhaitable. Tout progrès du rexisme, croient-ils, sert l'évolution vers la droite, donc vers le salut, de la vie politique belge.

Dieu sait si je suis « droitier » et réformiste convaincu! Autant que quiconque, je crois connaître les méfaits de la démocratie politique. Et pourtant, non, je ne marche pas, parce que le rexisme, loin de promouvoir mon idéal politique, ne peut, en fin de compte, que lui être préjudiciable. Certes, le *fait* rexiste n'a pas eu que de mauvaises conséquences. Politiquement il fit du bien, un certain bien, à la manière dont les hérésies servent la vérité. *Oportet haereses esse!* Mais ce n'en sont pas moins des hérésies. *Ex malo sequitur quodlibet*, dit le moraliste; même le bien peut sortir du mal, mais le mal n'en reste pas moins le mal. Luther fut la grande cause du Concile de Trente et de la Réforme catholique, mais il est... Luther. La pression rexiste exerça une certaine influence politique bienfaisante, impossible de le nier, mais comment ne pas déplorer la lamentable déformation des consciences dont le rexisme est responsable? Pour ma part, je n'ai pas encore rencontré de rexiste qui n'admît pratiquement ces deux « principes » destructeurs de toute morale : « La fin justifie les moyens » et « Toute accusation vaut jusqu'à preuve du contraire »... Et ne parlons pas de l'incroyable capacité d'absorption des pires bobards que développe le rexisme.

* * *

« Mais il faut sauver le pays! » Et de quoi, s. v. pl.? Car voilà bien la grande, la principale équivoque entretenue par un maître agitateur. Oui, de quoi? Du désastre matériel? C'est fait. Et le grand handicap du rexisme, c'est d'arriver trop tard en cette matière. Tous les sarcasmes de la terre et toute l'ironie du monde n'y changeront rien : l'oasis Belgique est un *fait*, un fait qui crève les yeux. Il suffit d'interroger les étrangers. Sauver le pays d'un désastre moral? Lequel? L'emprise rouge? Toujours l'équivoque. Les formules simplistes et stupides, aussi fausses que malfaisantes. « Rex ou Moscou! » Et on ose poser le stupide dilemme dans le pays où un van Zeeland — soutenu par des socialistes assez réalistes pour se dégager d'un doctrinarisme étroit et pour accueillir la leçon des faits — a empêché la constitution d'un front populaire, a rallié les socialistes à l'effort militaire maximum pour la défense du pays, a associé ces mêmes socialistes à une politique étrangère dégagée des nuées internationalistes et genevoises; sans parler de l'ordre social maintenu par ce même « domestique des rouges » que serait van Zeeland, et cela d'accord avec les « frères » de ces socialistes qui, ailleurs, occupent les usines, élèvent des barricades et briment les « bourgeois »!

Non : « Rex ou Moscou! », « van Zeeland fourrier du *Frente popular* », tout cela est tellement énorme que je voterai pour le Premier Ministre, ne serait-ce que pour réagir contre de pareilles sottises.

« Entre les deux dictatures, une de gauche et une de droite, mon choix est fait! » me disait un « intellectuel ». Je veux croire que cet éminent praticien apporte à l'exercice de son métier un esprit critique supérieur à celui qu'il dépense comme électeur. Encore une fois, je suis « droitier » 100 %, mais en Belgique et en 1937. Et bien, je le dis tout net : non seulement une dictature rexiste, dite de droite, est impossible, mais tout progrès marqué du rexisme qui accentuerait la menace d'une pareille dictature ne pourrait que nuire aux idées de droite en rejetant le socialisme belge, qui ne cesse de s'écarter du marxisme orthodoxe pour s'insérer toujours davantage dans la vie nationale, vers les utopies dangereuses de la lutte des classes et de la dictature du prolétariat. Pour parler clair, toute tentative de dictature de droite ne peut que favoriser une dictature de gauche. Les *slogans* sont à la mode. Le plus vrai est celui qui affirme que Rex c'est la guerre civile. Cela ne me paraît que trop certain.

Non, van Zeeland n'est pas le domestique du socialisme belge, mais ce dernier, assagi par les événements européens — par la terrible désillusion russe, par l'écroulement de l'église-mère : la social-démocratie allemande, par l'écrasement du socialisme italien, par les folies et les crimes du socialisme espagnol, — le socialisme belge en pleine évolution, a trouvé dans le catholique van Zeeland un homme, un chef de gouvernement capable d'intégrer ce socialisme dans un effort national dont la grande bienfaisance est infiniment supérieure aux inconvénients.

Et le « droitier » convaincu que je suis, s'il regrette — et il n'a jamais caché ses vifs regrets — que cet effort national n'ait que trop négligé tout un côté de notre vie politique, le côté propagande, le côté fierté collective, le côté âme nationale, le côté puissances de sentiment; trop négligé de donner aux Belges la conscience de ce qu'ils sont et l'orgueil de ce qu'ils peuvent; ce « droitier », s'il reconnaît les fautes commises, n'en est que plus à l'aise pour proclamer sa conviction profonde : à tout prendre, van Zeeland nous a bien mis dans la ligne d'une réforme du régime belge, basée sur les génératrices belges, prônant des solutions belges répondant aux besoins et aux goûts belges du moment. La Belgique est en marche vers ce que je crois être la vérité politique, c'est-à-dire un exécutif renforcé et une collaboration *organisée*

des citoyens, des familles et des professions à la vie publique. L'allure eût pu être plus vive? Peut-être, mais cela n'est que secondaire. L'essentiel est de progresser. L'important est de ne plus reculer. Or, l'aventure Rex ce serait l'arrêt dans un trouble et dans un chaos dont pourrait sortir le pire.

Encore une fois, le rexisme a certainement favorisé, depuis un an, la salutaire évolution de notre vie politique. Mais il ne faudrait pas que la dose devînt trop forte. Ce dangereux mélange de faux idéalisme religieux, de mysticisme politique de mauvais aloi, de réformisme trop teinté d'influences étrangères et d'esprit d'aventure risquerait fort de devenir détonant. Degrelle a estimé qu'il fallait se compter, à Bruxelles, le 11 avril. Il n'y a donc qu'à se compter, bien qu'il eût été infiniment préférable d'éviter tout ce tapage. Et j'espère que l'événement montrera que la fièvre est en baisse...

* * *

« Tout de même, me dit un ami que je considère comme un des meilleurs cerveaux de mon pays, tout de même il faut empêcher un triomphe de van Zeeland. Je vous abandonne volontiers Degrelle et ses procédés, mais la chose importante, c'est le résultat de l'élection sur le sort de l'idéal politique que nous avons en commun. Si Rex est écrasé, van Zeeland en sera affaibli d'autant vis-à-vis des socialistes. Et surtout la réforme dans le sens que vous désirez comme moi, ne pourra qu'en souffrir. Rex « pressant » moins fort, les réformes politiques — anti-démocratie politique et anti-libérales — seront conduites sur des voies de garage. van Zeeland ne peut pas ne pas être élu, mais il faut à tout prix que ce ne soit pas un triomphe. »

A quoi je répondis que le danger me semblait tout autre. Une défaite trop honorable de Degrelle me paraît plus à craindre qu'un triomphe de van Zeeland. Pareille défaite déforçerait le catholique van Zeeland vis-à-vis du socialisme belge. La meilleure façon de renforcer le prestige de van Zeeland serait au contraire un triomphe personnel qui montrerait aux socialistes que l'opinion catholique soutient le Premier ministre dans son œuvre nationale. Trop de voix à Degrelle et trop de bulletins blancs, ce serait la crise gouvernementale, la campagne pour la dissolution, l'agitation insensée, l'exaspération des passions : pour aboutir à quoi?...

Au point de vue du pays, Degrelle a eu tort de provoquer cette élection partielle. Le rexisme tel qu'il existe suffit amplement comme épouvantail. Son utilité relative, à cet égard est telle que même des hommes d'Etat de gauche ne souhaitent pas son dégonflement trop précipité. L'impatience du « chef » qui se f... éperdument de tout, *absolument de tout* ce qui n'est pas succès personnel et pouvoir personnel, en a décidé autrement. Je le regrette pour mon pays. Certes, je fais la distinction nécessaire entre Degrelle et ses troupes. Mais il faudra bien, à un moment donné, que les décors tombent, que les équivoques se dissipent et que les nuées accumulées soient percées. De plus en plus on entend chuchoter que Degrelle n'est qu'un moyen, que le moment viendra où le rexisme devra se débarrasser de lui, admis et reconnu comme évidemment impossible, mais qu'il faut d'abord utiliser son remarquable talent d'agitateur et de démagogue, son génie de la propagande, pour faire la trouée nécessaire, etc., etc.

Les bons apôtres! Mais qu'ils s'informent donc auprès de ceux qui connaissent bien le « chef »! De ce « chef » dont vous entendez de braves bourgeois et de bons intellectuels affirmer avec une belle candeur : « Quel idéalisme! Quel désintéressement! Quel appel à tout ce qui est grand, noble et beau!... » Ah! quelle exploitation pitoyable des plus belles vertus civiques à des

fins que les pauvres victimes sont bien loin de soupçonner!...

Soit, nous dit un autre philorexiste, mais l'opposition de Rex étant nécessaire en ce moment, pour éviter un dégonflage je voterai blanc. Je voterai blanc comme ceux qui entendent dire à van Zeeland : « Nous ne sommes pas contre vous, mais nous vous trouvons trop tièdes pour les rouges, alors nous vous disons : attention! dût même notre : attention! renforcer indirectement Rex, que nous considérons d'ailleurs comme une excellente incarnation de cet : attention! »

Réponse : A mon tour, je vous dis : attention! Attention, le 11 avril, de ne pas collaborer à un succès relatif de Rex tel que la position de van Zeeland s'en trouverait diminuée et même menacée, et que le thermomètre monterait d'autant chez les extrémistes de gauche...

* * *

Et voici pour finir quelques objections qui courent les milieux intellectuels et qui sont... assez pitoyables. Pitoyables parce qu'elles prouvent à quel point il est facile d'égarer les braves gens.

Pitoyables, dis-je, et voici bien la plus pitoyable de toutes. J'ai entendu des hommes intelligents, occupant des charges importantes, exprimer leur scrupule de déposer dans l'urne électorale le même bulletin que celui du communiste sans-Dieu! Ah! certes non, le bon sens n'est pas du tout la chose du monde la mieux partagée! Le communiste vote comme vous? Mais tant mieux, voyons, si les circonstances font qu'il croit dans son intérêt de collaborer avec vous à la même œuvre nationale. J'avoue que si j'étais communiste sans-Dieu, je pencherais vers la politique du pire, je voterais pour Rex avec l'espoir de précipiter les événements, de favoriser l'opposition et la guerre entre les deux blocs: droite et gauche, et de pêcher en eau trouble. Les communistes bruxellois votent pour van Zeeland? *Deo gratias*, voyons!...

Et maintenant un mot aux médecins. Je compte parmi eux d'excellents amis. La gent médicale n'a guère lieu d'être mécontente puisque tout médecin consciencieux et travailleur est assuré d'un très, très large et très légitime revenu, bien supérieur aux émoluments du Premier Ministre. Pourtant, beaucoup sont rexistophiles. Et il me revient que les projets du Ministère de l'hygiène, qui menacent, paraît-il, la liberté de la profession médicale et font surgir le spectre de l'étatisation, risquent de provoquer pas mal de votes rexistes et plus encore de votes blancs. Chers Docteurs, combattez les visées du Ministère de l'hygiène, et sans ménagements, mais n'oubliez donc pas que la Belgique c'est tout de même plus que l'intérêt de votre belle profession! Il y a d'autres moyens, que diable, de défendre votre honneur et votre fierté professionnels, que de collaborer à jeter le pays dans la plus dangereuse effervescence. Et puis, vous redoutez l'étatisme? Mais Rex, c'est l'étatisme renforcé. Du superétatisme!...

Autre ritournelle : « Notre régime est pourri. Politico-financier! Tout le monde à vendre et vendu! Nous voulons la propriété!..., etc., etc. » Est-ce assez crispant! Comment, dans le pays le plus propre de l'Europe, dans un pays travailleur, énergique, qui ne le cède à aucun autre pour l'esprit d'initiative, entendre de pareilles calomnies! Mais allez donc voir ailleurs! Le Premier ministre a eu parfaitement raison d'affirmer que dans aucun autre pays une commission d'enquête n'eût trouvé à critiquer et à condamner que le peu, le très peu qu'a trouvé chez nous la Commission Servais. Le scandale est autre. Le véritable scandale, c'est d'exiger de nos ministres, de nos magistrats, de nos officiers, de nos hauts fonctionnaires qu'ils se consacrent tout entiers au bien commun pour des traitements parfois dérisoires. Le scandale, c'est que l'autre jour au Parlement, après qu'il eut

été établi qu'un Premier ministre avait sacrifié depuis plusieurs années une belle situation acquise par son intelligence et par son travail, pour s'occuper exclusivement, comme chef du gouvernement de son pays, du bien-être de tous les Belges et de la grandeur de la Patrie — et cela moyennant un salaire insuffisant — le scandale, dis-je, c'est que personne ne se soit levé pour faire voter d'enthousiasme des traitements convenables au Premier ministre et à ses collègues, des traitements comparables à ce que gagnent un industriel, un médecin, un avocat, un banquier, dont la prospérité dépend dans une large mesure de l'action gouvernementale de ministres payés cinq ou dix fois moins qu'eux.

« Rex, affirment d'autres, c'est l'idéalisme qui revient, la religion favorisée... » Le bon billet! Rex c'est chez beaucoup de ceux qui le suivent d'incontestables aspirations vers un idéal supérieur, une religion plus belle, un civisme plus noble, etc. Mais aspirations égarées par la calomnie à jet continu, le mensonge à l'état de système, la déformation de la réalité à un point inimaginable. Le mal me paraît tel, la déformation morale que je ne cesse de constater autour de moi est si frappante, que le bien politique résulté du rexisme (malgré lui d'ailleurs!...) n'est pas une compensation suffisante. Quelle tristesse de voir d'aussi nombreuses bonnes volontés menées vers les pires déceptions!

Mais me direz-vous, pourquoi laisse-t-on ces aspirations sans réponse? Pourquoi le besoin d'autorité et d'ordre, le dégoût de la démocratie politique, de la politocaille de village, pourquoi n'y eut-il que Rex à les exploiter? Très vrai et je le regrette plus que quiconque. J'espère de toute mon âme que les réformes politiques et sociales qu'attendent les bons citoyens de mon pays, ces fameuses réformes de structure dont l'Europe entière sent le besoin et qui sont partout en pleine fermentation, j'espère que le gouvernement van Zeeland, qui s'y est résolument attelé, va les activer et les réaliser au mieux et au plus vite. Je l'espère et je le crois. Le gouvernement d'union nationale fait de l'excellente besogne. Sans assez de tam-tam, peut-être, et certainement sans se préoccuper suffisamment de l'atmosphère et de l'éclairage. A preuve, — une preuve péremptoire, — que tant d'excellents patriotes pensent de leur pays tout le mal que journallement ils colportent. La continuation de ce gouvernement d'union nationale, qui n'est une tripartite qu'aux yeux de ces politiciens qui ne comprennent pas grand'chose aux changements qui s'effectuent pourtant sous leurs yeux, cette continuation est nécessaire pour que s'accomplisse dans l'ordre et dans la paix l'évolution de notre société démocratique à suffrage universel pur et simple inorganisé vers une Belgique plus ordonnée, plus équilibrée, plus harmonisée, plus heureuse et plus belle.

Oui, le 11 avril je voterai pour van Zeeland qui personnifie tout cela et qui me paraît en ce moment à peu près irremplaçable.

TESTIS.

La Revue catholique des idées et des faits publiera prochainement les deux conférences faites par le Père Sanson à la tribune des Conférences Cardinal Mercier

Un bilan de la crise économique

L'intervention de l'État et ses résultats

APRÈS LA TEMPÊTE

On ne peut plus contester aujourd'hui que la crise économique ait pris fin. Le moment est donc venu d'en dresser le bilan, et de consigner les enseignements de cette vaste et coûteuse expérience.

Ce bilan est évidemment une œuvre de longue haleine, et il pourrait occuper des volumes et des volumes. Aussi en est-on réduit à n'observer que tel ou tel secteur. Nous nous bornerons aujourd'hui à l'examen de ce qui s'est passé en Belgique, en nous attachant plus particulièrement aux résultats obtenus par les interventions de l'État.

Au cours de la crise, l'État belge a été amené à agir, dans le but d'éviter l'écroulement de certaines entreprises ou de certains groupes. Il l'a fait sans plan préconçu, d'une façon empirique et avec le souci de se borner à ce qui strictement était indispensable. Il y a lieu de se demander si cette action a été efficace, si elle a obtenu des résultats désirés, et si elle n'a pas coûté à la collectivité des sommes disproportionnées.

FAIBLESSES ET AVANTAGES DE LA BELGIQUE

Il importe tout d'abord de retracer d'une façon synthétique l'histoire de la crise; le début de cette dernière se place, rappelons-le, en 1929. *A priori*, la Belgique était particulièrement vulnérable, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la spéculation boursière avait commis en 1928-1929 des excès que l'on ne peut plus contester. Ceci n'avait peut-être pas réagi directement sur l'économie, mais il en était résulté un état d'instabilité financière fort inquiétant. Quand vint la baisse des valeurs, de nombreux prêts sur titres se trouvèrent sans garantie suffisante, et beaucoup d'échafaudages financiers menacèrent de s'effondrer.

Le deuxième point vulnérable résidait dans notre commerce extérieur. La Belgique, on le sait, est particulièrement dépendante des marchés étrangers. Nous étions ainsi exposés à ressentir pleinement tous les effets nocifs du protectionnisme des autres puissances; nous nous trouvions en toute première ligne à cet égard. D'un autre côté, l'exiguïté de notre marché intérieur nous empêchait de trouver sur notre propre territoire les compensations que la plupart des autres pays pouvaient s'assurer.

En présence de ces deux faiblesses nous avions du moins certains avantages. Le premier, c'est que la dette publique belge, tout en étant importante, n'était pas disproportionnée à nos moyens. Le deuxième, c'est que nos entreprises étaient financées quasi exclusivement par un capital d'actions, le recours aux obligations étant exceptionnel. Il en résultait que les charges financières de ces entreprises étaient faibles. L'aggravation de la crise ne pouvait donc mettre leur structure financière en péril. Le troisième avantage que nous trouvions dans notre structure, c'était la grande souplesse de notre économie. Entendons par là que nous pouvions opérer sur tous les éléments de nos prix de revient une compression plus forte que celle réalisable dans les autres pays. C'était surtout le cas en ce qui concerne les salaires; les ouvriers avaient été habitués pendant la période de hausse des prix au mécanisme des échelles mobiles. Celles-ci jouèrent

d'une façon sinon parfaite, du moins très satisfaisante, pendant la période de déflation. C'est ainsi que les salaires belges baissèrent, avec le coût de la vie, plus fortement qu'en France et en Angleterre.

L'ANNÉE CRITIQUE : 1931

Jusqu'en 1931 la crise ne dépassa pas en Belgique une intensité que l'on doit considérer comme normale, c'est-à-dire comparable à celle des crises antérieures. Nous avions évidemment du chômage, mais on devait l'attribuer quasi exclusivement à la contraction des débouchés étrangers. D'autre part, nos frais de revient avaient subi une compression suffisante. Enfin, la Bourse n'avait pas encore baissé à un point qui mit l'édifice du crédit en danger. Jusqu'alors l'État n'avait pas eu à intervenir; la perspective de pareille nécessité n'apparaissait même pas.

Il importe de noter par ailleurs qu'à ce moment la crise économique semblait s'apaiser et que divers symptômes annonçaient la phase suivante du cycle économique, la dépression, c'est-à-dire la stabilisation au plus bas. Mais on sait que durant l'été de 1931 un accident redoutable survint dans le monde : une crise de crédit sans précédent se déclara en Autriche, tout d'abord, avec l'affaire de l'« Oesterreichische Creditanstalt ». Puis, la crise gagna l'Allemagne et ensuite l'Angleterre et même les États-Unis. En juillet 1931 les banques et les bourses allemandes furent fermées; le 21 septembre la livre sterling quittait la parité qu'elle tenait depuis plus de trois siècles. Ce fut le plus gros événement de toute l'histoire économique et financière de l'après-guerre.

La chute de la livre sterling eut des effets déroutants. On s'attendait à ce que, en Angleterre, une hausse des prix vint compenser cette dépréciation monétaire, ainsi que cela s'était vu précédemment dans tous les pays. Il n'en fut rien, et l'on constata que les prix mondiaux baissaient avec la livre anglaise, parce que les plus grands marchés de matières premières se trouvaient dans l'Empire britannique. La suite des faits devait montrer que le véritable étalon devenait ainsi la livre sterling; l'or avait perdu momentanément sa fonction monétaire.

La chute de la livre sterling et la baisse des prix mondiaux eurent des répercussions terribles dans notre pays. L'effort d'adaptation que nous avons réalisé jusqu'alors sans trop de peine se trouvait neutralisé. D'autre part, les conditions de notre commerce extérieur étaient bouleversées, du fait que nos principaux clients comptaient en livres sterling. Le début de la période de crise aiguë se place donc à la fin de 1931.

LES FAUTES DE 1932

Et de fait, l'année 1932 fut particulièrement dure. La Belgique réalisa encore un effort d'adaptation, et elle atteignit des résultats méritoires. Mais la déflation commençait à devenir trop forte et le mécanisme des entreprises industrielles, commerciales et financières fut soumis à une tension dépassant sa capacité de résistance.

Durant l'été de 1932, à l'occasion d'une baisse des salaires des mineurs, une grève éclata dans le Hainaut. Le gouvernement Renkin, au sujet duquel l'histoire sera sévère, ne comprit ni les nécessités financières, ni les nécessités économiques, ni les nécessités sociales de l'heure. Par sa négligence, il laissa s'étendre la grève qui prit un caractère révolutionnaire. Or, il est certain qu'une politique de déflation ne se conçoit qu'avec un gouvernement attentif aux questions économiques et faisant montre d'une autorité suffisante. La grève se propagea sans aucune résistance de la part des autorités, qui ne prirent aucune précaution. Après des incidents sanglants dont on n'a pas perdu le

souvenir, la paix sociale revint grâce à une capitulation de la politique de déflation. Le salaire des mineurs ne fut pas baissé et une augmentation de 1 % fut même accordée; le même *statu quo* fut appliqué en pratique à toute l'industrie. Le gouvernement Renkin signait ainsi l'arrêt de mort du franc à sa parité ancienne.

Au même moment, le problème de la première intervention d'Etat se posa. La Société Minerva, d'Anvers, se trouvait dans une situation inextricable. C'était le résultat d'un concours de multiples circonstances. Il y avait tout d'abord évidemment la crise économique, qui avait restreint les débouchés extérieurs et intérieurs. Il y avait ensuite des fautes financières, notamment une politique d'immobilisation excessive, faite avec de l'argent emprunté. Il y avait encore l'impossibilité, pour une fabrique d'automobiles ne disposant que de notre marché intérieur, d'arriver à produire dans des conditions raisonnables. On doit admettre enfin l'existence d'une erreur d'appréciation, qui faisait croire que la voiture chère et durable avait encore des chances de succès, pendant que la consommation d'essence gardait tout son intérêt. Les Américains, au contraire, avaient compris qu'il fallait des voitures de prix modérés et d'une reprise puissante, la consommation d'essence ne revêtant qu'une importance très accessoire.

Quoi qu'il en soit, Minerva était condamnée pour des fautes propres, et pour des raisons économiques impérieuses. Sa situation financière était désespérée quand, précisément durant les grèves de 1932, le gouvernement fut pressé d'intervenir par les dirigeants de cette affaire, cautionnés par des hommes politiques comme M. Huysmans, bourgmestre d'Anvers. Le gouvernement Renkin était par ailleurs soucieux de ne pas aggraver la situation sociale par le licenciement du personnel de Minerva, qui occupait encore 1.400 ouvriers à ce moment. Il décida d'intervenir, mais le moyen légal n'existait pas; il pria la Société Générale d'avancer pour son compte ce qui était nécessaire à l'entreprise. La Société Générale permit donc de doubler ce cap, moyennant promesse de l'Etat de la dégager dans le plus bref délai possible.

Ce que nous venons de dire montre que cette première intervention fut de toute évidence une faute. Elle était faite au profit d'une société condamnée et, ce qui pis est, d'une industrie condamnée. On ne pouvait pas accumuler plus d'erreurs de principe, mais on ajouta encore, dans l'exécution, un manque de surveillance. Il est vrai que ceci semble inévitable quand l'Etat se mêle d'une entreprise industrielle.

LA COMBINAISON A. N. I. C.

Le gouvernement Renkin disparut à la fin de 1932, non sans avoir fait le plus grand mal au pays. Il fut remplacé par le gouvernement de Broqueville, dont M. Jaspar fut l'âme. Celui-ci se préoccupa, au début de 1933, de régulariser la situation de Minerva, et en même temps de créer un instrument qui permit d'aider éventuellement les entreprises en difficulté, dans le cadre d'un plan plus général. C'est ainsi que fut créé au début de l'année le Comité A. N. I. C. Celui-ci reçut en dotation 800 millions d'obligations émises jadis par l'Association Nationale des Commerçants et Industriels, sous la garantie de l'Etat. Ces valeurs, demeurées dans le portefeuille du Trésor, devaient servir de gage aux avances consenties aux entreprises que l'on voulait aider. On sait que la Banque Nationale peut accorder des crédits à concurrence de 80 % de fonds d'Etat qui lui sont remis en garantie. Le rôle de l'Etat fut donc ici de *cautionner des entreprises qui sans lui n'auraient pu trouver de crédit*. Mais on voit dès l'abord que *ce mécanisme ne comporte aucun décaissement de la part du Trésor*, qui ne devrait intervenir qu'au cas où le débiteur principal se trouverait insolvable.

La Société Minerva fut la première bénéficiaire du Comité A. N. I. C.; plus exactement les crédits qui lui avaient été accordés en 1932 par la Société Générale à la demande du gouvernement furent remplacés par des avances consenties selon le système A. N. I. C. Au cours de la même année l'Etat fut amené à étendre son intervention en faveur d'autres industries qui se trouvaient dans une situation particulièrement embarrassée. Elle commença à le faire également en faveur de sociétés qui dépendaient de la Banque Belge du Travail.

Dans son ensemble, l'année 1933 fut meilleure que la précédente. On pouvait discerner chez nous certains indices de reprise qui, du reste, étaient beaucoup plus visibles en Angleterre et même en Amérique. Au point de vue des finances publiques, le gouvernement de Broqueville opérait un redressement extrêmement méritoire. Il était certain cependant que la déflation ne se poursuivait plus à la même allure; or, elle était nécessaire, car la livre sterling continuait à baisser. En 1932 l'index des prix de détail s'était établi à 720, en recul de 78 points sur la moyenne de l'année précédente. En 1933 la régression n'avait plus été que de 14 points.

LA BANQUE BELGE DU TRAVAIL ET LES COOPÉRATIVES SOCIALISTES

Dès la fin de 1933 les difficultés recommencèrent à devenir pressantes. La Banque Belge du Travail, qui avait 350 millions de dépôts, avait été l'objet de retraits. Précédemment, quelques petites banques s'étaient trouvées en état d'insolvabilité, et ceci avait fait naître un sentiment de méfiance dont pâtissaient les moins solides des autres établissements bancaires. Aurait-il été possible d'empêcher les défaillances des premières banques qui furent atteintes par la crise? Peut-être bien a-t-on péché au début par excès de timidité. Il eût peut-être été possible de régler autrement le sort de ces banques défaillantes. Mais celles-ci étaient en général déficientes, et cet effort aurait dû être fait surtout afin d'empêcher que leur déconfiture ne vint ébranler la confiance dans les autres banques. Il y a lieu cependant de dire, sachant ce que l'on sait aujourd'hui, que finalement l'issue aurait été la même, et qu'une grande crise bancaire était inévitable.

Quoi qu'il en soit, les difficultés de la Banque Belge du Travail devinrent patentes. Cette institution qui jusque vers 1929 avait été bien gérée se trouvait alors victime de la mégalomanie de ses dirigeants. L'aventure est arrivée évidemment à beaucoup d'autres. Par ailleurs, elle était particulièrement vulnérable, du fait qu'elle était intéressée dans l'industrie textile; ses risques s'étaient accumulés d'une façon dangereuse dans ce secteur. Or, l'industrie textile traversait alors une crise particulièrement sévère. Disons que la Banque Belge du Travail n'avait pas pu, au cours d'une existence qui n'était pas encore longue, accumuler les réserves qui permirent à d'autres établissements de traverser la crise.

L'Etat était intervenu dès 1933, par l'intermédiaire de l'A. N. I. C. Il facilita aux filiales industrielles du groupe socialiste l'obtention de crédits qui leur permirent soit de continuer à travailler, soit de rembourser partiellement la Banque Belge du Travail, qui devait faire face à des retraits de dépôts. Des précautions furent prises, et l'on exigea notamment, pour les filiales dont la situation financière semblait trop compromise, la garantie de certaines coopératives, choisies parmi les plus solvables. Et ici encore, le procédé évoqué plus haut fut adopté: l'Etat donna sa signature après celle que nous venons de dire, mais ne décaissa pas un centime.

L'aide donnée par les pouvoirs publics n'empêcha pas l'irrépa-

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

P. Deramaut & R. Fauchilles

Succ. Paul DERAMAUT

LE SPÉCIALISTE DU CACHE-RADIATEUR
SES MEUBLES COMBINÉS INÉDITS



Tablettes de Radiateurs

A DÉCANTATION DE POUSSIÈRES

A HUMIDIFICATION D'AIR

FERRONNERIE d'ART. - TRAVAIL ARTISTIQUE de la TOLE

Exposition et Bureaux: 6, rue Moretus, Bruxelles - Tél. 21.57.83

EXPOSITION INTERNATIONALE DE BRUXELLES (Heysel)

NE MANQUEZ PAS DE VISITER
dans le Palais latéral gauche
(HABITATION)

les Stands 298-349 — Rues 2-3

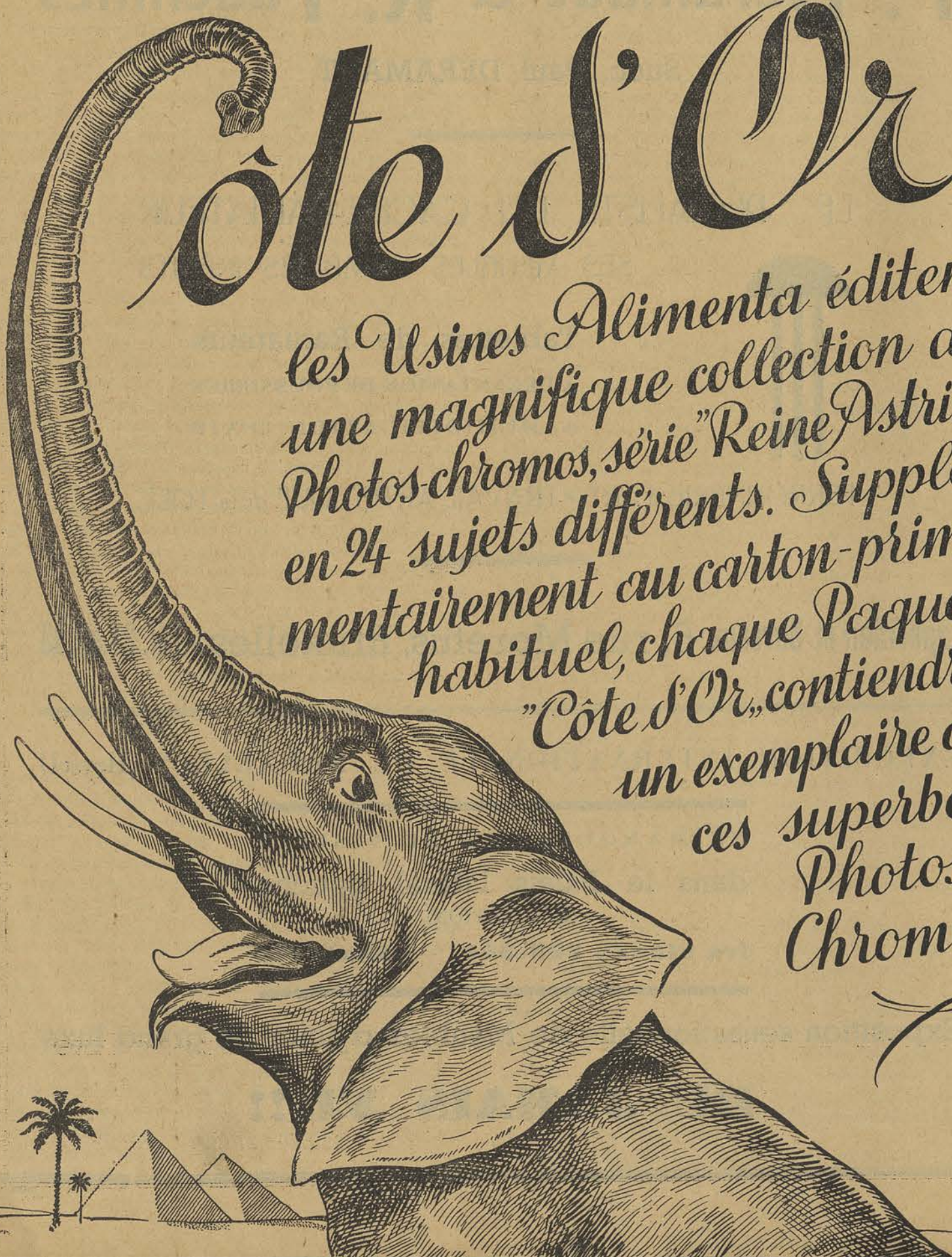
Exposition sensationnelle de Meubles d'acier de grand luxe

DU JAMAIS VU!!

70 *A l'occasion du*
MILLIONIÈME PAQUET

Côte d'Or

*les Usines Alimentaires éditent
une magnifique collection de
Photos-chromos, série "Reine Astrid",
en 24 sujets différents. Supplé-
mentairement au carton-prime
habituel, chaque Paquet
"Côte d'Or" contiendra
un exemplaire de
ces superbes
Photos-
Chromos*



nable. Au début du printemps de 1934 la Banque Belge du Travail dut fermer ses guichets, pour ne plus les rouvrir. Sa chute avait été précipitée par des retraits provoqués par l'écrasement de la révolte des socialistes à Vienne et par la confiscation des avoirs de ce parti. Le gouvernement avait songé à intervenir directement en faveur de la banque. Devant les résistances de l'opinion publique il ne put aller plus loin qu'il ne l'avait fait; la Banque Belge du Travail fut abandonnée à son sort. Ce fut là une erreur, car il eût été possible de sauver une plus grande partie de l'épargne populaire; en outre, on aurait évité une extension de la panique.

La Banque Belge du Travail a remboursé jusqu'ici 15 % à ses déposants; elle répartira, semble-t-il, 50 % au total, mais dans un certain nombre d'années seulement. Elle a perdu, de plus, la totalité de son capital, qui toutefois n'a pas pu lui être entièrement versé. Ainsi, dans l'ensemble, son aventure aura coûté environ 225 millions.

La déconfiture de la Banque Belge du Travail devait entraîner celle des coopératives socialistes. Celles-ci travaillaient avec un capital faible; les dépôts des coopérateurs à leur caisse d'épargne particulière fournissaient les fonds nécessaires à leur activité. La situation financière de ces coopératives variait largement. Celle de Bruxelles était dans une position excellente; d'autres avait commis des fautes lourdes, par des immobilisations stériles. Le « Vooruit » de Gand avait eu l'imprudence de souscrire à l'émission de la Banque Belge du Travail et se trouvait de ce fait virtuellement en faillite, car il devait libérer ces titres, sans valeur après l'aventure. La plupart des coopératives enfin avaient déposé, comme les syndicats, leurs fonds liquides à la Banque Belge du Travail.

Le gouvernement dut intervenir. Il provoqua de la part de la Caisse d'Epargne l'octroi d'une ouverture de crédit de 150 millions, garanti par une hypothèque sur les propriétés des coopératives. Cette ouverture de crédit ne fut pas garantie par l'Etat, la Caisse d'Epargne ayant l'obligation d'apprécier et de vérifier la valeur des gages qui lui étaient donnés pour la sûreté de sa créance.

Les coopératives socialistes durent, pour la plupart, prendre des arrangements constituant en fait des amputations des dépôts. Elles limitèrent étroitement la partie qui pouvait être retirée et remplacèrent l'autre par des bons d'une valeur indéfinie, et dans certains cas, problématique. La raison de tout cela, c'est que les coopératives n'ont pas toujours été à même de fournir les garanties nécessaires aux crédits que l'Etat avait prévus; ces avances, dès lors, leur furent en partie refusées.

On compte une bonne trentaine de coopératives qui ont dû prendre des arrangements avec leurs déposants. Jusqu'ici, il en est douze qui n'ont encore rien remboursé à ces derniers. Les autres ont donné des acomptes allant de 10 à 50 %.

UNE TENTATIVE DE DÉCONGÉLATION

L'année 1934 s'écoula dans l'incertitude. Le gouvernement de Broqueville sentait qu'une nouvelle déflation était nécessaire pour que nos prix suivent les prix-or anglais, en nouvelle baisse par suite du fléchissement de la livre. D'un autre côté, il devenait de plus en plus évident que la situation bancaire appelait un redressement. Les banques belges avaient résisté d'une façon extrêmement méritoire durant les premières années de la déflation. Mais la baisse des prix et la dépréciation de tous les actifs devaient finir par les atteindre durement.

Elle atteignait surtout leurs débiteurs, qui sans se trouver véritablement insolubles, étaient néanmoins dans l'impossibilité de rembourser leurs avances. Or, les retraits considérables de

capitaux obligeaient les banques à poursuivre une politique de contraction des crédits. Celle-ci, toute nécessaire qu'elle fût, était un facteur d'aggravation de la crise.

Le gouvernement de Broqueville demanda, lors de sa reconstitution, en juin 1934, des pouvoirs spéciaux qui pussent réaliser un double objectif : accentuer la déflation et rendre la liquidité aux banques. Un premier train d'arrêtés sortit le 22 août de la même année, les principaux concernant la cession de 2 milliards de créances bancaires, qui devaient être transmises par les banques privées à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Cette initiative était hardie et inédite : ceci explique les difficultés avec lesquelles elle passa dans les réalisations. La Société Nationale de Crédit à l'Industrie n'avait pas été consultée; le gouvernement disposa d'elle avec une certaine désinvolture. En dépit de ce que pense la Commission Servais, nous estimons qu'on ne peut rien lui reprocher en l'occurrence. Quant au Trésor, il avait pris lors de cette opération un luxe de précautions qui le mettait à l'abri de toute perte. La plus exposée était la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, qui n'avait rien demandé, nous l'avons dit, et qui n'avait rien à gagner dans toute cette combinaison.

Les arrêtés de mobilisation dont nous parlons n'ont évidemment pas empêché la crise de crédit d'aller en s'aggravant. Ils ont du moins permis d'éviter l'écroulement du crédit privé, et d'autre part ils constituaient la dernière tentative possible pour éviter la dévaluation. Le système imaginé s'avéra donc efficace, et sans danger en ce qui concerne les pouvoirs publics. Donna-t-il lieu à des erreurs lors des cessions? Peut-être y a-t-il eu irrégularités de forme ou de procédure dans l'un ou l'autre cas. Mais nous ne voyons ni intention de fraude, ni préjudice pour qui que ce soit; il est évident que c'est l'essentiel.

LE BOERENBOND

Au fur et à mesure que s'avancait l'automne de 1934, on sentait s'aggraver la situation du groupe financier du Boerenbond, et en particulier de l'Algemeene Bankvereniging.

Le Boerenbond avait rendu d'immenses services à la classe agricole. Il avait été conduit honnêtement, par des gens qui eurent le tort de n'être pas des génies et de ne pouvoir résister à certains entraînements. La dépréciation générale des valeurs mobilières, qui constituaient la contre-partie de ses dépôts, le plaça devant un déficit et un manque de liquidités extrêmement dangereux, étant donné la masse des dépôts.

Le principe des placements du Boerenbond n'était pas dépourvu d'ingéniosité. Après la dévaluation de 1926, les dirigeants furent préoccupés du souci d'épargner à leurs déposants, et à l'institution, les dangers qui menacent toujours des placements en monnaie. Ils décidèrent d'investir leurs nouveaux dépôts pour une moitié en fonds d'Etat ou en valeurs libellées en francs, et pour une moitié en actions. Et au début, les placements industriels dont il s'agissait rentraient parfaitement dans le cadre de l'activité professionnelle du Boerenbond.

Mais ces précautions furent déjouées par l'ampleur absolument inattendue de la baisse de toutes les valeurs industrielles. Une baisse comme on en constate d'ordinaire au cours d'une crise, et qui atteindrait par exemple un tiers, aurait pu encore être supportée par l'institution. Mais on sait qu'au pire de la crise, la dépréciation des valeurs mobilières atteignit 80 %. Aucun système n'aurait résisté à une pareille amputation.

D'un autre côté, le Boerenbond avait été amené à s'intéresser à l'Algemeene Bankvereniging. Cette intervention avait été au début involontaire; il s'agissait de sauver l'ancienne Volks-

bank van Leuven, banque des classes moyennes, qui après avoir connu des jours prospères traversait une crise et était en danger. A partir d'alors, le Boerenbond, qui s'était tenu à l'écart des opérations purement financières, augmenta sans cesse sa participation et ses risques. En 1933, l'Algemeene dut être réorganisée par une augmentation de capital. Le Boerenbond en prit la plus grande partie. Enfin, au fur et à mesure que la méfiance s'accroissait, les titres de l'Algemeene étaient lancés sur le marché, et le Boerenbond, pour éviter un effondrement qui eût porté gravement préjudice au crédit de la banque, se chargea de tout ce papier, qui fut racheté à un cours relativement élevé.

Avec l'aggravation de la crise, l'Algemeene voyait diminuer la valeur de ses placements, pendant qu'un nombre appréciable de ses débiteurs se trouvaient dans l'impossibilité au moins momentanée de rembourser leurs crédits. A la fin de 1934, les difficultés du Boerenbond étant devenues publiques, la méfiance à l'égard de l'Algemeene s'aggrava, les retraits s'accélérent, et il fallut envisager la liquidation complète de l'institution,

Il importe cependant de noter qu'au moment où elle cessa ses opérations pour faire place à la Kredietbank, l'Algemeene était encore largement au-dessus de ses affaires. Elle avait perdu ses réserves et une partie de son capital, mais ses dépôts n'étaient pas réellement en danger, et il restait quelque chose à ses actionnaires. C'était fort heureux pour le Boerenbond, qui était devenu par ses rachats presque le propriétaire exclusif de la banque. Il subissait néanmoins des pertes considérables, car le prix d'acquisition de son portefeuille était relativement élevé. Au total, cette affaire lui a coûté 600 millions.

CE QUI A ÉTÉ ÉVITÉ

Si le Boerenbond avait dû liquider entièrement, au plus fort de la crise, ses déposants eussent naturellement subi des pertes considérables. On a pu estimer celles-ci à 700 millions environ, soit 40 % du total des capitaux qui lui avaient été confiés.

Le gouvernement a donc agi sagement en faisant ce qu'il fit à la fin de 1934 et au début de 1935. Il autorisa tout d'abord le Boerenbond à décréter un moratoire pour ses dépôts et, en outre, il créa l'Office Central de la Petite Epargne, dont la mission était de faire des avances au Boerenbond et aux coopératives se trouvant dans la situation que nous avons dite. Ces avances furent faites au moyen de fonds empruntés à la Caisse d'Epargne, l'Etat donnant sa garantie par le jeu de valeurs appartenant au Fonds Monétaire. Le Boerenbond reçut ainsi des crédits s'élevant à quelque 300 millions, contre lesquels il remit en garantie des valeurs pleinement suffisantes. Les coopératives socialistes ne pouvant pas donner autant de garanties de ce genre ne reçurent qu'un montant assez limité, 90 millions environ.

Le Boerenbond possédait comme actif, à côté du portefeuille dont nous avons parlé, des participations intéressantes ou même des entreprises qui lui appartenaient en propre. La principale était son Comptoir d'Achats et Ventes, société coopérative assurant toutes ses opérations commerciales et réalisant de gros profits. Il y avait également une société d'assurances très prospère, et une large participation dans une grande boulangerie. Le revenu de ces actifs était considérable, mais la valeur de réalisation immédiate en était très incertaine. Il ne fut pas question de liquider cette partie de l'actif du Boerenbond; on se résolut simplement à consacrer au remboursement des dépôts le revenu de ces entreprises.

Nous avons vu plus haut que la liquidation du Boerenbond au pire des moments aurait fait constater un déficit représentant

40 % des capitaux qu'il avait reçus. Pareille mésaventure aurait sans doute été le sort d'un certain nombre d'affaires si elles avaient dû liquider à cette époque. A l'heure présente, où en sont les choses? Une partie importante des dépôts anciens est encore bloquée. Mais dans l'ensemble, le Boerenbond va avoir remboursé un demi-milliard sur les dépôts qu'il avait en 1934, et dont le montant était au début de la crise financière de 1.700 millions. Du train dont vont les choses, avec la reprise économique, on peut admettre que dans quelques années les déposants du Boerenbond auront vraisemblablement touché l'équivalent de leurs créances, c'est-à-dire que la perte dont nous venons de parler aura été effacée.

Le bilan de la crise du Boerenbond au point de vue qui nous occupe ici peut donc être résumé dans les termes suivants. En 1934, la ruine d'une grande institution était imminente, et il en serait résulté, outre d'énormes dommages moraux, une perte de 700 millions pour la classe agricole. L'Etat est intervenu, et il ne lui en a pas coûté un centime. Ni en capital, ni en intérêts, le Trésor n'a subi et ne subira la moindre perte. L'institution est sauvée, et les déposants ne perdront sans doute rien. Certes, ils auront été privés pendant un certain temps de la libre disposition d'une partie de leur avoir. Mais c'est là un inconvénient mineur. Et nous connaissons beaucoup de gens qui seraient fort heureux d'avoir placé au Boerenbond leurs économies réalisées de 1928 à 1933, au lieu de les avoir investies en bourse, où la dépréciation aurait été plus forte, et où elle serait loin d'être virtuellement effacée en ce moment.

En ce qui concerne les affaires socialistes, nous sommes moins bien informé du redressement intervenu. L'intervention de l'Etat n'a pas été ici aussi décisive. Les coopératives sont sauvées, mais la Banque Belge du Travail ne l'a pas été. Il faut dire que sa situation était beaucoup plus mauvaise que celle de l'Algemeene. A tout le moins, le dommage a-t-il été limité; si l'on n'avait pas été aussi timide, en présence du mouvement d'opinion auquel s'étaient heurtées les tentatives d'intervention directe, on aurait pu réduire encore davantage les pertes.

En ce qui concerne les interventions dans les entreprises qui ne dépendaient ni du Boerenbond ni de la Banque Belge du Travail, la situation s'est déjà, aujourd'hui, considérablement éclaircie. La seule perte importante se rencontre dans l'affaire Minerva, où l'Etat perdra les 50 millions qu'il a imprudemment fait avancer, comme nous l'avons dit plus haut. Il est probable que d'autres pertes se rencontreront, dans le groupe de la Banque Belge du Travail notamment, qui porteront le total du déchet entre 100 et 125 millions.

Même si ce chiffre était définitif, il devrait être considéré comme insignifiant eu égard à l'ampleur des opérations et à l'excellence des résultats obtenus. Mais on a l'assurance que dès à présent cette perte sera amortie, peut-être intégralement, par des réserves constituées à l'intérieur des organismes chargés d'intervenir pour l'Etat. Il a été prévu, en effet, que ceux-ci conserveraient une certaine marge des intérêts payés par les débiteurs, de façon à se constituer une provision. A l'heure présente, cette réserve atteint déjà 60 millions en ce qui concerne la cession des créances bancaires et 25 millions, en ce qui concerne les autres opérations. Du train dont vont les choses, on estime que finalement l'Etat ne devra peut-être pas intervenir du tout pour combler ces pertes.

EN BELGIQUE ET A L'ÉTRANGER

Les interventions de l'Etat étaient d'autant plus inévitables que nous l'avons dit plus haut la Belgique était particulièrement exposée à ressentir les effets de la crise mondiale. Malgré cela,



DEVROYE-FRÈRES

ORFÈVRES

AVENUE DE LA COURONNE 368
BRUXELLES

G. VAN THIENEN
28, rue de l'Enclume, Bruxelles

Cadres - Dorure

Spécialité de Cadres pour Tableaux
— Dorure pour Ameublement —
Restaurations

Tél. 12.44.13

Reg. du Comm. : Bruxelles 6033

Tailleur - 1^{er} Ordre



DUPAIX

Téléphone 17.35.79

13, RUE ROYALE
BRUXELLES

JOAILLIER-ORFÈVRE D'ART

HENRI OPPITZ

24, AVENUE LOUISE
Téléphone 11.88.69

Si vous pouvez écrire Vous pouvez **DESSINER**

La vie donne davantage à ceux qui savent dessiner
RENDEZ PLUS BRILLANTE VOTRE SITUATION

VALEUR!... On dit couramment d'un homme : « Il vaut tant »... Ne croyez-vous pas que vous vaudriez plus si vous saviez dessiner? N'avez-vous pas bien souvent regretté de ne pouvoir croquer une figure, une silhouette, un paysage?...

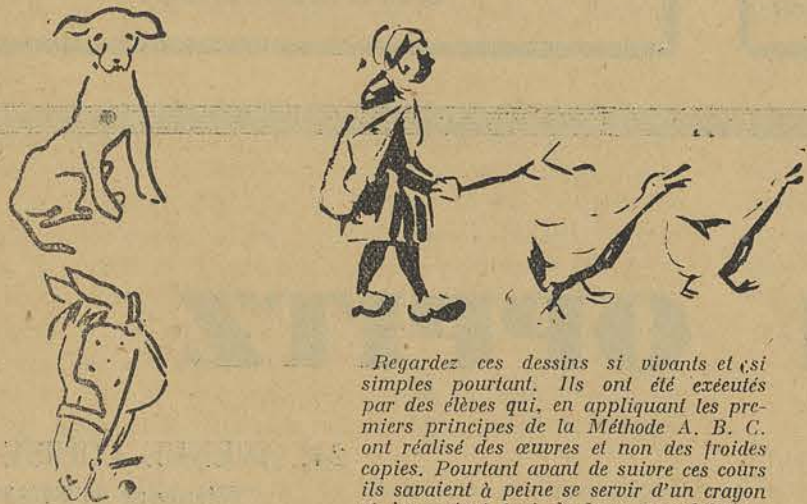
Augmentez votre valeur personnelle

Dans l'exercice de votre profession, n'avez-vous pas senti parfois que si vous saviez dessiner, vous réussiriez mieux? En ces temps, n'est-il pas sage de s'assurer par la connaissance d'un métier auxiliaire, soit une source supplémentaire de profits, soit l'accès d'une nouvelle carrière dans le cas où votre situation actuelle viendrait à vous manquer?

Vous pouvez, si vous le voulez, devenir en quelques mois un bon dessinateur. Pour peu que vous ayez de bonnes dispositions naturelles et qu'un talent, ignoré de vous même, sommeille en vous, vous deviendrez un artiste véritable, vous serez capable de faire carrière dans une des nombreuses branches du dessin, telles que : dessin d'illustration, pour livres et journaux, de publicité, d'affiches, de mode, décoration, catalogues, caricatures, etc... Cela vous sera permis, grâce à l'Ecole A. B. C. qui, par sa lumineuse méthode basée sur des principes modernes et absolument nouveaux, a mis l'enseignement du dessin à la portée de tous.

Grâce à elle, vous pourrez, sans abandonner vos occupations quotidiennes, quels que soient votre âge et votre résidence, suivre les cours pratiques de l'A. B. C. et recevoir les conseils personnels d'artistes professionnels éminents.

Vous avez aujourd'hui une occasion unique de prendre une décision dont dépendra peut-être votre avenir.



Regardez ces dessins si vivants et si simples pourtant. Ils ont été exécutés par des élèves qui, en appliquant les premiers principes de la Méthode A. B. C. ont réalisé des œuvres et non des froides copies. Pourtant avant de suivre ces cours ils savaient à peine se servir d'un crayon et ignoraient tout de leurs possibilités.



Ce croquis, dans lequel les attitudes sont si bien rendues, a été dessiné par un de nos élèves après six mois d'étude.

Une référence inattendue.

Dans le numéro de *VILLUSTRATION* du 16 janvier 1932, M. Jacques BASCHET, l'éminent critique, écrivait ces quelques lignes, tout à l'éloge de l'ÉCOLE A. B. C.

« On a pu sourire, au début de cette méthode de dessin qui prétendait former des talents par correspondance. Cela paraissait une gageure. Devant le succès grandissant, il a bien fallu admettre que cette idée répondait à un besoin... L'École A. B. C. reçoit de partout des essais, d'humbles enluminures comme des œuvres déjà mûres où s'affirment des dons. Elle conseille, elle aiguille, forme, développe les qualités et la personnalité. »

NOUS VOUS INVITONS A VENIR NOUS VOIR

Si cela vous est impossible demandez-nous notre intéressante notice.

ÉCOLE A. B. C. de DESSIN (Studio J. 138)

18, rue du Méridien, Bruxelles
Tél. : 17.60.80

Demande de brochure gratuite

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de m'adresser gratuitement et sans engagement de ma part votre brochure annoncée ci-dessus domant tous renseignements sur la méthode A. B. C.

Nom :

Age :

Adresse :

Province :

Ville :

ces interventions ont été moindres que celles de l'Etat français, qui a décaissé 3 milliards d'argent sonnante et trébuchant pour sauver deux banques, la Banque Nationale de Crédit et la Banque d'Alsace-Lorraine; on ignore quel sera le montant des pertes définitives, mais il sera considérable. Nous ne parlerons pas des interventions de l'Etat allemand, qui prit sur lui une perte de 450 millions de Marks (5 milliards de francs), lors de la réorganisation bancaire en 1932.

En Belgique, les interventions de l'Etat se caractérisèrent par un empirisme qui, en principe, est dangereux. Mais si l'on excepte la première initiative du gouvernement Renkin, on doit cependant constater que cet empirisme n'a pas nui aux résultats. Il faut en savoir gré à ceux qui, au milieu des pires difficultés, ont dû organiser vaille que vaille ces interventions; le pays ne se rendra jamais assez compte de ce qu'il doit à cet égard aux gouvernements de Broqueville et Theunis. Maintenant que la prospérité est revenue, il n'est que juste de reconnaître les mérites de ceux qui ont travaillé alors dans des conditions déplorables, et qui ont réussi à sauver l'essentiel de l'actif.

Une autre considération se dégage à nos yeux. Au cours des « déballages » auxquels ont donné lieu les polémiques récentes, on a été souvent porté à exagérer non seulement les pertes de l'Etat, mais aussi les responsabilités des individus. Nous avons la conviction que les historiens de l'avenir, quand ils prendront la peine de voir ce qui s'est passé exactement, seront émerveillés de l'absence de fraudes ou de fautes lourdes que les enquêtes auront fait apparaître.

Car nous aurons beau chercher dans les rapports officiels, nous ne trouverons rien de comparable aux faits scandaleux dont la chronique de tous les pays nous donne des exemples.

Avons-nous eu chez nous l'équivalent du cas Dalimier, recommandant les bons Stavisky, ou de celui de Klotz, spécialiste des fausses traites — deux ministres français de l'après-guerre?

Avons-nous rien eu d'approchant du cas de M. J.-H. Thomas, ministre des colonies de la Grande-Bretagne, qui en divulguant des projets fiscaux a permis à un complice de réaliser d'énormes profits aux dépens des sociétés d'assurances? En Angleterre, cette affaire a été réglée avec une dignité parfaite, et sans oublier les services rendus jadis par le ministre, qui avait eu cette défaillance. En Belgique, on échafaude une invraisemblable accusation; après avoir sollicité et obtenu les applaudissements d'une partie de l'opinion publique, on va crocheter, au milieu d'un vaste déploiement de police, le coffret à bijoux de la veuve d'un homme à qui le pays doit partiellement son empire colonial. Et de quoi l'accuse-t-on? D'avoir, étant ministre du Trésor, acheté sur le marché des fonds d'Etat deux mois et demi après l'émission!

Mais revenons aux problèmes généraux. Qu'a-t-on trouvé au cours de trois enquêtes sensationnelles? Tout d'abord, une série limitée de cas, dans lesquels la démarcation entre le rôle politique et la finance n'était pas respecté comme il eût fallu. On a raison d'exiger que cette démarcation soit désormais respectée; mais il ne faut y voir qu'une règle de haute convenance. Il importe de ne pas perdre de vue que si des interventions de l'Etat ont eu lieu devant ces considérations, elles n'auront rien coûté au Trésor. On a découvert ensuite des irrégularités de forme que l'on fait bien de relever, mais dont la portée demeure restreinte.

Notre jugement serait évidemment trop indulgent s'il était établi que l'emprunt Mendelssohn a été contracté dans les conditions odieuses que la Commission d'enquête se plaît à envisager. Mais les allégations et les suspicions de cette commission ne résistent pas un instant à une critique impartiale. Nous ne reviendrons pas sur cette affaire, si ce n'est pour signaler

un point qui a échappé jusqu'à présent à l'attention de l'opinion publique.

Sait-on que l'emprunt Mendelssohn n'était pas le seul en son genre, et qu'en 1933, le gouvernement de Broqueville contracta un emprunt en francs français, à un an d'échéance, qui nous coûtait plus de 6 %? La même année, il plaça un emprunt de 21 millions de florins qui lui coûtait aussi environ 6 %, et cet emprunt était doté d'une clause-or. En 1933, encore il renouvela un emprunt de 23 millions de francs suisses, à six mois, coûtant aussi plus de 6 %, et toujours avec clause-or. Or, l'emprunt Mendelssohn, nous l'avons dit, ne coûtait qu'un peu plus des %. On s'étonne de constater que la Commission Servais, si curieuse de tout ce qui ne la regarde pas, n'ait pas porté ses investigations de ce côté, où elle aurait trouvé des points de comparaison très pertinents.

CONCLUSIONS

Nos conclusions, après cette revue des interventions de l'Etat, seront donc formelles. La Belgique s'est tirée, dans des conditions remarquables, d'une crise de crédit qui aurait pu lui être extrêmement dommageable. Elle a évité de voir son organisation financière tomber en pièces, et il n'en coûte aux pouvoirs publics, au pis-aller, que des sommes dérisoires, si on les compare à ce qui aurait pu être perdu. D'autre part, on n'a enregistré qu'un minimum de défaillances, toutes individuelles et d'une gravité fort limitée.

L'Etat a donc fait son devoir, et il a été heureux dans son action. Sauf dans l'un ou l'autre cas exceptionnel, les précautions avaient été prises pour que le Trésor ne subisse pas de préjudice.

Disons enfin que si l'intervention de l'Etat dans la phase économique d'une crise, est tout à fait à déconseiller, s'il n'appartient pas aux pouvoirs publics de pouvoir sauver des entreprises qui industriellement sont défaillantes, le devoir d'intervention est clairement indiqué au cours d'une crise de crédit. Tous les gouvernements dignes de ce nom l'ont du reste compris, et tous ont agi; les gouvernements qui, en Belgique, se sont succédé depuis 1933, n'ont fait que leur devoir; mais ils ont eu le mérite de réaliser cette action avec une pleine efficacité et un minimum de charge pour la collectivité.

FERNAND BAUDHUIN,
professeur à l'Université de Louvain.

Comme de coutume, à l'occasion des Fêtes de Pâques, LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS ne paraîtra pas la semaine prochaine.

La revue catholique des idées et des faits

la revue belge d'intérêt général la plus vivante, la plus actuelle, la plus répandue.

Elle renseigne sur tous les problèmes religieux, politiques, sociaux, littéraires, artistiques et scientifiques.

Pâques, mystère d'espérance

Ils ne connaissent donc point qu'il y a un
Pâques,
Un jour de Pâques, un dimanche de
Pâques,
Une semaine de Pâques,
Un mois de Pâques,
Pour la montée, pour la remontée de l'es-
pérance charnelle,
Comme il y a pour la sève du chêne et
du bouleau
Un mois d'avril, un mois de mai?

CHARLES PÉGUY.

La vertu chrétienne et théologique d'espérance a été naguère une vertu âprement controversée, un champ clos de luttes théologiques intransigeantes. Un cortège nombreux de détracteurs l'escorte comme une ombre et la poursuit, au cours des âges, pour tenter de ternir son éclat et de voiler sa pure gloire. De tous les points de l'horizon ses ennemis surgissent, l'accablant de sarcasmes, de mépris, de dédain, voire de condescendance. Calvin et Kant, les jansénistes de Port-Royal, les quiétistes ralliés autour de Molinos et les semi-quiétistes armés de quelques textes embarrassés de Fénelon, tous se liguent contre elle au nom d'une moralité supérieure qui n'admet aucune compromission avec les faiblesses de la nature humaine. Car, ce qu'on lui reproche avant tout, c'est de ravalier le service du Seigneur et de falsifier l'authentique et pur amour que la créature Lui doit. Agir avec l'espérance d'être récompensé, c'est, dit-on, mal agir parce que c'est se chercher soi-même sous les apparences de la vertu. Le devoir doit être accompli parce qu'il est le devoir, ni plus ni moins. Toute autre préoccupation, tout retour sur soi, vicie l'agir humain et réduit la vertu à une sorte de troc, à un vil calcul de mercenaire. Aimer Dieu en espérant qu'il nous récompensera, c'est vouloir un compromis inacceptable entre Dieu et notre égoïsme; c'est se livrer à un marchandage indigne et proposer un contrat mesquin basé sur le plus vulgaire *do ut des*. Aimer Dieu parce qu'il est bon pour nous, tout-puissant et fidèle dans ses promesses, c'est faire de Dieu un instrument au service de notre bien-être personnel, c'est se servir de Dieu au lieu de le servir; bref c'est l'inversion suprême, le désordre.

Contre cette nouvelle Fronde spirituelle, les défenseurs de la Tradition ne restèrent ni inertes ni muets.

Et ce fut la grande bataille.

Aux extravagances inhumaines du pur amour, Malebranche opposa, non sans humeur, cette simple réflexion de bon sens :

« Il y a bien de l'apparence que ceux mêmes qui s'imaginent accepter véritablement la damnation ne tâchent de le faire que pour mieux assurer leur salut. »

N'est-ce pas l'évidence même? N'est-ce pas méconnaître le cœur humain que de lui interdire tout élan vers la joie sous prétexte de devoir à respecter? Le bonheur ne jaillit-il pas du devoir accompli comme la fleur sort de sa tige? L'espérance n'est-elle pas une forme de tendresse que revêt l'amour humain, ici-bas, lorsqu'il se tourne vers Dieu?

Nul mieux que saint François de Sales ne défendit l'honneur de la vertu d'espérance. Il le fit d'une façon aussi savoureuse que péremptoire en expliquant à Théotime qu'« il y a bien de

la différence entre cette parole : j'aime Dieu pour le bien que j'en attends et celle-ci : je n'aime Dieu que pour le bien que j'en attends. Comme aussi c'est chose bien diverse de dire : j'aime Dieu pour moi, et de dire : j'aime Dieu pour l'amour de moi.

« Quand je dis : j'aime Dieu pour moi, c'est comme si je disais : j'aime avoir Dieu, j'aime que Dieu soit à moi, qu'il soit mon souverain bien... Mais dire : j'aime Dieu pour l'amour de moi-même, c'est comme qui dirait : l'amour que je me porte est la fin pour laquelle j'aime Dieu, en sorte que l'amour de Dieu soit dépendant, subalterne et inférieur à l'amour propre que nous avons envers nous-mêmes, qui est une impiété nonpareille...

« (Par l'espérance) nous ne tirons pas Dieu à nous, ni à notre utilité; mais nous nous joignons à Lui comme à notre finale félicité. Nous nous aimons ensemblement avec Dieu par cet amour, mais non pas nous préférant ou égalant à lui en cet amour : l'amour de nous-mêmes est mêlé avec celui de Dieu, mais celui de Dieu surnage; notre amour propre y entre voirement, mais comme simple motif, et non comme fin principale; notre intérêt y tient quelque lieu, mais Dieu tient le rang principal. » (*Traité de l'amour de Dieu*, t. I, liv. II, chap. XVII, ps.)

Nous n'avons plus aujourd'hui, à l'intérieur de l'Eglise, à plaider non coupable et à justifier la moralité de l'acte d'espérance. Mais elle apparaît encore parfois à des consciences chrétiennes comme une vertu de seconde zone, comme une attitude facultative, comme un luxe ou un surcroît. On ne se rend pas toujours compte qu'elle est une condition de tout amour terrestre sincère, humain, complet. On ne saisit pas toujours à quel point l'espérance plonge ses racines dans la foi et se tient proche de l'amour. Car les trois vertus théologiques sont unies par une parenté étroite; il y a entre elles une sorte de communion vitale, de « eircumincension ». L'espérance est dans le prolongement et la logique de la foi; elle est aussi, nous l'avons dit, une des formes que revêt l'amour humain. Qu'on nous permette de citer ici celui de nos littérateurs modernes qui a exprimé le mieux cette connexion et dit les splendeurs de l'espérance nécessaire. Ecoutons Charles Péguy dans son émouvant poème :

LE PORCHE DU MYSTÈRE DE LA DEUXIÈME VERTU :

*C'est elle, cette petite qui entraîne tout.
Car la Foi ne voit que ce qui est
Et elle voit ce qui sera.
La charité n'aime que ce qui est.
Et elle aime ce qui sera.
La Foi voit ce qui est.
Dans le Temps et dans l'Eternité.
L'Espérance voit ce qui sera.
Dans le Temps et pour l'Eternité.
Pour ainsi dire dans le futur de l'Eternité même.
La Charité aime ce qui est.
Dans le Temps et dans l'Eternité.
Dieu et le prochain.
Comme la Foi voit.
Dieu et la création.
Mais l'Espérance aime ce qui sera.
Dans le Temps et pour l'Eternité.
L'Espérance voit ce qui n'est pas encore et qui sera.
Elle aime ce qui n'est pas encore et qui sera
Dans le futur du Temps et de l'Eternité (1).*

Et plus loin avec une inlassable insistance il nous redit le devoir d'espérer :

(1) *Loc. cit.*, pp. 29-29, 14^e édit., Librairie Gallimard.

Il faut avoir confiance en Dieu, mon enfant.
 Il faut avoir espérance en Dieu.
 Il faut faire confiance à Dieu.
 Il faut faire crédit à Dieu.
 Il faut avoir cette confiance en Dieu d'avoir espérance en lui.
 Il faut faire crédit à Dieu d'avoir espérance en lui.
 Il faut faire espérance à Dieu.
 Il faut espérer en Dieu, il faut avoir foi en Dieu, c'est tout un, c'est tout le même.
 Il faut avoir cette foi en Dieu que d'espérer en lui.
 Il faut croire en lui, qui est d'espérer.
 Il faut avoir confiance en Dieu, il a bien eu confiance en nous.
 Il faut faire confiance à Dieu, il nous a bien fait confiance à nous.
 Il faut faire espérance à Dieu, il nous a bien fait espérance à nous.
 Il faut faire crédit à Dieu, il nous a bien fait crédit à nous. Quel crédit.
 Tous les crédits.
 Il faut faire foi à Dieu, il nous a bien fait foi à nous (1).

Après nous être laissé bercer par les mélodies de ce vibrant invitoire, il nous faut laisser Péguy au porche du mystère et franchir le seuil du temple.

* * *

Nous voudrions déterminer d'abord brièvement ce qu'est en elle-même cette vertu d'espérance et pourquoi elle s'impose à nous. Mais notre but dernier n'est pas là : nous voulons avant tout montrer comment l'espérance chrétienne se rattache elle aussi, indissolublement, au mystère glorieux de Pâques.

Pour nous indiquer la signification de l'espérance, sa portée et son caractère obligatoire, nous ne connaissons rien de mieux qu'un remarquable article de la *Nouvelle Revue théologique*, publié par le P. Mersch, S. J., sous le titre : « La Sainte Vertu d'espérance » (2). Celui-ci y démontre vigoureusement que l'espérance n'est pas une attitude laissée à notre libre choix et que notre Dieu à nous, chrétiens, est nécessairement le Dieu de l'espérance. *Deus spei*. « L'espérance, écrit-il, n'est pas une vertu facultative. Elle n'est pas un rêve fugitif qu'on s'accorde en passant, une rapide vision d'au-delà, brillante et momentanée comme un éclair. Elle est un élément indispensable de notre attitude surnaturelle. Sans ce regard obstinément fixé vers l'éternité bienheureuse, notre vie n'est pas orientée vers son terme. Sans cette possession anticipée du ciel, notre existence est décapitée, et son vrai sens altéré. Nous faussons notre jugement sur nous-mêmes si nous ne nous considérons pas comme des élus en préparation.

» Pour nos yeux de chair, de toutes parts, l'horizon est fermé par le ciel. Ainsi en va-t-il pour les yeux de notre âme. Partout l'horizon est cerné de béatitude. Dieu ne permet à nos regards de s'arrêter que dans l'allégresse éternelle.

» Nous devons espérer.

» Et nous ne serons pas confondus, parce que nous espérons sur la parole de Dieu.

» Quand un homme d'honneur a donné sa parole, il n'y a pas à lui demander davantage. Dieu nous a donné sa parole. Il s'est engagé à sauver nos âmes et nos corps, et à être Lui-même notre éternelle récompense.

» Par cette parole, un lien s'est établi entre Lui et l'humanité,

Dieu s'occupe de nous, et Il nous assure qu'Il nous mène à une union avec Lui plus grande, à venir.

» Cette parole, Dieu l'a redite à travers tout l'Ancien Testament, et Il l'a confirmée, avec serment, aux patriarches.

» Nous pouvons attendre en paix. Le ciel et la terre passent, mais les affirmations de Dieu restent. Nous tenons Dieu, si on ose ainsi dire, par sa parole... »

Après avoir établi de la sorte le fondement de la vertu théologique d'espérance, l'auteur cité fait un pas de plus.

« Dieu, nous dit-il plus loin, n'a pas seulement donné sa parole. L'alliance scellée avec l'humanité n'est pas demeurée un ensemble de formules, consignées sur parchemin, ou gardées dans le souvenir des hommes.

» Il nous a donné un gage : son Fils.

» Et ce gage est la réalisation de la promesse; mais une réalisation transcendante et parfaite, le prototype idéal de ce qui nous est réservé. L'union entre Dieu et l'homme, union vers laquelle Dieu oriente nos désirs, est effectuée complètement en Jésus-Christ. Dans le Christ, l'alliance prend corps, et la parole de Dieu, le Verbe se fait chair. La divinité est, en lui, si bien unie à notre humanité, que désormais un de nous en toute vérité est Dieu.

» Pourrions-nous craindre encore et hésiter? »

Non, sans doute, puisque notre point d'appui n'est pas une parole donnée quelconque, mais la Parole, le propre Verbe de Dieu. Nous tenons Dieu par son Fils qu'Il nous a livré en gage. Nous possédons déjà, dans le Christ, la vie éternelle promise. Pour saisir pleinement cette prébéatitude, pour comprendre toute la splendeur de notre richesse présente et toute l'ampleur du mystère de l'Espérance, il nous faut cette fois encore nous tourner vers ce qui est le centre de perspective du christianisme, vers Pâques. Si « notre espérance est dans le Christ » c'est à cause de la Résurrection. Elle est la clef de voûte de l'espérance chrétienne.

Sans doute, dira-t-on, puisque sans elle le christianisme s'écroule, sans elle Jésus n'est qu'un imposteur et son message une dérision. « Si le Christ n'est pas ressuscité, c'est en vain que vous croyez... » Saint Paul proclamait déjà cette dépendance. Tout cela est vrai, mais cela ne met pas encore suffisamment en relief l'aspect positif de la Résurrection, ni son contenu dogmatique et vital.

Pâques n'est pas seulement le signe apologétique par excellence, c'est aussi le grand mystère de vie et, par là, c'est la source même de nos plus hautes espérances.

Pourquoi, en effet, Notre-Seigneur est-il ressuscité et monté au ciel? Pourquoi ce mystère d'abaissement et de gloire? Est-ce pour son profit personnel ou pour le nôtre? Est-ce pour Lui ou est-ce pour nous qu'Il ressuscite? La réponse ne fait aucun doute : la gloire de la résurrection retombe sur nous et nous pénètre à d'insondables profondeurs. Et cela parce que le Christ et nous ne formons qu'un; parce que si Jésus est tel homme déterminé que l'on peut situer dans le temps et dans l'espace, Il est aussi l'homme tout court, c'est-à-dire toute l'humanité qu'Il récapitule, le Chef de la race humaine qu'il porte en Lui. Il est tout à la fois l'un d'entre nous et Il est « nous tous » en principe et en droit.

Or, si le Christ ressuscité et monte au ciel, ce n'est pas à titre privé, c'est comme chef de la race des élus, comme premier-né d'entre une multitude, comme frère aîné portant en lui tous les siens. En le couvrant de gloire et d'immortalité, Dieu donnait à l'un de nous les gages de la vie éternelle promise. Bien plus, Il les donnait — en Lui — à nous tous. De sorte que nous pouvons dire en toute rigueur des termes que la grande donation de la vie éternelle a eu lieu. Par l'entrée du Christ au ciel se scellait

(1) *Loc. cit.*, pp. 128-129.

(2) Décembre 1926.

l'alliance éternelle. Toute la richesse de vie qui, au cours des siècles, sera communiquée aux âmes est donnée à notre Médiateur couronné et triomphant. Il reçoit comme prix de son sacrifice et de sa victoire tout le trésor des tendresses de Dieu.

Et si saint Jean peut écrire que « nous recevons de sa plénitude », c'est parce que le Christ a reçu, à titre de chef glorifié, toutes les richesses de la grâce et de la gloire qui nous sont destinées.

Voilà pourquoi Pâques prend un tel relief dans ce mystère de l'espérance. Quand le Sauveur monte au ciel, c'est nous en vérité qui y entrons. On sait avec quelle éloquence Bossuet a magnifié ce triomphe. « Certes, s'écrie-t-il, il est bien juste, ô Seigneur Jésus, que nous assistions avec une sainte allégresse à la célébrité de votre triomphe. Car encore que, sortant de ce monde, vous emportiez avec vous toute notre joie, encore que cette solennité regarde plus apparemment les saints anges, qui seront dorénavant réjouis par l'honneur de votre bienheureuse présence, toutefois il est assuré que nous avons la plus grande part en cette journée. Vos intérêts sont de telle sorte liés avec ceux de notre nature, qu'il ne s'accomplit rien en votre personne qui ne tourne à l'avantage du genre humain. Vous ne montez au ciel que pour nous ouvrir le passage : Je m'en vais, dites-vous, préparer vos places. C'est pourquoi votre apôtre saint Paul ne craint pas de vous appeler notre avant-coureur, et de dire que vous entrez pour nous dans le ciel : tellement que si nous savons comprendre vos intentions, vous ne frustrez aujourd'hui notre vue que pour accroître notre espérance (1). »

* * *

L'aspect pascal de l'espérance ainsi établi, il ne nous reste plus qu'à montrer les principaux corollaires qui en découlent.

Et tout d'abord, cette résurrection du Chef entraîne, à n'en pas douter, la résurrection des membres. L'espérance que traduit la formule du Credo : *Et expecto resurrectionem mortuorum* (« J'attends la résurrection des morts ») plonge ses racines dans le mystère pascal. Comment pourrions-nous encore hésiter ? Pourquoi se refuser d'espérer pareilles merveilles de gloire ? Depuis le spectacle du matin de Pâques, et à cause du tombeau vide devant lequel pleurait Marie-Madeleine, pourquoi n'oserions-nous pas espérer pour nous-mêmes cette glorieuse transfiguration ?

« Comment croirions-nous, s'écriait saint Augustin, en notre résurrection future, si nous n'en avons l'exemple dans une chair prise de notre masse mortelle ? Nous sommes donc ressuscités en Lui... Le Christ est mort comme tu dois mourir ; il est ressuscité comme tu dois ressusciter... Tu craignais la mort : il est mort. Tu désespérais de la résurrection : il est ressuscité... Ce qui est ressuscité, c'est ce qu'il a pris de toi pour toi. Ainsi donc c'est ta propre nature qui t'a précédé en Lui... Il est monté au ciel le premier et nous y sommes montés en Lui ; car cette chair appartenait au genre humain (2). »

A cette grande voix d'Augustin qui est ici le porte-parole de toute la tradition latine, joignons celle de saint Grégoire de Nysse qui nous transmet l'écho de la tradition grecque unanime :

« Comme il fallait que se produisît la résurrection de toute notre nature, Dieu nous tendit, en quelque façon, la main ; Il regarda le cadavre que nous étions devenus ; il s'approcha de la mort jusqu'à s'unir à la mortalité. Ainsi, en son propre corps, donna-t-Il à la nature humaine le principe de la résurrection ;

ainsi ressuscita-t-Il en lui-même l'homme tout entier. La chair qu'il avait revêtue, en effet, ne provenait pas d'ailleurs que de notre race, et ce fut elle qui, par la résurrection, fut soudée à la divinité. Alors, de même que, dans notre corps, ce qu'éprouve un des sens est ressenti dans tout l'organisme, ainsi, comme si notre nature ne constituait qu'un seul être vivant, la résurrection d'un de ses membres se répand sur le tout, et, à cause de la continuité et de l'unité de notre nature, elle passa d'une partie à l'ensemble (1). »

* * *

Voilà donc un premier corollaire : Pâques est au cœur de nos plus hautes espérances de résurrection et de gloire. Elle est la fête de la nature humaine. Ce n'est pas tout. Dès ici-bas, Pâques est pour nous un mystère d'espérance par ce qu'elle donne à notre prière et à notre culte une audace et une assurance nouvelles. Cet aspect trop peu connu de la religion chrétienne vient d'être mis brillamment en relief par dom Vonier dans son beau livre : *La Victoire du Christ*. Au chapitre XIX^e, sous le titre significatif : « La Religion de la victoire », l'auteur développe comme suit cette pensée :

« ... Le culte chrétien renferme un élément unique et tout à fait original. Nous accomplissons des actes d'adoration, d'actions de grâces ; nous prions, nous intercédons, nous demandons pardon, comme l'ont fait et le font tous les hommes religieux qui croient en Dieu ; mais nous faisons beaucoup plus, car Dieu s'est beaucoup rapproché de nous par le mystère de l'Incarnation et par l'Avènement de l'Esprit-Saint. Notre prière n'est pas seulement plus parfaite, elle est entièrement différente, lorsque nous parlons à Dieu essentiellement comme des chrétiens, c'est-à-dire au nom du Christ et au nom de Sa victoire. Notre privilège est de nous présenter devant Dieu et de converser avec Lui appuyés sur la grande conquête accomplie par le Fils unique de Dieu. Après la victoire, le Capitaine divin distribue le butin à ses soldats. L'esprit le moins réfléchi est obligé d'admettre que la victoire du Christ a introduit dans le monde surnaturel et dans les relations de l'homme avec Dieu un élément entièrement nouveau, que personne n'avait imaginé.

« L'homme n'est plus seulement un suppliant en face de son Créateur ; il bénéficie d'un glorieux état de choses : il est le co-héritier du Christ ; les biens que le Christ victorieux a reçus appartiennent aussi à ses frères.

« Tout culte qui laisserait hors de considération cette qualité suprême de l'ordre surnaturel serait un catholicisme non seulement incomplet, mais positivement faux.

« L'adoration, la louange, l'action de grâces auraient beau être sincères et ardentes si le culte catholique ne contenait rien de plus, il ne serait pas essentiellement plus grand que l'ancien judaïsme. Mais il a quelque chose qui lui appartient en propre, et nous pouvons l'appeler « la Religion de la victoire »...

« La prière chrétienne est une intercession, une supplication ; mais elle est aussi la présentation d'un droit : nous mettons la main sur des biens déterminés et nous les appelons nôtres, parce que nous appartenons au Royaume du Christ triomphant...

« Le catholique qui approche de Dieu, s'approche au nom du Christ, au nom des mérites du Christ, au nom de la Rédemption, du Christ, bref, au nom de la victoire du Christ. La formule *Per Dominum Nostrum Jesum Christum* (par Notre-Seigneur Jésus-Christ) reçoit tout son sens de ce droit que la foi chrétienne insère dans la religion et qu'aucune religion n'a jamais possédé (2). »

(1) *Œuvres oratoires de Bossuet*, Éd. Lebarq., t. I, pp. 523-524.

(2) In Ps. LXX, sermon 11, 10 P. L., t. XXXVI, col. 899.

(1) N° 32, P. G., XLV, 80.

(2) *Loc. cit.*, pp. 182-185 *passim*.

Depuis la Résurrection du Sauveur et à cause d'elle, notre prière participe donc, elle aussi, à cette toute-puissance victorieuse et à cette assurance sereine. Il est dit du Christ qu'il fut exaucé « *pro sua reverentia* », par respect. Notre culte jouit désormais d'un privilège tout semblable. Nous sommes, devant Dieu, les cohéritiers d'une victoire qui garantit nos espoirs les plus audacieux. Nous aussi, comme le fit jadis saint Pierre dans sa première épître, nous devons remercier Dieu de nous avoir « régénérés par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts pour une vivante espérance... (I, 4) ». Par sa vertu toute-puissante nous pouvons parler à Dieu en familiers du Christ glorifié avec une certitude nouvelle, et une humble fierté.

C'est tout cela que Pâques nous rappelle.

En vérité, cette fête renferme, comme dans sa source, le glorieux mystère de l'espérance chrétienne.

LÉON SUENENS,
Professeur de philosophie.

Une ombre dans un château⁽¹⁾

Les aviateurs qui survolent les mers et les continents se plaignent tous de la monotonie du paysage. La route est plus variée qui de mon Malagar traverse l'entre-deux mers, atteint le Périgord et passe devant Essendieras où André Maurois écrit sur l'Angleterre. Rien ne ressemble moins à nos coteaux rapprochés, et dont la vigne occupe un peuple nombreux, que ces « longs pays muets » avec les châtaigneraies, qui moutonnent jusqu'au ciel. Et l'étrange n'est pas que dans ce vieux pays noble et sauvage André Maurois promène ses héros : ceux qu'il invente et ceux qu'il ressuscite, mais qu'au delà des siens on retrouve partout ici, à tous les tournants d'escalier, les créatures légères et joyeuses de Flers et de Caillavet.

Entre tant de photographies, deux yeux brûlants et doux me sourient : Eve Lavallière. Un beau regard humain plein de malice et de tristesse, qui n'est pas encore d'une sainte. D'ailleurs ce sont des histoires peu édifiantes qui, à propos d'elle, me sont rapportées ici... Elles m'édifient pourtant parce qu'elles me servent de repère pour mesurer la montée de la Grâce dans un pauvre cœur.

S'il m'a suffi d'une matinée d'auto pour passer de Malagar à Essendieras, dans un monde différent je puis à travers cette seule destinée d'Eve Lavallière accomplir un voyage immense de la plus grande misère au plus pur amour.

Cette triomphante Lavallière, qui tant d'années vécut cette vie de coulisse et de boulevard, c'est la même qui écrivit ces lettres où ne subsiste même plus une ombre de recherche dans l'expression de la piété, ni la moindre complaisance; ici le renoncement atteint un langage de la dévotion courante. Peut-être dans toute vie même la plus désordonnée et en apparence la plus perdue existe-t-il à chaque instant cette possibilité (oserons-nous dire : cette facilité?) : devenir un saint.

Quelle différence entre Lavallière de 1910 et une autre actrice du boulevard? Elle n'est pas la moins folle de toutes, loin de là!

Et que d'histoires! Et puis la voici dix ans plus tard qui écrit ces lettres d'un style et d'une âme de religieuse, comme si aucune trace ne demeurait dans son cœur, dans sa chair... Le péché est théologiquement ce qu'il y a de plus horrible puisqu'il ramène à un déicide; mais qu'en reste-t-il après qu'il a été assumé, recouvert, payé d'un prix infini, anéanti dans l'amour sans limite? Pénitente, Lavallière ne se distingue plus des autres dans le champ du Père.

C'est simple... et ce n'est pas si simple. C'est simple comme bonjour ou plutôt comme adieu : comme un adieu sans retour donné du fond du cœur au monde et à ce qui est du monde. Beaucoup ont cru de bonne foi prononcer cet adieu qui gardaient à leur insu mille attaches. Lavallière coupe l'une après l'autre chaque racine, chaque radicelle, autant qu'il en ait poussé à travers cette triste poussière de Paris, à travers cette boue. Elle se détache en détails avec minutie. Elle ne sait pas d'abord ce qui est exigé d'elle, mais, l'accepte d'avance. Recherches, consultations, voyages : il s'agit toujours, en définitive, de rompre un dernier lien avec ce qui est mort et de ne pas se tromper sur ce qu'exige d'elle ce qui est vivant : son amour.

Le cloître? La maladie? Deux refuges contre le monde et elle ignore longtemps celui que Dieu lui destine. Quand sera-t-elle assez bien cachée pour qu'on ne retrouve plus sa trace? Elle s'enfonce dans cette trappe : la souffrance physique. Elle se cloître dans la maladie. Tout à la fin de sa vie, pour la reprise du « Roi », un de ses anciens camarades lui écrit au sujet d'un détail de mise en scène qu'elle est seule à connaître. Elle lui répond avec obligeance, mais en le suppliant de ne plus l'entretenir de ces choses, de ne plus la rechercher, de ne plus la connaître.

Jamais assez pauvre, jamais assez humiliée dans sa chair... A ce prix-là le pêcheur jouit en effet d'un privilège mystérieux. Cette place unique de Madeleine aux pieds du Christ, ce témoignage : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé... Partout où cet évangile sera prêché, dans le monde entier, on dira ce que cette femme a fait pour moi... », cela ne signifie pas que le Christ éprouve une tendresse particulière pour les êtres qui s'abandonnent aux passions du cœur : mais au contraire pour ceux qui, à force d'amour, en remontent le courant irrésistible.

Et justement, cette photographie dans une chambre d'Essendieras montre Lavallière au plus sombre de sa gloire terrestre assise sur le plancher dans un rôle qui n'est pas celui qu'elle devait jouer plus tard et où elle serait ainsi accroupie par terre aux pieds de son Dieu.

Et voici que ce dernier rôle a fait oublier tous les autres. Il a suffi de quelques années d'une vie errante et misérable, et toute une existence brillante mais décriée est recouverte aux yeux des hommes. Désormais, penser à Lavallière, même pour un mécréant, ce n'est plus se souvenir de l'actrice endiablée des « Variétés » de 1909, c'est penser à ce grand mystère de la conversion, de l'incroyable retournement d'un être qui, après avoir adoré le plaisir, la gloire, l'argent, fait ses délices de la pauvreté, de la maladie et de l'oubli.

Cela ne paraît simple qu'à celui qui n'y a jamais réfléchi. Un très profond et très redoutable docteur, Marcel Jouhandeau, a écrit : « Du moment qu'on a découvert et comme éveillé certains horizons de la chair et de l'esprit, ils ne vous permettent plus de les oublier, de les ignorer, ils ne vous pardonnent pas de les connaître. Vous pourrez tout tenter pour revenir à l'innocence première. Il n'y a pas moyen. Vous portez avec vous, en vous, ces paysages, cette géographie, une expérience de replis cachés qui tour à tour s'éclaire, vous fascine, vous cerne. »

Cela va loin... Et pourtant Eve Lavallière était devenue capable

(1) A propos d'un livre récent : *Vie et Conversion d'Eve Lavallière*, par Omer Englebert (Paris, Plon, 14^e mille).

d'écrire ces lettres qu'elle eût écrites toutes pareilles si elle n'avait jamais quitté l'ombre du cloître.

Mais seule l'histoire terrible de ses dernières années nous apprend ce qu'il en coûte pour que l'Esprit renouvelle dans un cœur la face de ce triste univers plein de replis secrets.

FRANÇOIS MAURIAC,
de l'Académie française.

Souvenirs⁽¹⁾

C'est au cours d'une villégiature sur la côte basque en juillet 1919, deux ans après sa conversion que je rencontrai Eve Lavallière.

Après de longs mois, passés à Lourdes, d'une vie pauvre, austère et mortifiée, qui avait altéré sa santé, Lavallière vint à Guéthary.

J'y étais avec ma fille Elisabeth. Nous habitons chez ma sœur, la marquise d'Elbée, qui avait été cruellement éprouvée par la guerre. De ses sept fils partis en 1914 quatre avaient disparu dans la grande tourmente. Elle vivait très retirée dans cette maison de Zaspî-Anaïak (en basque « Les Sept Frères »), avec son mari malade et ses deux filles.

Lavallière y venait souvent et avait baptisé notre petit cercle : « Béthanie de Guéthary » en attendant d'attribuer ce nom à sa future retraite de Thuillères. Et là dans l'intimité de chaque jour, elle s'épanchait en toute simplicité. Elle nous disait que l'idée de Dieu ne l'avait jamais abandonnée, que de son enfance quelques souvenirs religieux lui étaient restés et qu'aux jours les plus brillants de sa carrière cet attrait du surnaturel surnageait malgré tout. Elle avait « un amour fou » du théâtre (ce sont ses propres expressions) elle aimait son art avec passion et c'est ce qui l'a sauvée, car elle méprisait le reste. Mais le bonheur la fuyait; elle cherchait autre chose pour combler le vide de son âme... et la grâce tout doucement s'y frayait un chemin, en attendant de l'envahir tout entière et de l'embraser.

Elle parlait souvent religion avec ses camarades, avec un ou deux auteurs dramatiques dont elle nous a cité les noms. Au milieu de sa folle gaieté, elle était pleine de tristesse et de mélancolie; souvent elle eut l'idée du suicide. Plus tard, lorsqu'elle regardait la mer ou contemplait, par une belle soirée, le ciel et les étoiles, elle se disait que seul un Dieu avait pu créer tant de merveilles et elle aspirait à croire et à prier.

Un jour, entre camarades de théâtre, on se posait cette question : « Que voudriez-vous être? ». Lorsque ce fut le tour de Lavallière, tous se s'écrier : « Quand on est Eve Lavallière, on ne peut désirer qu'une chose : « rester Eve Lavallière. » Elle répondit : « Vous vous trompez, je voudrais être une paysanne, épouser un brave garçon, avoir des enfants... oh! avoir un foyer, une famille! »

Une autre fois, pendant un réveillon de Noël, on se demandait mutuellement : « Où voudriez-vous être? » Lavallière dit : « Je voudrais assister à une messe de minuit dans une humble église de campagne. »

Elle aime la nature, a toujours eu des aspirations vers l'idéal

et aussi le goût de l'honnêteté et de la droiture. Quand elle jouait et qu'elle apercevait des jeunes filles dans la salle, elle atténuait ses gestes, passait les passages inconvenants.

Etant à Guéthary, elle recevait souvent vingt lettres par jour la suppliant de revenir à Paris, au théâtre. M. X... arriva un soir de Paris et pour l'approcher, força toutes les consignes, espérant ébranler sa résolution. Elle le reçut dehors sur le pas de la porte; après quelques minutes de conversation, il n'insista plus et partit, en lui disant qu'il l'enviait d'avoir trouvé le secret du véritable bonheur.

Mais cette nature ardente et généreuse a connu les luttes inévitables : « C'est très difficile de tuer la nature, très, j'en fais tous les jours la triste expérience. » Et pourtant... voici ce que j'ai appris par la compagne dévouée qui partageait sa vie : « Lors de son premier séjour de deux années à Lourdes, Lavallière habite une petite chambre sans feu, en plein hiver, ses mains et ses pieds sont enflés, ses chevilles blessées par de grosses chaussures. Elle se lève à 5 heures, va au couvent faire sa méditation, assister à la messe. Elle n'a personne pour la servir, est malade de froid, de privations, vit pour 4 francs par jour, est mise au rang des misérables; or, elle avait été difficile pour tout, rien n'était assez raffiné pour elle; une fois il lui arriva de lancer par la fenêtre un plat qui n'était pas à son goût. Maintenant, elle mange n'importe quoi, se reproche même de faire attention à ce qui peut être bon ou mauvais. Elle était colère et ne supportait aucune gêne. Or, malade à Lourdes, elle avait au-dessus de sa tête une petite fille qui sautait sans cesse à la corde et dont le père arpentait la chambre jusqu'à 11 heures du soir. La garde qui la soignait voulait réclamer : Eve s'y opposa et supporta ce bruit avec une admirable patience.

Parfois, elle a de grandes tentations. Elle qui était pourtant la plus adulée, la plus admirée, quand elle entre dans la salle à manger de l'hôtel avec une vieille robe, sans un brin de poudre, elle se trouve laide, ridée et elle en souffre. Elle a été traquée, persécutée, calomniée même. Elle disait : « On m'a traitée de malade, de neurasthénique, de folle; j'ai des moments de lutte, de cafard, mais je fais le contraire de ce que je veux et je souris à Jésus. » Elle ne voudrait à aucun prix revivre sa vie et ses succès passés. Elle goûte au milieu des souffrances, un bonheur qu'elle ne connaissait pas au milieu des triomphes, des hommages, du luxe.

Elle pleure en parlant de la miséricorde de Jésus : « Je ne sais pas nager; mais si j'apercevais Notre-Seigneur à l'horizon, je me jetterais à l'eau pour aller vers Lui; le nom de Jésus est pour moi un talisman : quand je le prononce, je me sens comme embrasée, je brûle. Dire que je l'aime n'est pas assez. L'expression est tellement au-dessous du sentiment. Dans mes moments de lutte, d'épreuve, de ténèbres, Il n'a cessé de me tenir par la main. Je suis sur son cœur comme la petite brebis perdue qu'Il a été chercher parmi les ronces et les épines, dans la boue du chemin et qu'Il a rapportée amoureusement sur ses épaules. Je ne peux plus penser qu'à Lui; je ne peux plus parler que de Lui, j'aspire au couvent, je ne songe qu'au ciel; oh! que c'est beau, que c'est beau! pourquoi n'ai-je pas vingt ans pour Lui consacrer toute ma vie. Dieu m'a envoyé des amis comme je n'en ai jamais connus, ni même soupçonnés, puis deux religieuses parfaites, puis enfin comme directeur Mgr Lemaître. Je ne regrette rien, bien au contraire. »

Pendant un mois et plus, j'ai causé avec Lavallière presque chaque jour. Ces entretiens ne s'effaceront jamais de ma mémoire; j'en garde le souvenir le plus ému; je n'oublierai jamais le bien qu'ils m'ont fait; que de larmes j'ai versées en l'écoutant... c'est un tel miracle de Dieu. Avec cela elle était si simple, si gaie, si pleine d'intelligence; elle nous jouait des scènes du *Roi*,

(1) A propos d'un livre récent : *Vie et Conversion d'Eve Lavallière*, par Omer ENGLEBERT, chez Plon, à Paris (14^e mille).

esquissait des pas de danses, racontait mille anecdotes avec beaucoup d'esprit gamin et primesautier.

Quelquefois, elle ne pouvait s'empêcher de redevenir Eve Lavallière : à l'hôtel elle joue, mime, pour distraire la jeunesse qui l'entoure. Elle ravissait, enchantait tout le monde; mais brusquement, prise de scrupules, elle s'arrêtait. Quelqu'un lui dit : « Comment! vous êtes tout cela et vous quittez tout cela, j'en suis bouleversé, c'est extraordinaire, je ne comprends pas, cela me dépasse, c'est merveilleux. » — « Oui, répond Eve, c'est merveilleux. » — « Vous êtes admirable! » — « C'est vrai, c'est une chose admirable, surprenante, splendide, mais je n'y suis pour rien, je ne suis qu'un instrument qui redeviendrait muet et inerte si Dieu m'abandonnait. Je sais que tout me vient de Dieu. Pour être sainte il faut se laisser faire. Tout cela est voulu de Lui : joies, peines, sacrifices; c'est dur au premier moment, mais quand on a accepté, quelle paix. Je me sens au-dessus des souffrances, des peines. » (1)

À Guéthary, Lavallière habitait loin de l'église qui se trouvait tout en haut du village et la montée était rude. Malgré la distance, sa santé délicate, elle venait tous les matins et par tous les temps assister à la messe de 7 heures. Coiffée d'une mantille selon la mode du pays, simple et recueillie, elle s'agenouillait pleine de ferveur dans la jolie église basque, qu'elle aimait et où je la regardais prier...

C'est un matin, en redescendant vers la plage, qu'une jeune fille amie la photographia... Elle-même choisit cette place au pied du calvaire élevé sur une terrasse qui domine la mer. La mer... comme elle l'aimait!

Nous faisons de grandes promenades à pied en suivant la grève ou sur la belle route en corniche qui va de Guéthary à Saint-Jean-de-Luz et au-delà. Nous nous arrêtons de longs instants à contempler la mer, la Rhune se détachant sur un ciel mauve de crépuscule, le soleil disparaître du côté de l'Espagne derrière la pointe de Iraisquebel, et nous l'écoutions... car elle parlait de la nature avec le feu et l'enthousiasme qu'elle mettait en toute chose, et de ces beautés terrestres, elle montait tout naturellement vers la beauté immuable et éternelle. Mais un jour, au cours d'une promenade sur les rochers, elle glissa et tomba violemment en arrière. Ce fut le début de la grave maladie qui la mina pendant dix ans et en fit une véritable martyre.

* * *

Lavallière quitta Guéthary en septembre et commença de mener une vie errante qui la mena à Marseille, à la Sainte-Baume, de nouveau à Lourdes et sur différents points de la Côte d'Azur, à la recherche de la santé, à la recherche d'une installation qui serait peut-être le couvent, selon son ardent désir. Mais ce rêve ne put jamais se réaliser : elle était désormais prisonnière de la maladie et de la souffrance.

Pendant l'été elle regagnait les Vosges et c'est en 1920 qu'elle acheta pour se fixer quelque part cette petite maison de Thuillières qu'elle nomma « Béthanie » et où elle devait finir ses jours...

Notre correspondance, commencée après son départ de Guéthary (septembre 1919) s'arrêta en 1921, selon sa volonté soumise à celle de son directeur. Je la revis deux ou trois fois à Paris, en 1920, au cours d'une terrible crise qui faillit l'emporter.

Un peu plus tard, j'essayai d'avoir de ses nouvelles par Sœur Suzanna de la Procure des Missions de Notre-Dame d'Afrique à Marseille. Voici la réponse de Sœur Suzanna : « Devant Dieu, Eve vous conserve un pieux et fidèle souvenir. Quant à écrire, elle ne le peut, et ne veut pas davantage faire

donner de ses nouvelles à qui que ce soit. Eve a ajouté : « Dites » que je suis morte au monde, ma santé ne me permet pas d'entrer dans un cloître, mais ma vie est celle d'une cloîtrée. » Ces nouvelles vous affecteront sans doute, du moins elles sont une preuve de la conversion très complète de Lavallière; autrefois l'artiste recherchait le monde; aujourd'hui la convertie demande l'obscurité, l'oubli pour ne converser qu'avec le Maître. Elle vous demande donc de ne pas lui écrire, d'avoir seulement un souvenir pour elle dans vos prières. Aidons-la dans sa vocation; c'est un devoir pour nous de lui faciliter cet oubli qu'elle cherche et dont son âme a besoin. Vous voudriez aussi connaître la résidence de votre amie; mais je ne puis vous la dire : cela m'est absolument défendu. »

Cependant, lorsque Lavallière fut définitivement de retour en France, quelques échos de Thuillières parvinrent jusqu'à moi et même Léona m'écrivit quelquefois.

Enfin, le 24 juillet 1928, un an avant sa mort, ma fille se trouvant à Vittel tenta d'arriver jusqu'à Lavallière et elle y parvint. Voici ce qu'elle me raconta par lettre de sa visite à Béthanie : « J'ai vu Eve... dimanche pendant que les autres allaient aux courses, je suis partie pour Thuillières le cœur battant. La petite grille de la maison aux volets bleus était fermée à clé; mais de loin Léona m'a tout de suite reconnue, elle est venue m'ouvrir et m'a fait entrer au rez-de-chaussée dans une toute petite salle à manger. Elle m'a dit : « Je ne sais pas si Eve va » vous recevoir, elle ne voit personne, elle est si malade. » Elle est allée en courant au fond du jardin et en revenant m'a fait signe qu'Eve voulait bien... J'étais infiniment émue en parcourant ce court espace. Enfin j'ai vu une forme étendue sur une chaise longue et deux yeux immenses qui me regardaient... Je suis tombée dans ses bras et après quelques minutes de silence nous avons parlé... parlé... Elle n'a rien oublié de Guéthary, mais c'est une pauvre chose, une ombre, un souffle. Elle ne mange presque rien; elle peut à peine marcher et Léona la porte dans les escaliers comme un enfant. J'ai dit « Elle peut vous porter? » Alors Eve a soulevé sa couverture et m'a montré deux jambes si maigres, si réduites à rien que j'ai failli crier. L'hiver a été rude pour elle. Impossible d'aller dans le Midi, faute d'argent et elle n'a pas quitté son lit grelottant de froid...

« Vous la trouveriez bien changée, encore un peu arrangée sous son grand chapeau, avec ses cheveux toujours noirs mais elle n'a plus sa belle vivacité d'autrefois, elle semble lasse infiniment.

« Elle a voulu que Léona cueille pour moi quelques fleurs. Je vous avoue que j'ai été bouleversée de la quitter et que je ne pouvais retenir mes larmes. Elle m'a embrassée pour vous et m'a dit des choses exquises. Enfin j'ai retraversé le petit jardin plein de soleil me retournant dix fois pour lui dire adieu... »

Un an après, le 10 juillet 1929, se terminait toute renouvelée dans le Christ, l'existence d'Eve Lavallière. Les souffrances physiques et morales furent cruelles, accablantes. Jusqu'à la fin et de plus en plus, elle fut saintement héroïque. Sa vaillance, sa générosité avaient toujours fait mon admiration. Il semble qu'elle n'ait jamais refusé à Dieu de ce qu'Il exigeait d'elle. Non seulement elle ne reculait devant aucun sacrifice, aucun renoncement, mais elle avait soif d'expiation et accueillait comme une bénédiction les épreuves que Dieu lui envoyait. Lorsque la douleur lui laissait quelque répit ne disait-elle pas « que Dieu l'oubliait »?

A Robert de Flers qui lui demandait : « Si elle était heureuse, malgré ses souffrances », elle répondit : « Je suis heureuse à cause d'elles », comme saint Paul elle aurait pu ajouter : « Je surabonde de joie dans mes tribulations. »

(1) Voir : *Vie et Conversion d'Eve Lavallière*, p. 224.

On n'oubliera pas l'artiste que fut Eve Lavallière; toutefois ce qui rendra son souvenir durable et bienfaisant ce ne sont pas les années brillantes, triomphantes de jadis, mais les années obscures, cachées, fécondes, qui ont révélé son âme et donné à sa vie toute sa valeur et sa véritable signification.

Comme preuve du travail visible de la grâce dans cette âme qui avait toujours cherché Dieu, voici l'impression que sur la scène donnait Lavallière : Lucien Dubech, un de nos meilleurs critiques a écrit à propos de la dernière reprise du *Roi* :

« Le souvenir d'une troupe fameuse sert la pièce et la dessert. M. Brasseur, M. Max Dearly sont encore bien en vie et même en activité, et pourraient venir voir leurs successeurs. M^{lle} Eve Lavallière est la plus heureuse; elle trouva le port et elle s'y est endormie. Pour profonde qu'elle parût cette métamorphose n'était pas de nature à étonner; dans le jeu violent, nerveux et contracté de l'actrice, dans ses yeux de feu, il y avait quelque chose de douloureux, on sentait une âme brûlante; dans ses derniers rôles elle avait l'air d'une bête blessée; à la scène, c'était cette nature ardente qui touchait; mais bien au delà, on apercevait un de ces cœurs en abîme qu'il faut tout le bien ou tout le mal pour emplir. L'esprit a soufflé, la petite âme est délivrée, tout est bien, et le reste est silence. »

BARONNE E. DE GALEMBERT.

MES SOUVENIRS⁽¹⁾

Tension politique et mobilisation

Jeudi 30 juillet. — *Mise en place de la couverture réduite (sans appel de réservistes).* — *Huitième visite du baron de Schœn.* — La nuit du 29 au 30 renforce l'impression pessimiste causée par les nouvelles de la veille. Sur la frontière luxembourgeoise, des arrivées importantes de troupes sont signalées; — des transports considérables s'exécutent sur Aix-la-Chapelle; — les appels individuels de réservistes se multiplient, etc.

Par ailleurs, dans la nuit, l'ambassadeur de Russie, au Quay d'Orsay, et l'attaché militaire, rue Saint-Dominique, ont fait une double visite pour préciser les conditions dans lesquelles, en présence de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, le tsar, « comptant avec l'imminence possible d'une guerre », se trouve dans la nécessité « d'accélérer ses armements ».

La Belgique, de son côté, s'est décidée à mobiliser ses plus jeunes classes.

La journée ne fait qu'assombrir le tableau que, d'heure en heure, je vois se dessiner devant moi à la lumière des télégrammes qui s'accumulent sous mes yeux.

Notre attaché militaire à Berlin, en date du 29, écrit qu'il

(1) Le général Messimy, qui fut ministre français des Colonies en 1911 dans le cabinet Monis, ministre de la Guerre, la même année, dans le cabinet Caillaux et, en 1914, dans le cabinet Viviani, au moment où éclata la guerre, a noté, pendant les périodes particulièrement importantes et tragiques où il participa au gouvernement, un certain nombre de faits et d'anecdotes dont la relation apporte une contribution importante à l'histoire, souvent déformée, des événements qui précéderent la guerre et des premières semaines de la tourmente.

Nous devons à l'obligeance des éditeurs, la Maison Plon, à Paris, la primeur des pages que nous publions aujourd'hui, et qui sont extraites du volume de *Souvenirs* à paraître prochainement.

ne peut encore affirmer « que ça cassera », mais qu'il en a néanmoins « la conviction certaine » et que nous avons le devoir « d'envisager l'éventualité de quelque incursion soudaine très étudiée et très machinée ».

Le matin du 30 juillet, à 7 heures, le général Joffre vient placer sous mes yeux le tableau comparatif des mesures prises respectivement en Allemagne et en France. Il marque notre volonté de ne prendre les premiers l'initiative d'aucune mesure de mobilisation, de « suivre », pas à pas à coup sûr, mais de ne jamais « précéder ».

« En somme, me dit-il, nous avons pris quelques précautions, mais pas encore une seule mesure de défense, puisque le gouvernement refuse de m'autoriser à mettre en place la couverture. Nos régiments sont alertés, mais pas un seul n'a encore quitté ses casernements. Si ce que nous savons des intentions allemandes se vérifie, l'ennemi entrera chez nous sans tirer un coup de fusil (1). »

Je connais les résistances que va soulever au Conseil des ministres la proposition de lancer « l'ordre de couverture ». Si mal informés que soient mes collègues, que rien pour la plupart n'a orientés vers l'étude des problèmes militaires, ils savent ce que signifie cet ordre : mobilisation immédiate et transport à la frontière des II^e, VI^e, VII^e, XX^e, XXI^e corps d'armée et de toute la cavalerie du territoire. En fait, il n'y a pas à se dissimuler que l'ordre de couverture sera interprété, partout et particulièrement à l'étranger, exactement comme le serait la mobilisation elle-même.

Je décide le général Joffre à accepter le moyen terme qui me vient à l'esprit :

1^o Mettre en place toutes les troupes de couverture qui peuvent gagner leurs emplacements sans donner lieu à des transports en chemin de fer;

2^o Alerter les compagnies de chemin de fer en vue du transport éventuel des échelons qui ne peuvent gagner, par route, la frontière : certains corps de cavalerie par exemple appartenant à des divisions dites indépendantes, sont en effet dans l'ouest (Dinan) ou le sud-ouest (Libourne); ils ne bougeront pas jusqu'à nouvel ordre;

3^o L'ordre de couverture, qui n'est autre chose qu'un ordre de mobilisation partielle, ouvre seul le droit de réquisitionner les chevaux, les voitures et les autos; on agira donc par voie d'achat pour compléter les équipages;

4^o Aucun réserviste ne sera convoqué; la mise en place de la couverture sera le fait des seules troupes de l'armée active;

5^o Enfin, je propose au général Joffre, pour que soit évité tout accrochage entre deux patrouilles, de reculer notre dispositif à 10 kilomètres en arrière de la ligne frontière : ainsi seront évités tous les incidents qui, bien souvent dans l'histoire, ont fait dépendre la paix ou la guerre de l'ardeur ou de la nervosité d'un poste de garde à la limite même des deux pays.

Les dix kilomètres. — La création de cette « zone-tampon » — qui fut, ici, large de 11 ou 12 kilomètres, mais ailleurs seulement de 5 ou 6 — ne souleva, de la part de Joffre, aucune objection de principe. En fait, elle a été d'une importance absolument nulle sur la suite des opérations. En présence des violations réitérées de notre frontière, elle fut annulée trois jours plus tard — exactement le 2 août à 17 h. 30 — en même temps que l'ordre était renouvelé à nos troupes de ne pas avoir à franchir la ligne frontière.

(1) Voir *Mémoires de Joffre*, pp. 217 et suiv.

Vous remplirez mieux votre tâche quotidienne...

si vous avez dormi sur
un matelas **SIMMONS**



Grâce à sa fabrication rationnelle résultant de 25 années d'expérience, SIMMONS vous assurera chaque nuit le repos nécessaire au travail de chaque jour.

La perfection des matelas SIMMONS, leurs qualités de confort, de durée, sont telles que chaque matelas SIMMONS est couvert d'une *garantie effective écrite.*

[Toute une gamme de modèles et de prix.
Références de premier ordre: Administrations publiques et privées.
Hôpitaux, Cliniques, Institutions, Pensionnats, S.N.C.F.B., etc.
Documentation gratuite sur demande à la **SIMMONS BELGE**,
616-618, chaussée de Louvain, Bruxelles

LES FAMEUX MATELAS

SIMMONS

Pour mieux dormir...

Vous devez essayer les Huiles Multi-Sol-Gulflube :



- 1 Votre kilométrage augmentera de 20 à 25 %.
- 2 Plus de dépôts grâce à leur haute résistance à l'oxydation.
- 3 Elles produisent peu de calamine : d'où mouvement libre pour les segments et soupapes et pas de dépenses de décalaminage.
- 4 Elles résistent aux plus fortes chaleurs de l'été.
- 5 Vous démarrerez facilement en toutes saisons.
- 6 Les coussinets de votre voiture ne seront pas attaqués.
- 7 Meilleur graissage quelle que soit la marque de votre voiture.
- 8 Film d'huile très résistant.
- 9 Elles conservent une grande fluidité en hiver.
- 10 Elles sont raffinées par solvants sélectifs.
- 11 Nos huiles se vendent en gros et au détail.

VOUS LES ACHÈTEREZ PARTOUT EN BELGIQUE, SOUS LA GARANTIE DU DISQUE ORANGE

S. A. DES HUILES SPIDOLEINE

Toutes les huiles pour l'automobile, l'aviation et l'industrie

24, MEIR, ANVERS

Huiles de vaseline, vaselines pharmaceutiques et industrielles

POUR RENDRE VOTRE HABITATION PLUS CONFORTABLE :

LES VOLETS VAN EYCKEN

Devis gratuits sur demande

Bureaux : 21, CHAUSSÉE DE LOUVAIN

Téléphone 17.27.16

Ateliers : 30, RUE SCALQUIN



C'est une bière Léopold
Donc une bière de Qualité

En fûts et en bouteilles

53, rue Vautier, BRUXELLES

Victor THEUNISSEN & C^o

ASSUREURS - CONSEILS

Place des Déportés, 12

LIEGE

ÉTUDE - VÉRIFICATION
NÉGOCIATION DE TOUTES
POLICES D'ASSURANCES

Maison fondée en 1904

SOCIÉTÉS
d'ASSURANCES

A. G.
BRUXELLES

Fondées
en 1824 - 1830

INCENDIE - VIE - ACCIDENTS - RENTES VIAGÈRES

Agence Générale de Liège

Louis SIMON-ROLLAND

Tél. 11220

23, rue Simonon

C. P. 13041

PRÊTS pour construire ou achats — Intérêts : 5 %



LES PLUS DIFFICILES
sont satisfaits lorsqu'on leur sert une
cuisine préparée avec l'Extrait de
Viande Liebig qui améliore les mets
auxquels il est incorporé, les rend plus
digestifs et facilite la préparation des
plats les plus compliqués.
Et songez aussi que l'Extrait de Viande
Liebig vous permet de réaliser une
économie considérable !

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG
AMÉLIORE LA CUISINE • DIMINUE LA DÉPENSE



Les *Mémoires* de Joffre sont venus fort à propos réduire à néant la légende d'après laquelle j'aurais exercé sur le chef d'état-major général, généralissime du lendemain, une intolérable pression pour l'amener à cette solution de prudence. Il déclare lui-même — page 218 — qu'il y fit « peu d'objections ».

Je ne le trouvai résistant qu'en ce qui touchait au non-rappel des réservistes, entraînant *ipso facto* l'impossibilité d'exercer le droit de réquisition.

Deux Conseils des ministres : 10 heures et 17 heures. Avec beaucoup d'autres, du reste — car le propre des conseils de ce genre est de mettre souvent sur le même plan des questions vitales et des affaires de détail — mes propositions sont débattues, épluchées, retournées. En fin de compte, elles sont admises, sous condition que je veillerai personnellement au maintien rigoureux de la zone-tampon de 10 kilomètres.

L'ordre de couverture, réduit à ces proportions modestes, ne partira qu'en fin de journée, à 17 heures (exactement 16 h. 55), en même temps que celui de mettre toute l'artillerie des fortifications de l'Est à leurs emplacements de combat.

Dans l'après-midi de ce 30 juillet, M. Jules Cambon télégraphie à 14 h. 30 : « Le bruit court que la mobilisation aurait été décidée en Conseil ce matin (1) et serait probablement décrétée demain. Aux correspondants de journaux, à la Wilhelmstrasse, on a déclaré qu'on ne pouvait ni démentir, ni confirmer des bruits de cette nature, mais que des résolutions graves avaient été prises. Il règne une grande émotion. Je sais qu'à Metz on garnit de troupes les forts. » En fin de journée, le baron de Schœn vient se plaindre sur un ton comminatoire des préparatifs de la France. Au même moment le gouvernement de la République, poussé à bout par les menaces, et sollicité de façon pressante par le futur général en chef, vient simplement de décider que, sans rappeler un seul réserviste, il portera les troupes en garnison à Verdun, Toul, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Remiremont et Belfort non sur les emplacements prévus depuis longtemps en cas de danger, mais à d'autres qu'il faudra déterminer à la hâte et qui sont situés bien en arrière de la frontière (2).

Dans les années qui ont suivi la guerre, on m'a bien souvent reproché ce que des stratèges en chambre ont appelé ma pusillanimité. Vingt années ont passé. Ce long recul me permet d'affirmer que, en donnant cet ordre, en le réitérant à deux reprises au cours des quarante-huit heures qui suivirent (3), j'ai agi conformément à l'intérêt du pays — qui fut toujours mon seul guide.

C'est au cours de cette journée du 30, qu'aux deux Conseils, des ministres, Abel Ferry et moi nous demandons instamment que soit saisie l'occasion de faire d'avance 100,000 ou 150,000 « prisonniers ». Il suffisait d'exiger, pour quitter la France, la délivrance d'un passeport, laquelle exige au minimum un délai de quarante-huit heures. Ainsi garderions-nous en gage les innombrables Austro-Allemands qui, à pleins trains, à pleines carrioles, à bicyclette, à pied, quittent en masses compactes notre territoire. Notre plaidoyer tombe dans le vide et l'unanimité se fait contre nous.

« Nous porterions atteinte aux lois de l'hospitalité; ce serait manquer de courtoisie vis-à-vis de gens qui ont enrichi la France

par leur labeur... et autres fadaïses dictées par l'esprit de facilité.

Si je rappelle cet incident, ce n'est pas pour m'enorgueillir de cette initiative : elle fut surtout le fait de mon jeune et clairvoyant ami Abel Ferry; c'est pour qu'on se rappelle que, dès les premiers symptômes de crise internationale, il est des mesures à prendre en France pour conserver le gage certain que constitue la présence sur notre territoire de millions d'étrangers; s'ils donnent à notre pays leur travail, ils vivent néanmoins de l'exploitation de son industrie ou de son sol.

Vendredi 31 juillet. — *Neuvième visite du baron de Schœn. — Le Kriegsgefahrzustand. — Mise en place de la couverture complète. — Le carnet B. — L'assassinat de Jaurès.* — Jusqu'à midi trente, rien d'autre que l'accentuation marquée des renseignements reçus la veille : mobilisation camouflée, transports de troupes, frontière étroitement gardée, construction de batteries, etc.

Un long Conseil des ministres, de 9 heures à midi, pendant lequel, bouillant d'impatience et bourrelé d'inquiétudes, je dois — avec l'accablante besogne qui est la mienne — entendre mes collègues discuter du moratoire des loyers, de la suspension des protêts, du concours qu'on doit réclamer à la Banque de France, etc., etc., questions certes fort importantes, mais qui pourraient se régler sans moi, alors que tant d'autres affaires, purement militaires celles-là, sollicitent, rue Saint-Dominique, une prompté décision.

Un autre Conseil est prévu à 17 heures. Mais dans l'intervalle, une série de faits importants vont se produire :

a) Peu-après midi, un de mes anciens collègues, Louis Dreyfus (1), dont les relations commerciales s'étendent dans le monde entier, me téléphone que « l'état de danger de guerre » vient d'être déclaré à Berlin. Sur ma demande, il vient aussitôt me voir et m'annonce, le premier, que le Kriegsgefahrzustand, forme hypocrite de la mobilisation générale, vient d'être proclamé en Allemagne. Il en a reçu téléphoniquement la nouvelle de sa maison d'Amsterdam et m'a instantanément informé. « Au reste, ajoute-t-il, je ne sais si nos journaux, en affichant un optimisme de commande, reflètent la pensée réelle du gouvernement; pour moi qui reçois professionnellement des nouvelles du monde entier, qui suis téléphoniquement relié à toute l'Europe, la guerre est absolument certaine. L'Allemagne tout entière, depuis l'Empereur jusqu'au dernier Fritz, la veut ardemment; elle la tient, elle ne lâchera pas l'occasion »;

b) A 16 h. 30, le Ministère des Affaires étrangères téléphone que M. Cambon annonce officiellement que le Kriegsgefahrzustand vient d'être proclamé (dépêche de notre ambassadeur, reçue à 16 h. 25);

c) A 14 heures, la nouvelle nous a été communiquée de la remise par l'Allemagne à la Russie d'un ultimatum la mettant en demeure de suspendre complètement tous préparatifs militaires, dans un délai de douze heures, tant contre l'Autriche que contre elle-même;

d) Enfin, à 15 h. 30, le général Joffre sollicite un prompt entretien, et, non sans solennité, me remet la note ci-dessous (2) :

Les mesures prises jusqu'ici suivent de loin les mesures analogues prises par les Allemands, surtout depuis quarante-huit heures.

Ils continuent. Non contents d'avoir mis en place les éléments

(1) Il s'agissait de la publication du *Lokal Anzeiger*, annonçant la mobilisation.

(2) Voir la dépêche (30 juillet) de Viviani à Paul Cambon, donnant la comparaison exacte des mesures défensives prises par nous et des mesures menaçantes de l'Allemagne (*Livre jaune*, n° 106).

(3) Voir mon discours au Sénat le 17 février 1928.

(1) Ancien député de la Lozère, redevenu depuis député des Alpes-Maritimes.

(2) Il l'a citée dans ses *Mémoires*, mais il me paraît nécessaire de la reproduire ici.

de couverture sur toute la frontière, les gros des VII^e, XVI^e, XXI^e, XV^e et XIV^e corps ont été réunis à proximité de la frontière; d'autre part, des mouvements de troupes par voie ferrée, venant des territoires des XI^e et XVIII^e corps, semblent indiquer un renforcement de la couverture.

Des appels de réservistes ont eu lieu et des achats et réquisitions de chevaux se produisent un peu partout.

En l'état actuel, il ne nous est plus possible de procéder à l'application de nouvelles mesures de détail autres que celles déjà ordonnées sans apporter un trouble profond dans les dispositions prévues pour les troupes de couverture et la mobilisation, notamment en ce qui concerne le service des chemins de fer. Si l'état de tension continue et si les Allemands, sous le couvert de conversations diplomatiques, continuent l'application de leur plan de mobilisation dont ils poursuivent l'exécution en évitant d'en prononcer le nom, il est absolument nécessaire que le gouvernement sache qu'à partir de ce soir tout retard de vingt-quatre heures apporté à la convocation des réservistes et à l'envoi du télégramme de couverture se traduira par un recul de notre dispositif de concentration, c'est-à-dire par l'abandon initial d'une partie de notre territoire, soit de 15 à 20 kilomètres par jour de retard.

Le commandant en chef ne saurait accepter cette responsabilité.

Joffre insiste pour que, sur l'heure, soit lancé l'ordre de mobilisation générale; il insiste sur ce fait que la frontière est depuis quelques heures fermée, que les locomotives françaises sont saisies, les communications télégraphiques et téléphoniques coupées. Il m'adjure, si je ne peux obtenir du gouvernement l'ordre général de mobilisation, de mettre en place la couverture complète, c'est-à-dire les régiments actifs grossis de leurs réservistes.

Quelle que soit la gravité de cette décision — nous résoudre à appeler les réservistes de cinq corps d'armée et de toutes les divisions de cavalerie — je la fais mienne. Au Conseil des ministres de 17 heures, je réclame le droit de parler le premier et lis la note du général Joffre. Les événements ont marché si vite qu'aucun ministre, au moins sur l'heure, n'y fait opposition. J'emporte le morceau. A 17 h. 40 l'ordre de couverture, complet cette fois-ci, est expédié aux quatre coins de la France.

Joffre devrait se tenir pour satisfait. Dès mon retour au ministère, il réclame à nouveau l'ordre de mobilisation générale. Et moi de lui répondre : « Vous allez avoir nos cinq meilleurs corps d'armée en garde à la frontière; nous verrons demain. »

A 21 heures, troisième Conseil des ministres de la journée. J'y présente le tableau des mesures qu'entraîne l'ordre de couverture, lequel détermine l'application de toutes les mesures prévues en cas de mobilisation. La plus importante, du point de vue politique tout au moins, est l'application du carnet B.

Celui-ci, dont Richard, directeur de la Sûreté générale, est venu personnellement me remettre un exemplaire, contient, dressé d'avance après accord entre son service, le deuxième bureau de l'état-major de l'armée et la préfecture de police, la liste des personnes susceptibles de provoquer des troubles ou même l'insurrection en cas de mobilisation : deux ou trois députés, plusieurs anciens députés y figurent, en même temps que nombre de journalistes ou de militants. Je ne dissimule en rien à mes collègues la gravité d'une mesure dont j'ai, de par ma fonction même, le devoir de demander la stricte application. Malvy, ministre de l'Intérieur, puis Viviani, d'autres ministres encore, font ressortir le calme et la tenue magnifiques du peuple de Paris et de la nation tout entière. Je suis d'avance convaincu que ce serait une grave erreur de jeter, en un pareil moment, un brandon de discorde dans le pays : unanime, le Conseil décide d'ajourner les arrestations.

Cette décision n'est pas plutôt prise qu'un huissier de la

Présidence me remet un mot pressant de l'officier d'ordonnance que j'ai amené avec moi, le commandant Duval : Ladoux, m'écrit-il, veut me parler tout de suite.

Le capitaine Ladoux — que le service d'espionnage, auquel il rendit pourtant pendant quatre ans d'immenses services, fit incarcérer à la fin de la guerre, on n'a jamais su pourquoi — est trop connu pour que je fasse son portrait. Le 31 juillet 1914, à 21 h. 30, il est entré, presque de force, à l'Élysée, échevelé et haletant. Il m'annonce la mort de Jaurès, assassiné par un illuminé. Hennion, préfet de police, survient et confirme la mort du prestigieux orateur socialiste.

L'arrestation des suspects du carnet B deviendrait, en un tel instant, une impardonnable erreur. Je renvoie Ladoux à son journal (1), qui voisine dans le même immeuble avec l'*Humanité*, pour demander à Sembat et à Renaudel de calmer l'opinion dans les partis avancés. Viviani, qui n'a pas perdu le contact avec le parti socialiste, se rend auprès d'eux pour leur montrer que dans les circonstances présentes la vengeance elle-même doit taire ses appels les plus légitimes.

J'ai le devoir de rendre ici aux amis de Jaurès un hommage de profonde et reconnaissante gratitude : comprenant la gravité de l'heure, emportés par le souffle d'ardent patriotisme qui animait le pays, indignés de l'injustice et de l'hypocrisie de l'attaque qui fondait sur la France, tous ont, à cette heure où la discorde civile aurait pu naître, facilité la tâche du gouvernement, et particulièrement la mienne.

Au cours de cette journée, une des plus angoissantes qu'il m'ait été donné de vivre, le baron de Schoen a rendu au ministre des Affaires étrangères une seule visite, mais d'importance capitale, car elle constitue une véritable sommation : la guerre entre l'Allemagne et la Russie apparaissant comme quasi certaine, l'ambassadeur est chargé de demander au gouvernement français s'il est décidé à garder la neutralité; la réponse devra lui être donnée le 1^{er} août au début de l'après-midi.

Est-ce ou non un ultimatum en bonne et due forme? Sur l'heure, je n'ai pas eu le loisir de réfléchir à ce problème d'ordre diplomatique, placé que j'étais, comme ministre de la Guerre, en face de menaces directes et du risque immédiat d'une agression soudaine.

A lire les textes, mais bien plus encore les souvenirs du baron de Schoen lui-même (2), la sommation que l'ambassadeur était chargé de remettre à Viviani, revêt un caractère si violemment injurieux, que sa naturelle courtoisie et sa connaissance de l'âme française l'inclinèrent à n'en communiquer qu'une partie. Il est établi aujourd'hui que s'il avait indiqué pour la réponse un délai minimum, il avait passé sous silence les deux phrases capitales ci-dessous :

« a) La mobilisation signifie inévitablement la guerre. »

« b) Si le gouvernement français déclare rester neutre, Votre Excellence voudra bien lui déclarer que nous devons, comme garantie de la neutralité, exiger la remise des forteresses de Toul et Verdun, que nous occuperons et restituerons après achèvement de la guerre avec la Russie. »

Samedi 1^{er} août. — Mobilisation générale en France et en Allemagne. Dixième et onzième visites de Schoen. — Les nouvelles du renforcement des troupes à la frontière affluent de toutes parts : toutes les communications sont interrompues non seule-

(1) Officier de l'armée active en congé de longue durée, il était à ce moment chargé au *Radical* de la rédaction de tout ce qui touchait à la défense nationale.

(2) Voir SCHÖEN, *Erlebtes*, traduction française, p. 273, et POINCARÉ, volume IV, p. 451.

Aux fines bouches...

10000
FRANCS

1^{er} PRIX

5000
FR

2^e PRIX

4000
FR

3^e PRIX

2000

4^e PRIX

1500

5^e PRIX

1000

DU 6^e AU 10^e

500

DU 11^e AU 50^e

200

DU 51^e AU 100^e

100

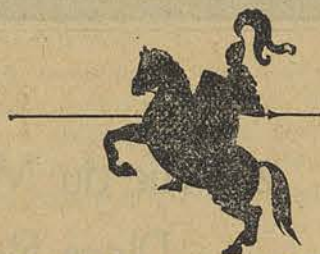
DU 101^e AU 250^e

50

DU 251^e AU 500^e

30 FR.

OU UN GROS COFFRET DE
" SUPERPRALINES JACQUES "



TOURNOI
des 6 meilleurs

JACQUES

SUPERCHOCOLAT
100.000 FR. DE PRIX EN ARGENT

BULLETINS CHEZ TOUS LES CONFISEURS, ÉPICIERIS
ET QUICONQUE VEND DU SUPERCHOCOLAT " JACQUES "

Avant d'acheter
des cigares

adressez-vous à la Maison

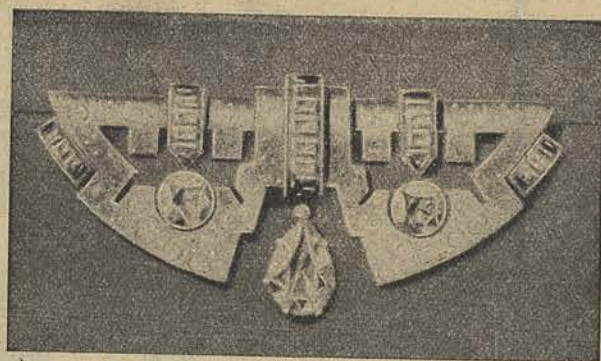
A. ZABIA

24, rue du Musée
Place Royale
Bruxelles

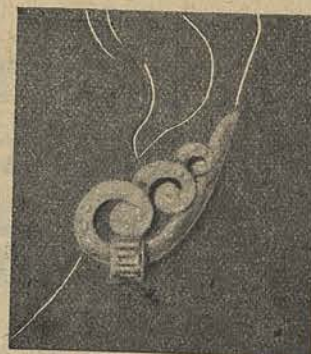
vous y trouverez
des assortiments très réussis en Cigares de La Havane
Cigares de la Jamaïque
Cigares des Iles Canaries
et Cigares du Pays

COOSEMANS

JOAILLIER ET ORFEVRE
DE LL. MM. LE ROI ET LA REINE



GRAND CLIP — TRANSFORMABLE EN
BROCHE ET EN DEUX PETITS OLIPS



OLIP D'OREILLE

Projets de transformation
de bijoux

25, avenue de la Toison d'Or

ment sur la frontière franco-allemande, mais encore sur celle du Luxembourg. Deux nouveaux corps d'armée (VII^e et XI^e) sont signalés débarquant en Alsace-Lorraine.

En termes pressants, le général Joffre me met en face du péril : l'Allemagne a déjà pris sur nous une avance d'au moins quarante-huit heures, grâce à son système d'appels individuels; une attaque en force est à prévoir à bref délai (1). Sur un ton pathétique, qui contraste avec le calme dont il ne se départ jamais, il m'adjure d'arracher au gouvernement la décision de lancer dans la journée l'ordre de mobilisation générale.

Je prends le parti de l'emmener avec moi au Conseil. Très simplement, il lit la note qu'il m'a remise et la commente sans viser à l'effet. Celui-ci est produit néanmoins.

Après le départ de Joffre, le Conseil est unanime à approuver ses vues. L'ordre de mobilisation est signé à 11 heures du matin en séance du Conseil, par les deux présidents — Poincaré et Viviani — Gautier (ministre de la Marine) et moi.

C'est à moi qu'incombe la responsabilité de le garder pendant quelques heures; je ne le lancerai qu'à la dernière minute, juste à temps pour qu'il parvienne, avant 18 heures, au plus petit bureau de télégraphe du territoire.

A 15 h. 45, Ebener, accompagné de deux officiers, vient prendre le fatal petit papier. Tous quatre, nous nous rendons compte des répercussions infinies et gigantesques de l'acte auquel nous participons sous l'inéluctable poussée des événements; nous avons la gorge sèche et le cœur serré. En silence, je serre la main aux trois officiers. C'est à 15 h. 55 que le télégramme est remis rue de Grenelle, au Central télégraphique. Une heure après, le tocsin sonne à tous les clochers de France.

Exactement au même moment — 16 heures — l'ordre de mobilisation générale est transmis de Berlin à toute l'Allemagne

Est-ce la certitude absolue de la guerre? Au gouvernement, contre toute espérance, nous voulons encore espérer.

Le baron de Schœen n'a pas encore quitté Paris. A deux reprises, au cours de la journée, il a rendu visite à Viviani. Celui-ci a refusé de répondre à sa sommation de la veille; il s'est borné à déclarer que « la France tiendrait compte de ses intérêts »; en même temps, il a affirmé à l'ambassadeur que la France ne souhaitait qu'une chose, c'est qu'on continuât, même après la mobilisation, à négocier.

Tout à fait en fin de journée, quelques minutes avant minuit,

(1) *Mémoires du maréchal Joffre*. — Note remise au ministre, t. I, p. 224 : « Les graves inconvénients signalés en ce qui concerne le retard apporté au départ des troupes de couverture se font jour avec plus de valeur encore, si l'on retarde l'ordre de mobilisation générale. Les préparatifs allemands continuent, en effet, suivant un plan bien établi dont nous connaissons les bases, d'après un rapport parvenu entre nos mains et établi par le grand état-major allemand. Il est dit notamment que l'on pourra procéder, sur simple avis et sans attendre l'ordre de mobilisation, à une mobilisation discrète du personnel et du matériel de complément, par convocation de réservistes et par achat ou réquisition de chevaux, de manière à pouvoir commencer les transports de guerre des corps d'armée de l'intérieur dès réception de l'ordre de mobilisation; que la préparation discrète de la mobilisation, les dispositions prises pour la convocation, les transports, les mesures de sécurité (publication de la loi sur les réquisitions avant le commencement de la mobilisation) et l'exécution rapide des transports stratégiques nous assurent des avantages qu'il sera difficile aux armées des autres nations de réaliser dans la même mesure; que le but vers lequel il faut tendre est de prendre l'offensive avec une grande supériorité, dès les premiers jours; les dispositions arrêtées dans ce sens permettent d'espérer que l'offensive peut être prise aussitôt la concentration complète de l'armée du Bas-Rhin. Un ultimatum à brève échéance, que doit suivre immédiatement l'invasion, justifiera suffisamment notre action du point de vue du droit des gens, etc. »

« Tout cela se précise d'après les renseignements reçus :

« Cinq classes de réservistes sont convoquées pour le 2 août au plus tard; les réquisitions et achats de chevaux ont commencé dès le 30 juillet, peut-être avant. »

« On peut donc dire que le 4 août, même sans ordre de mobilisation, l'armée allemande sera entièrement mobilisée, réalisant déjà sur la nôtre une avance de quarante-huit heures et peut-être de trois jours. »

le colonel Ignatieff vient me faire connaître que l'Allemagne, au cours de l'après-midi, a déclaré la guerre à la Russie.

C'est le glas définitif de ce qui nous restait d'espoir dans le bon sens de Guillaume II.

Dimanche 2 août. Le premier jour de la mobilisation. La déclaration de l'état de siège. — Avec une résolution virile, une gravité silencieuse et calme, toute la population masculine s'appête à rejoindre ses postes de mobilisation.

Le gouvernement délibère! Et on parle!

Conseil des ministres à minuit, immédiatement après la visite que l'ambassadeur comte Iswolsky a rendue à Poincaré pour l'informer de la déclaration de guerre de l'Allemagne.

Conseil des ministres à 10 heures du matin, pour examiner les mesures à prendre dans tous les départements ministériels en suite de l'ordre de mobilisation.

Conseil des ministres à 17 heures, pour poursuivre le même examen.

Pour un grand nombre de mes collègues — Justice, Instruction publique, Commerce, Agriculture, Colonies, Travail, Travaux publics (1), Beaux-Arts, par exemple — la mobilisation produit une diminution instantanée, sinon de leurs préoccupations, du moins de leur activité immédiate.

La plus lourde tâche incombe, cela va de soi, aux Affaires étrangères, aux Finances, à l'Intérieur, à la Marine et, par-dessus tout, à la Guerre.

Néanmoins, comme en temps normal autour du tapis vert, chaque ministre parle à son rang de préséance. Au cours de cette première journée de mobilisation, les séances successives du Conseil, y compris les allées et venues, n'ont pas duré moins de huit heures d'horloge.

Je représente au président de la République et au président du Conseil que mon temps est précieux, que j'ai à chaque minute des décisions à prendre, qu'il est absurde de me faire perdre des heures à entendre parler de tout, sauf de ce qui est mon rôle : aider Joffre à gagner la guerre. Je demande à être autorisé à jouer d'un « tour de faveur », à parler immédiatement après le président du Conseil et à rentrer ensuite m'atteler à mon écrasant labeur.

Cette tentative d'échapper aux palabres qui ont lieu rituellement autour du tapis vert est sévèrement jugée. Je ne parviens pas à défendre mes heures de travail. Pourtant elles me sont indispensables pour examiner, peser, souvent même inventer les décisions que nécessite la révolution complète que d'un seul coup la mobilisation a enfantée!

Trois faits principaux marquent cette journée du 2 août.

La déclaration de l'état de siège. — Ministre de la Guerre en 1911, lors du « coup d'Agadir », qui constitua pour moi une précieuse expérience, j'avais fait étudier par le service historique les conditions dans lesquelles, en 1870, le gouvernement impérial avait proclamé l'état de siège. L'étude qui m'avait été fournie indiquait que, reculant devant une solution d'ensemble, M. Rouher n'avait d'abord placé sous le régime de l'état de siège que huit départements de l'Est; par la suite, cette mesure avait été étendue par décret à quelques autres; mais, après les défaites des premières semaines, jamais le Conseil des ministres n'avait eu l'audace de l'appliquer à tout le territoire. Cette existence sur l'ensemble du territoire de deux législations entièrement différentes, avait créé, pendant toute la durée des hostilités, d'inextricables difficultés tant au gouvernement impérial qu'à celui de la Défense nationale.

(1) L'ordre de mobilisation a placé sous mes ordres tous les chemins de fer.

Dès 1911, mon parti avait été pris : si jamais je suis ministre de la Guerre au moment de la mobilisation, j'exigerai du gouvernement l'application générale de l'état de siège.

Le hasard a voulu que le ministre de la Guerre de 1911 le fût une deuxième fois en 1914. En toute franchise, je crois que ce fut un bienheureux hasard, car je suis en droit de me demander comment on aurait pu agir, à la presse, maintenir le pays dans l'ordre et surtout réprimer l'espionnage pendant toute la durée de la guerre, si l'état de siège n'avait pas été déclaré, dès le premier jour de la mobilisation.

Le général Joffre, parmi les mesures à prendre dès le début de la guerre (1), n'avait pas prévu celle-ci, profondément révolutionnaire en somme. Il fut convaincu, sans peine, non seulement de son utilité, mais de sa nécessité.

Restait à la faire adopter par le Conseil des ministres, avec son corollaire obligé (2), la convocation des Chambres dans les deux jours suivants.

Je m'accuse, non sans fierté, d'avoir, ce jour-là, non pas menti, mais fortement déformé la vérité historique. Pour convaincre les légistes qu'étaient les deux présidents, je me gardai de leur dire qu'en 1870 l'état de siège n'avait été appliqué que dans une douzaine de départements. Je leur présentai, au contraire, cette mesure comme ayant toujours été immédiatement prise, en cas de guerre continentale, au cours du XIX^e siècle.

J'avais « un précédent ». Je le torturai quelque peu afin que, nuisible, il devint conforme aux intérêts de la nation et salutaire pour sa santé et son unité morales.

J'ai conscience d'avoir, pour une large part, contribué au maintien de celles-ci au cours des cinq terribles années qui suivirent.

La violation de la neutralité du Luxembourg et l'ultimatum à la Belgique. — La première se produit à 5 heures du matin. Elle avait du reste été, dès la veille, 1^{er} août à 18 heures, précédée d'une première incursion allemande sur le territoire luxembourgeois. Il n'est pas indifférent d'établir que, à l'instant même où la mobilisation était déclarée en France, une demi-compagnie, venant de Trèves, franchissait la frontière luxembourgeoise et détruisait dans la gare de Trois-Vierges (3) le matériel télégraphique et téléphonique.

La neutralité du Luxembourg est garantie, à cette date, par le traité de Londres de 1867 qu'ont signé la Grande-Bretagne, l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie. Le « chiffon de papier » luxembourgeois est jeté au panier dès le matin du 2 août.

Le « chiffon de papier » belge le sera quelques heures plus tard. Je ne fais que mentionner ici ce fait capital, sur lequel j'aurai à revenir avec quelques détails un peu plus loin.

La neutralité italienne. — Une éclaircie au milieu de tant de nuages d'orage. L'Italie n'a pas été consultée par ses alliés lorsqu'ils ont décidé d'attaquer la Serbie. Le pacte fondamental de la Triple-Alliance est purement défensif. Il ne jouera donc pas; l'Italie gardera la neutralité.

Joffre me demande de disposer des forces qui, si l'Italie était demeurée dans l'expectative, auraient été maintenues sur la frontière des Alpes. J'acquiesce, bien entendu. Ce renfort de belles troupes alpines nous fut du plus utile concours.

Lundi 3 août. — *L'Allemagne nous déclare la guerre. Douzième et dernière visite du baron de Schœn.* — L'histoire de l'avion fran-

çais bombardant Nuremberg est trop connue pour que je la rapporte ici.

A 19 heures, l'ambassadeur allemand, pour la douzième fois depuis le 24 juillet, franchit le seuil du cabinet du ministre des Affaires étrangères. Sous un prétexte ridicule, le Kaiser a jeté les unes contre les autres toutes les armées de l'Europe.

Pour moi, ma tâche est claire désormais. Dix jours durant, j'ai eu à concilier la volonté pacifique du pays avec la nécessité de ne pas lui laisser, par surprise et par cautèle, porter un coup mortel. A partir du 3 août, à 19 heures, je n'ai plus qu'un devoir : *faire la guerre.*

Pendant quatre semaines, je m'emploierai passionnément, farouchement, à aider Joffre à ne pas la perdre. J'aborde le problème avec l'esprit d'un conventionnel, persuadé que seule l'énergie surhumaine et parfois inhumaine, du Comité de Salut public a sauvé la France et la République en 1792, 1793 et 1794.

Il a fallu trois ans de guerre et l'arrivée au pouvoir du « Tigre » pour que l'esprit du Comité de Salut public ait à nouveau animé la maison de la rue Saint-Dominique et le gouvernement. En août 1914, quand je parlai de fusiller les généraux incapables, on déclarait incontinent qu'il fallait me faire enfermer. La République des camarades, dont je n'ai jamais fait partie, me trouva dangereux ou tout au moins gênant! Mais n'anticipons pas sur les événements.

Un « oubli » du ministre de la Marine. — Je ne sais comment le brave docteur Gauthier, sénateur de l'Aude, était devenu ministre de la Marine dans le cabinet Viviani. Dès le début de la crise, il fut — employons un euphémisme — dépassé par les événements.

Mais comme la liaison était, je le proclame très haut, étroite et complète entre les deux chefs d'état-major, rien ne se faisait d'important rue Royale sans accord préalable avec la rue Saint-Dominique. Tout marcha bien tant qu'on put considérer le ministre lui-même comme un soliveau.

Mais l'Angleterre hésitant entre une décision mâle ou une prudence femelle, je dus prendre sur moi, par la force des choses, de porter devant le Conseil des ministres, dans l'après-midi du 2, la question suivante : la flotte française de la Manche ne doit-elle pas, pour s'opposer à toute incursion allemande sur nos côtes septentrionales, barrer et défendre sans perdre une heure le Pas-de-Calais?

La réponse est de simple bon sens : le ministre de la Marine devra immédiatement donner des ordres d'exécution, ordres qui sont escomptés et attendus par les marins de Cherbourg et de Dunkerque.

Le lendemain matin, le chef d'état-major de la Marine informe officieusement Joffre qu'il n'a reçu aucune instruction du ministre.

Conseil de défense (1) à l'Élysée. Je questionne Gauthier assez durement. — « J'ai complètement oublié » Je crois bien me souvenir de l'avoir saisi à la gorge, et même serré un peu fort. Je ne suis pas sanguinaire; mais un tel « oubli », en un tel moment, ne valait-il pas qu'on étranglât cet incapable?

Ma violence eut du bon : il fut débarqué sur l'heure et remplacé par Augagneur alors ministre de l'Instruction publique, dont la tête était solide (2).

Le plan de campagne. — Tous mes collègues veulent « savoir quelque chose ». Depuis trois jours, pas une séance du Conseil

(1) Voir le *Journal officiel* du 5 août 1914 (séance du 4 août 1914).

(2) Loi de 1849.

(3) Je tiens ce témoignage, qui porte sur le premier acte de guerre de l'Allemagne, le 1^{er} août, de la bouche de l'ancien chef de gare de Trois-Vierges, M. Thiry, qui l'a relaté en détail dans *l'Indépendance luxembourgeoise* du 1^{er} août 1924.

(1) Souvent les quatre ministres (Affaires étrangères, Guerre, Marine, Intérieur) se réunissaient à l'Élysée en Conseil de défense avant le Conseil, des ministres.

(2) Augagneur fut remplacé à l'Instruction publique par Albert Sarraut. D'autre part Viviani désirant se consacrer entièrement à la présidence du Conseil chargea Gaston Doumergue des Affaires étrangères.

ne se passe sans que je sois mis en demeure de faire un cours de stratégie.

Joffre — il le montra par la suite — fut toujours foncièrement avare de confidences. J'ai presque de la peine à le persuader qu'il a l'impérieux devoir, à la veille de quitter Paris, de mettre le ministre de la Guerre au courant de l'ensemble de son plan stratégique. « Je viendrai ce soir avec Berthelot, qui apportera ses cartes. »

La carte que Berthelot m'apporte, dans la soirée du 3 août, est une petite carte au 320,000^e.

Avec la conviction souriante et communicative qui fut à la fois une des forces et une des faiblesses du Grand Quartier Général pendant les trois premiers mois de la guerre, Berthelot me dessine à grands traits le mouvement tournant qu'il projette pour déborder la droite allemande qu'il n'escompte pas devoir atteindre le cours moyen de la Meuse.

Sa compétence en matière stratégique est, en ce début de guerre, universellement reconnue dans l'armée. Ses chefs et ses camarades ont entièrement foi dans son puissant cerveau et sa vigueur au travail — et ils ont entièrement raison; ils ont la même confiance en son esprit de réalisation pratique — et là, ils se trompent.

Le général Joffre partage la confiance de l'homme qui est son bras droit dans le succès de cette manœuvre d'offensive générale avec enveloppement par l'aile.

Je n'aurai pas la facile cruauté de démontrer l'inanité et les bases insuffisamment fondées de cette vaste opération, conçue sur un plan théorique et avec des moyens très inférieurs à ceux de l'ennemi.

Si je rappelle ici le souvenir de cette conférence stratégique, que je répétais le lendemain à mes collègues, c'est pour bien établir, documents en main (1), que le pouvoir civil et particulièrement le ministre de la Guerre, en juillet-août 1914, n'eurent, ni de près, ni de loin, une participation quelconque, si menue soit-elle, à la préparation des opérations groupées sous le nom d'ensemble de « bataille des frontières ».

En 1870, le pouvoir civil avait exercé une influence mortelle sur les mouvements des armées. L'Impératrice-régente porte une lourde part du désastre de Sedan. Je suis le premier à proclamer que, fasciné par ce précédent tragique, quarante-quatre ans plus tard, le gouvernement dont je faisais partie — et moi le premier — nous nous en sommes complètement, et peut-être trop, remis aux hommes de métier pour assurer la conduite générale de la guerre.

Après la mobilisation.

A partir du 1^{er} août 16 heures (ordre de mobilisation) jusqu'au 27 août 8 heures (transmission des pouvoirs à un nouveau ministre), quel a été mon rôle?

La réponse tient en trois mots : en août 1914, la tâche du ministre de la Guerre a été tout simplement « d'organiser la révolution ».

Quelle révolution, en effet, pourrait égaler en soudaineté et en conséquences le bouleversement qui résulte, de façon instantanée et automatique, du déclenchement de la mobilisation?

Toute l'économie nationale vacille sur ses bases et doit en quelques jours se transformer de fond en comble, puisque sont appelés sous les armes, à l'exception de quelques milliers de techniciens, tous les hommes valides de vingt à quarante-six ans, autrement dit toute la partie agissante et productive du pays.

La quasi totalité des grands services publics passent sous ma direction :

Il en est ainsi, par exemple, des transports qui sont automatiquement militarisés et qui désormais cessent de dépendre, comme directives générales, du ministre des Travaux publics, pour passer entre les mains du quatrième bureau de l'état-major de l'armée. Maître des transports, c'est moi qui suis en fait responsable du ravitaillement de la population civile.

La proclamation de l'état de siège place sous mes ordres la Sûreté générale, c'est-à-dire l'ensemble de la police du pays.

Les deux lois, que j'ai fait voter sur l'état de siège et sur les indiscrétions de presse d'une part, l'organisation de la censure télégraphique d'autre part, me donnent un droit de contrôle sur les postes et télégraphes, sur tous les journaux et même, au sens strict de la loi tout au moins, sur les préfets.

La loi sur l'état de siège place le gouverneur de Paris, pour toute l'étendue du camp retranché, dans une situation quasi dictatoriale : le préfet de la Seine et le préfet de Police deviennent *ipso facto* ses subordonnés. Or le gouverneur militaire de Paris est le général Michel. En fait, en raison du manque de décision de celui-ci, c'est moi qui ai la responsabilité de l'ordre et de toute la vie matérielle et morale dans la capitale et sa banlieue, avec leurs 4 millions d'habitants.

Sans surestimer l'importance du rôle qui m'incombait au lendemain de la signature du décret de mobilisation et de la déclaration de l'état de siège, je sais ne rien exagérer en disant qu'il faudrait des volumes pour exposer les mesures et les transformations non seulement administratives, mais législatives, que j'ai dû, au cours du mois d'août 1914, improviser heure par heure, pour que la vie de la nation puisse s'accorder avec les nécessités résultant d'un ordre de choses entièrement nouveau.

Je dirai quelques mots plus loin des principales. Mais, dans l'ensemble, cette histoire administrative et politique, de la métamorphose d'un état purement civil en un état basé sur la prééminence des intérêts militaires pourrait paraître fastidieuse.

Je ne rapporterai en détail qu'un petit nombre d'événements, dans lesquels j'ai joué un rôle décisif et qui représentent des éléments capitaux de l'histoire de la guerre, autrement dit de l'histoire de la France et du monde, savoir :

- La création de toutes pièces et du transport sur le front d'un certain nombre de divisions nord-africaines.
- L'accélération de l'offensive russe.
- La nomination de Gallieni comme gouverneur de Paris.
- La mise en train de l'organisation nouvelle qui constitue, à côté du gouvernement civil, un pouvoir militaire investi de l'autorité la plus étendue.

Mon effort pour créer des unités nouvelles et mon action sur les Russes procèdent du même principe fondamental.

L'Allemagne concentre la quasi totalité de ses forces contre la France pour l'écraser sous leur masse dès le début et se retourner ensuite contre la Russie. La supériorité numérique allemande sur la France est énorme, puisque sa population est presque double de la nôtre (75 millions contre 39).

Deux devoirs m'incombent :

1^o La France a tendu au maximum toutes ses énergies pour mettre sur pied des grandes unités en nombre presque égal à celui des unités adverses; sa population ne lui a pas permis de faire plus; mais l'Afrique est à nos portes; elle est gonflée de troupes pour la plupart excellentes. Je veux que l'Afrique, en vue du premier choc, c'est-à-dire tout de suite et sans perdre une heure, se vide de la totalité de ses ressources militaires au profit de la mère patrie. Peu importent les conséquences locales.

(1) Lire à ce sujet les *Mémoires du maréchal Joffre*, t. I, p. 141 à 307.

Il faut, à mes yeux, que, contrairement au plan de mobilisation, l'armée d'Afrique tout entière participe à la bataille décisive du début.

2° Les Allemands méprisent les Russes et les considèrent comme des adversaires quasi négligeables, surtout au début d'une guerre qui doit débiter par des victoires fulgurantes remportées sur l'armée française. Nos alliés doivent donc montrer, sans perdre un jour, ni même une heure, que leurs troupes sont innombrables et que Berlin est aussi près de la frontière russo-allemande que Paris l'est de Metz. Il faut que je détermine les Russes à agir vigoureusement, à envahir dès les premières opérations la Prusse et la Silésie, pour « faire ventouse » et alléger le poids qui menace de nous accabler.

Dans un cas comme dans l'autre, j'ai la ferme volonté de déplacer au profit de notre pays l'équilibre des forces, qui, je ne puis l'ignorer, nous est défavorable.

J'ai cru, en toute sincérité, avoir contribué à faire pencher de notre côté le fléau de la balance.

Général MESSIMY.

Dans notre prochain numéro : **UN MÉDECIN DE GÉNIE : CHARLES NICOLLE**, sa vie, son œuvre, par le Docteur Pierre Mauriac, doyen de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

La théologie en veston

Glanes newmaniennes

Le goût de l'invisible

Quae sursum sunt sapite...

« Elle glana jusqu'au soir dans le champ de Booz, lisons-nous de Ruth, et, ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avait recueillis et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un épha d'orge, c'est-à-dire trois boisseaux (1). » C'est exactement ce qui m'arrive au terme d'une longue moisson, en vue d'un florilège, dans ce champ chargé d'épis et tout odorant que sont les œuvres de John-Henry Newman, l'incomparable leader du Mouvement d'Oxford. Des épis battus avec la baguette de mon porte-plume, je me trouve avoir recueilli un véritable épha d'orge, de quoi alimenter utilement le repas pascal de mon lecteur.

Quae sursum sunt sapite... telle est l'idée maîtresse de la liturgie du Saint-Jour et de sa fulgurante Octave. Le goût de l'invisible et l'indifférence pour la terre ne sont-ils pas en effet, comme l'efflorescence normale du Carême? Si la pénitence a été ce qu'elle doit être, elle a permis à l'âme de prendre un contact plus intime avec les grandes vérités chrétiennes. *Radicet allis sensibus...* La foi s'est régénérée en quelque sorte; semblable à l'arbuste qui vient d'être taillé, et dont la sève de ce fait a été

concentrée, elle a poussé de nouvelles racines jusque dans les profondeurs les plus secrètes de notre être. *Dies venit, dies tua, in qua reflorent omnia...* Au spirituel comme au matériel, voici venu le temps où tout pousse, où tout reflorit, où tout reverdit. Le printemps de la nature et celui de la grâce s'appellent, présage l'un de l'autre. Les âmes purifiées, sentent en elles, — et c'est en cela qu'elles témoignent qu'elles sont réellement « ressuscitées avec le Christ », — de célestes appétits.

C'est le moment où jamais de parler des choses invisibles, de ce lieu mystérieux où l'Apôtre nous représente le Christ vainqueur « assis à la droite du Père (1) ». Or nul n'en a parlé comme Newman, nul n'a excellé à nous en donner comme lui la sensation bienfaisante, l'hallucination, dirai-je, en même temps que la nostalgie. C'est vraiment le Moïse de la Terre-Promise des âmes. Il ne s'agit nullement chez lui de l'intuition réservée au mystique favorisé des grâces d'oraison, mais d'un sens provenant d'une limpidité d'âme peu commune et développé, comme par des verres grossissants, par un contact incessant avec la sainte Ecriture.

Ce sens surnaturel, il le définit à merveille quand il écrit :

« Avoir l'esprit surnaturel, c'est apercevoir avec l'œil de la foi, toutes ces bonnes et saintes choses qui nous entourent actuellement, bien que nous ne les voyions pas avec les yeux du corps. C'est les apercevoir par la foi aussi vivement que nous voyons les choses de la terre : les vertes campagnes, le ciel bleu, les couchers de soleil éclatants. En sorte que, lorsque de saintes âmes sont favorisées de visions célestes, ces visions ne sont que la continuation et le couronnement, sous formes d'intuition divine, de perspectives que, par l'opération ordinaire de la grâce, elles ont toujours devant leurs esprits (2). »

L'idée irréaliste du monde à venir

Il n'est pas douteux que, pour la plupart des gens, même pratiquant, l'idée de l'au-delà est tout à fait abstraite et décolorée. Il n'est que de voir la manière dont ils en parlent, c'est-à-dire, en « langage irréel », et comme d'un pays lointain qui les fait moins vibrer que la dernière bagatelle d'ici-bas. « Il y a beaucoup de personnes, remarque Newman, — c'est même la majeure partie du monde chrétien, — chez qui l'avenir ou le monde invisible n'excite ni espoir ni crainte. Ils n'y pensent pas du tout, et ils en portent l'idée au dedans d'eux sous forme vague. Ils ne comprennent pas plus réellement ou ils n'essayent pas plus de comprendre qu'ils sont en présence de Dieu et qu'ils doivent un jour être jugés pour ce qu'ils sont en train de faire actuellement, qu'ils ne voient ce qui se passe dans une autre partie du monde ou ne s'intéressent à ce qui doit leur arriver dans dix ans d'ici. Le monde à venir est beaucoup plus éloigné d'eux que telle période future de cette vie ou tel autre pays. En conséquence, cela ne détermine chez eux ni espoir ni crainte, parce qu'ils n'y pensent pas du tout (3). »

C'est précisément cette notion de l'invisible, si floue chez la plupart, que Newman veut nous apprendre, selon un mot qu'il affectionne par-dessus tout, à « réaliser ». Réaliser une idée, c'est, selon lui, lui enlever son caractère abstrait de manière à en faire une chose concrète et vivante qui parle non seulement à l'intelligence, mais au cœur et à l'imagination. C'est la transporter dans le monde de nos préoccupations habituelles, nous la rendre familière au même titre que les autres.

(1) Ruth, II, 17.

(1) Colossiens, III, 1.

(2) Meditations and devotions, p. 78.

(3) Parochial sermons, vol. IV, p. 133.

La fascination trompeuse du « visible ».

« Il y a deux mondes : le visible et l'invisible, selon l'expression du *credo* : le monde que nous voyons, et celui que nous ne voyons pas, celui-ci aussi réel dans son existence que l'autre. Celui que nous voyons, nous savons qu'il existe parce qu'il tombe sous nos sens. Nous n'avons qu'à lever les yeux en haut et à regarder autour de nous pour en avoir la preuve; nos yeux nous le disent. Nous voyons le soleil, la lune et les astres, la terre et le ciel, les collines et les vallées, les bois et les plaines, les mers et les rivières. Nous voyons aussi les hommes et leurs œuvres. Nous voyons les villes, leur mouvement majestueux et leurs habitants, les hommes, qui courent ici et là, occupés à pourvoir à leur subsistance propre et à celle de leur famille, à accomplir de grands projets ou à exercer leur profession. Tout, dans ce qui frappe nos yeux, ne fait qu'un monde. C'est une immensité qui va jusqu'aux étoiles. Nous aurions beau passer des milliers et des milliers d'années à nous avancer vers le ciel; nous aurions beau être plus légers que la lumière, nous ne réussirions pas à atteindre ces dernières, elles sont à une distance de nous plus grande que tout ce qu'on peut supposer.

Telle est la hauteur, la largeur et la profondeur du monde; et cependant il se présente comme près de nous et tout proche.

Il est partout, et il semble ne pas laisser de place pour un autre monde. Il n'en est pas moins vrai qu'en dépit de ce monde universel que nous voyons, il y a un autre monde qui s'étend en quelque sorte tout à fait au loin, qui nous est en quelque sorte fermé et qui est très étrange; un autre monde qui est tout autour de nous, quoique nous ne le voyions pas, et plus étonnant que celui que nous voyons, pour cette raison entre autres qu'il échappe à nos regards. Tout autour de nous, il y a d'innombrables personnes qui vont et viennent, montent la garde, agissent ou se tiennent en embuscade, et que nous ne voyons pas. Tel est cet autre monde perceptible seulement aux yeux de la foi (1)... »

Un monde étonnamment peuplé Le Dieu souverain

Non seulement ce monde est là tout près de nous, mais il est étonnamment peuplé. Le Dieu tout-puissant d'abord y règne en souverain, « Une fois, et une fois seulement, pendant trente-trois ans, il a bien voulu devenir un des êtres que nous voyons, lorsque Lui, qui était la seconde personne de la toujours bénie Trinité, naquit, par une miséricorde qui n'a pas de nom, de la Vierge Marie dans ce monde sensible. Alors on le vit, on l'entendit, on le toucha, Il mangea, il but, il dormit, il conversa, alla et vint, et se comporta comme les autres hommes. Mais, à l'exception de cette courte période, sa présence n'a jamais été perceptible, jamais il ne nous a donné de preuves tangibles de son existence. Il vint, et se retira derrière la voile, et, pour chacun de nous individuellement, il est comme s'il ne s'était jamais montré. Nous avons une expérience aussi faible que possible de sa présence, et pourtant il vit éternellement.

Les âmes des morts

Avec Dieu, ce sont les âmes des morts. « Elles ne cessent pas d'exister, elles aussi, quand elles partent d'ici-bas, mais elles se retirent simplement, de la scène visible des choses, ou, en d'autres termes, elles cessent d'agir à notre égard et devant nous, en impressionnant nos sens. Elles vivent comme elles vivaient avant, mais le cadre extérieur par le moyen duquel elles pouvaient

entrer en communion avec les autres hommes, est en quelque sorte, nous ne savons pas comment, à part d'elles. Il s'est desséché et ratatiné comme les feuilles qui tomberaient d'un arbre. Ces âmes restent toujours là, mais sans les moyens habituels d'approcher de nous et de correspondre avec nous. Quand un homme perd sa main ou sa voix, il existe toujours comme auparavant, mais il ne peut ni parler, ni écrire, ni entretenir des relations avec nous. Supposons qu'il ne perde pas seulement sa main et sa voix, mais tous ses sens, alors on dit qu'il est mort. Rien ne nous prouve qu'il s'en est allé, mais nous avons perdu les moyens d'entrer en relations avec lui.

La foule innombrable des anges

Il y a enfin, dans ce monde invisible l'innombrable foule des anges. « L'on nous en parle beaucoup plus il est vrai, que des âmes des fidèles disparus. C'est que ces dernières se reposent de leurs travaux, tandis que les anges s'emploient activement pour nous dans l'Eglise. On les appelle *les esprits chargés du divin ministère pour assister ceux qui seront les héritiers du salut*(1)». Il n'y a pas de chrétien, si humble soit-il, qui n'ait des anges pour veiller sur lui, si du moins il vit par la foi et l'amour. Ils ont beau être grands, glorieux, purs, merveilleux au point que, s'il nous était permis de les voir vraiment, nous en serions atterrés, comme le fut le prophète Daniel, tout saint et droit qu'il était, ils n'en sont pas moins les compagnons qui nous servent, qui travaillent en notre faveur, qui veillent sur les plus humbles d'entre nous, s'ils sont du Christ, et les défendent. »

Le rêve de Jacob

Mais, dira-t-on, quelles preuves avez-vous de leur existence autour de nous? « Qu'ils constituent une partie du monde invisible : cela résulte, répond Newman, de la vision qu'eut le patriarche Jacob. Il est raconté que, lorsqu'il fuyait son frère Esaü, *il se reposa en un certain endroit, et y resta toute la nuit, parce que le soleil s'était couché; et il prit des pierres qui étaient là, et s'en servit d'oreiller et il resta en ce lieu toute la nuit* (2)? Aurait-il pu supposer le moins du monde qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire en cet endroit? C'était, à ses yeux, un endroit comme les autres, un endroit solitaire et sans agrément. Il n'y avait pas là de maison; la nuit venait, et il n'avait pour toute ressource que de s'endormir sur la pierre dure. Pourtant, combien différente fut la réalité! Jacob ne voyait que le monde que l'on peut voir; il ne voyait pas l'autre, et cependant il était là. Il était là, bien qu'il ne se fit pas connaître, Il était nécessaire qu'il lui fût manifesté d'une manière surnaturelle. Il le vit dans son sommeil. *Il eut un rêve, et voici qu'il aperçut une échelle qui reposait sur la terre et dont l'extrémité atteignait le ciel. Les anges de Dieu montaient et descendaient par cette échelle, et le Seigneur était au sommet...* C'était là, ni plus ni moins, l'autre monde.. (3). »

Dr DENYS GORCE.
Docteur ès lettres.

(1) *Hébreux*, I, 14.

(2) *Genèse*, XXVIII, 1.

(3) *Parochial sermons*, vol. IV, pp. 202 et suiv.

Nous commencerons dans notre prochain numéro : POUR MIEUX COMPRENDRE L'ANGLETERRE CONTEMPORAINE, par Hilaire Belloc.

(1) *Parochial sermons*, vol. IV, pp. 200-201.

LECTURES

Livres — Revues — Journaux

MA MISSION A L'ALCAZAR DE TOLÈDE

L'Echo de Paris a publié cet émouvant article que nous reproduisons d'autant plus volontiers que M. Osorio y Gallardo, ambassadeur à Bruxelles de l'Espagne rouge, s'emploie de son mieux à égarer une partie de notre opinion publique.

Le Front populaire espagnol a dépêché dans certains pays d'Europe, pour y faire sa propagande, quelques prêtres, heureusement peu nombreux, que dirige M. Osorio y Gallardo, dont le fils, et suivant des témoignages dignes de foi, assistait, le fusil à la main, au pillage de la cathédrale de Tolède.

Comme ces prêtres qui font sciemment le jeu de la maçonnerie et du communisme peuvent susciter de regrettables confusions et que, par ailleurs, le silence que j'ai observé jusqu'ici a été interprété par certains comme un assentiment tacite de cette propagande, je veux, comme prêtre et comme Espagnol, alerter l'opinion publique et, en même temps définir ma position avec toute la netteté voulue.

J'affirme qu'un prêtre ne peut pas être rouge au sens politique de ce mot. J'affirme qu'il ne peut avoir de connivence d'aucun genre avec les doctrines communistes ou marxistes. Comment peut-on, en effet, concilier l'idéal que représente un prêtre et celui des « sans-Dieu et sans-religion » ?

Les récentes déclarations du Souverain Pontife condamnant le communisme, les pastorales des évêques espagnols, et tout particulièrement celles du cardinal Goma et de l'archevêque de Burgos, sont concluantes à ce sujet. Mais les assassinats des prêtres, les incendies des églises, l'interdiction absolue de toute activité de vie religieuse, les horreurs sans nombre de l'Espagne marxiste ne suffiraient-ils pas à juger la conduite de ces prêtres sympathisants et propagandistes de l'idéologie et de la politique qui, en Espagne, ont voulu tuer l'idéal religieux, les sentiments nationaux et les principes de la civilisation ?

C'est pourquoi l'immense majorité des Espagnols et tout naturellement les catholiques ont toujours vu dans le mouvement du général Franco non pas une guerre politique, mais la réaction rédemptrice et nécessaire contre l'anarchie destructrice et athée, la lutte, ainsi que le dit le cardinal Goma, « pour les principes de l'esprit chrétien espagnol contre l'esprit qui veut tout fondre dans la morale du matérialisme marxiste. »

Et c'est pour cela qu'il faut, pour trois raisons, souhaiter le triomphe définitif de tout ce que Franco symbolise : Par amour pour la religion, pour l'Espagne et pour la civilisation.

Dans son discours aux réfugiés espagnols du 14 septembre, le Pape a dit : « Par dessus toute considération politique terrestre, notre bénédiction va d'une manière toute spéciale à tous ceux qui, en Espagne, ont assumé la tâche difficile de défendre les droits de l'honneur, de Dieu et de la religion. »

Comment les propagandistes en soutane des doctrines qui vont contre ces droits et cet honneur interprètent-ils ces paroles et cette bénédiction ?

Alerte donc contre cette propagande et ses alliés.

Et peut-être mes paroles acquièrent-elles plus de force du fait que j'ai été moi-même taxé de rouge.

D'où est née cette légende contre laquelle s'élèvent mes vingt-cinq ans d'activité dans la vie espagnole, qui témoignent tous de la pensée, de la parole et de la conduite d'un prêtre et d'un Espagnol ?

Elle est née sans aucun doute des interprétations et des commentaires dont fut entourée mon intervention à l'Alcazar de Tolède, lorsque j'y fus prêter mes services religieux aux héros assiégés.

A ce sujet, on a dit tout d'abord qu'en plus de ma mission sacerdotale j'étais chargé de proposer la reddition sous la forme de l'évacuation des femmes et des enfants. J'affirme que personne ne me chargea de cette commission et que, même si on m'en avait chargé, je l'aurais repoussée, au péril même de ma vie, car je la considérai et la considère, en tous points étrangère à mon ministère. Il ne s'est donc jamais agi de reddition dans le sens militaire du mot. Ce que j'acceptai, oui, ce fut de proposer l'évacuation des femmes et des enfants — comme le fit de nouveau d'ailleurs quelques jours plus tard, l'ambassadeur du Chili — parce que je ne jugeai point cette proposition incompatible avec mon caractère sacerdotal. Si j'y avais vu quelque chose d'étranger à ce caractère ou d'un caractère offensif ou déprimant pour les héros de l'Alcazar, jamais je ne m'en serais chargé.

Il paraît également que quelques-uns crurent voir un sens peu expressif par rapport à ces minutes historiques dans les paroles que je prononçai à la messe et qui portèrent sur ces deux points : Préparation de l'âme pour la communion par le repentir et acceptation par Dieu des sacrifices de ces héros.

S'il en fut réellement ainsi, seul mon manque de talent oratoire — particulièrement en la circonstance — peut l'expliquer. Et cette espèce d'inexpérience ne pouvait être due qu'à la profonde émotion que je ressentais. Celle-ci fut telle que je veux évoquer deux souvenirs particulièrement émouvants pour moi. D'abord, lorsque je m'approchai, portant la Sainte Hostie, de l'illustre général Moscardo, lequel, au premier rang, face à l'autel, agenouillé sur les pierres, semblait être le symbole vivant de la religiosité, de la dignité et de la force de tous.

Ensuite, lorsque, en donnant la communion, à l'infirmier, à l'un des médecins dont je regrette d'ignorer le nom, cet homme, considérant l'Hostie immaculée, prononça ces mots qui me parurent être la prière exaltée de la foi et de la patrie : « Pour l'Espagne... pour l'Espagne ! »

Ces deux figures incarnèrent pour moi la force du sacrifice et de l'héroïsme qui vivait à l'intérieur de ces murs.

Et l'émotion que je ressentis fut si forte que deux larmes me vinrent aux yeux, larmes que je fus sur le point de verser. Mais je me ressaisis, par crainte de mettre une note de faiblesse apparente dans cette ambiance où nul ne pleurait et où tous témoignaient de la plus sereine fermeté.

Différentes personnes m'ont rapporté que, dans l'un des numéros de la revue publiée à l'Alcazar, il y était dit, au sujet de ma visite, que je « les réconfortai ». Je n'ai pas pu voir ce numéro, mais s'il en est vraiment ainsi, c'est là le mot qui interprète fidèlement la nature de mes intentions.

Je pénétrai dans l'Alcazar — Dieu m'en est témoin — en pensant à l'Espagne, et avec la plus ferme volonté de prêter à ces héros la consolation qu'ils demandaient à la religion.

Pourquoi je ne suis pas resté avec eux, comme beaucoup se le sont demandé ? J'affirme que l'idée fut en mon esprit et en mon désir. Je ne le fis point parce que j'y étais allé sous la condition de revenir, que j'y avais engagé ma parole, et que le fait d'y demeurer à l'encontre de mes engagements aurait provoqué de terribles représailles contre des prêtres et même des civils.

Au demeurant, nul comme moi n'a été le témoin de l'héroïsme, de la dignité, de la résolution ferme de mourir pour Dieu et pour la patrie, de la ferveur religieuse de ces chefs, de ces soldats, de ces femmes qui offraient leur vie en action de foi et de confiance dans les glorieuses destinées de l'Espagne.

Enrique V. CAMARASA,
Chanoine-Magistral de la Cathédrale de Madrid.

Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. Télégr. : « Générale » Bruxelles.

BRUXELLES

Compte chèques postaux n° 261.

CAPITAL fr,	796.000.000.00
RÉSERVE fr,	1.144 525.000.00

FONDS SOCIAL fr.	1.940 525 000.00
-----------------------------------	-------------------------

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Alexandre Galopin, Gouverneur;
 Félicien Cattier, Vice-Gouverneur;
 Gaston Blaise, Directeur;
 Auguste Callens Directeur;
 le baron Carton de Wiart, Directeur;
 Willy de Munck, Directeur;
 Albert d'Heur, Directeur;
 Charles Fabri, Directeur;
 Edgar Sengier, Directeur;
 Adolphe Stoclet, Directeur;
 Firmin Van Brée, Directeur;
 Jules Bagage, Directeur honoraire;
 Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Edmond Solvay;
 Léon Eliat;
 le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;
 le baron A. d'Huart;
 le baron de Trannoy;
 Paul Hamoir;
 H. Vermeulen.
 le comte Patoul.
 Henri Goffinet,

Le Secrétaire,
 M. Camille Lepêche.

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DEPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 320,000,000 francs

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Comptes de Chèques
 Comptes de Quinziane à Taux Variable
 Prêts sur Titres

Coffres-Forts
 Dépôts de Titres et de Valeurs
 Lettres de Crédit

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles;
 Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;
 Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles;
 Square Saintelette, 17, Bruxelles;
 Boulevard Bischoffsheim, 38, Bruxelles;

Rue du Bailli, 79, Ixelles.
 Place Liedts, 18, Schaerbeek;
 Rue des Tongres, 62, Etterbeek;
 Rue Général Leman, 8, Etterbeek;

... CARRELAGES ...

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone 37.49.29 BRUXELLES Téléphone 37.49.29

... REVÊTEMENTS ...

Export **X.L.** Double
Helles **X.L.** Bock

Grandes Brasseries d'X.L.

Les Melleures Bières

**AUTOMATIQUE
ÉLECTRIQUE DE BELGIQUE**

— S. A. —
Rue du Verger
ANVERS



Installations téléphoniques de toute
capacité. - Appareils de mesure. -
Compteurs électriques. - Signalisa-
tions routières. - Installations de
Radio-distribution.

Documentation gratuite sur demande.



Pour votre machine à écrire, à calculer ou comptable,
Pour votre duplicateur rotatif ou plano,

Réclamez les Produits **LORA**

CARBONES
RUBANS



STENCILS
ENCRES

La marque belge de qualité

La marque belge de qualité

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES PAPETERIES

D'EXCELLENTES **FARINES**
DE DÉLICIEUSES **BIÈRES**
AUX

MOULINS A VAPEUR
ET **BRASSERIE**

de **MARCHIENNE**

Tél. 10091 - 10092

Galerie BOUCKOMS

47, boulevard d'Avroy — LIÈGE

La maison du TAPIS

Le plus grand choix

Prix les plus bas

Qualité garantie

CARBONES :: RUBANS

POUR MACHINES A ÉCRIRE

STENCILS

CHIFFONNABLES et CIRE



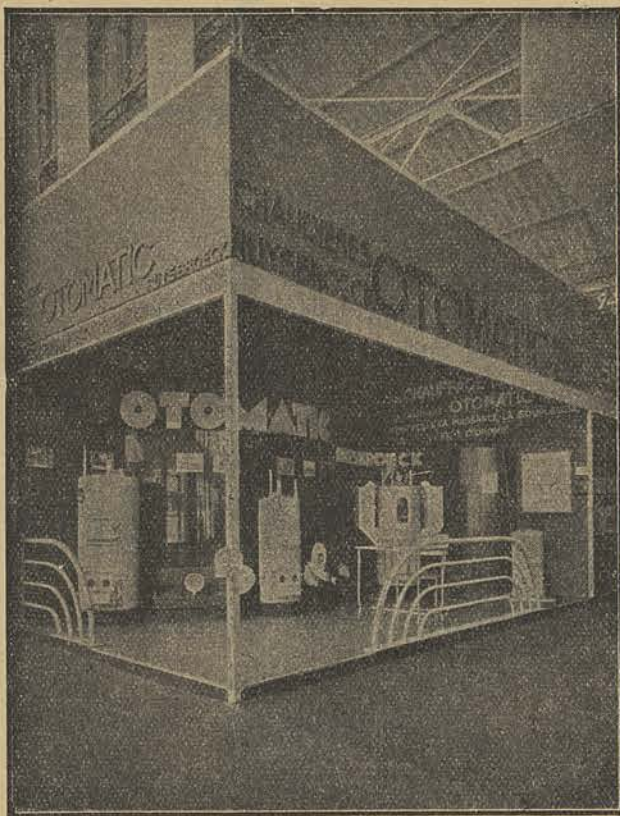
ENCRES

POUR DUPLICATEURS

La plus importante fabrique belge

Téléphones : 26.26.47-26.61.73

Produits 'eco' 43, rue J. Delhaize, Bruxelles



MÉDAILLE D'OR

Exposition de Bruxelles 1935

Stand 94 au Pavillon de la Collectivité du Bâtiment.

Vous serez **MIEUX CHAUFFÉ**
plus
et à **FACILEMENT**
MOINDRE FRAIS

si vous équipez d'une

OTOMATIC

votre installation de

Chauffage Central

Chaudières Otomatic S^{té} A^{mo}

RUYSBROECK

- Téléphone : Bruxelles 44.35.17

VOUS DEVEZ POSSÉDER
UN STYLO



GRAFEX

RÉSERVOIR DE SATISFACTION
FABRICATION CONSCIENCIEUSE DIGNE DE L'INDUSTRIE BELGE
GRAND PRIX ANVERS 1930

EXIGEZ-LE DANS TOUTES LES BONNES PAPETERIES

Pour le Gros: E. GRAFEX • 231, Rue Victor Rauter • Bruxelles

Le Stylo GRAFEX intégralement Belge, exécuté avec une machinerie remarquable et inédite, les meilleures matières et le maximum de soin, n'est pas grevé de frais onéreux de change, douane, multiples intermédiaires et publicité tapageuse. En le choisissant vous bénéficiez de la plus haute qualité pour le plus juste prix et vous réservez au Pays des capitaux et du travail.

MANUFACTURES DE

COLS, CHEMISES, PYJAMAS

pour hommes, dames et enfants

LINGERIES DAMES ET FILLETTES

ROBES FILLETTES — COSTUMES GARÇONNETS

L A Y E T T E

M O U C H O I R S

Ets L. CLÉMENT



Usines, Bureaux, Comptabilité
340, Chaussée de Gand, 340

Magasins de Vente
23, Rue Philippe-de-Champagne, 23

TÉLÉPHONES : 26.09.85 Administration et Faux-Cols
26.41.48 Comptabilité, Chemises, Lingeries
12.37.35 Magasin rue Philippe-de-Champagne, 23

Adr. Télégr. Lingeries-Bruxelles — Chèques Postaux 2256.39
Registre du Commerce de Bruxelles n° 6130

Spécialité de Linge de Table

Couvre-lits — Couvertures
Toiles pur fil mixtes et
coton pour draps de lit —
Taies d'oreillers — Ser-
viettes de toilette en tissu
éponge et damassé

Maison Ed. TOUSSAINT

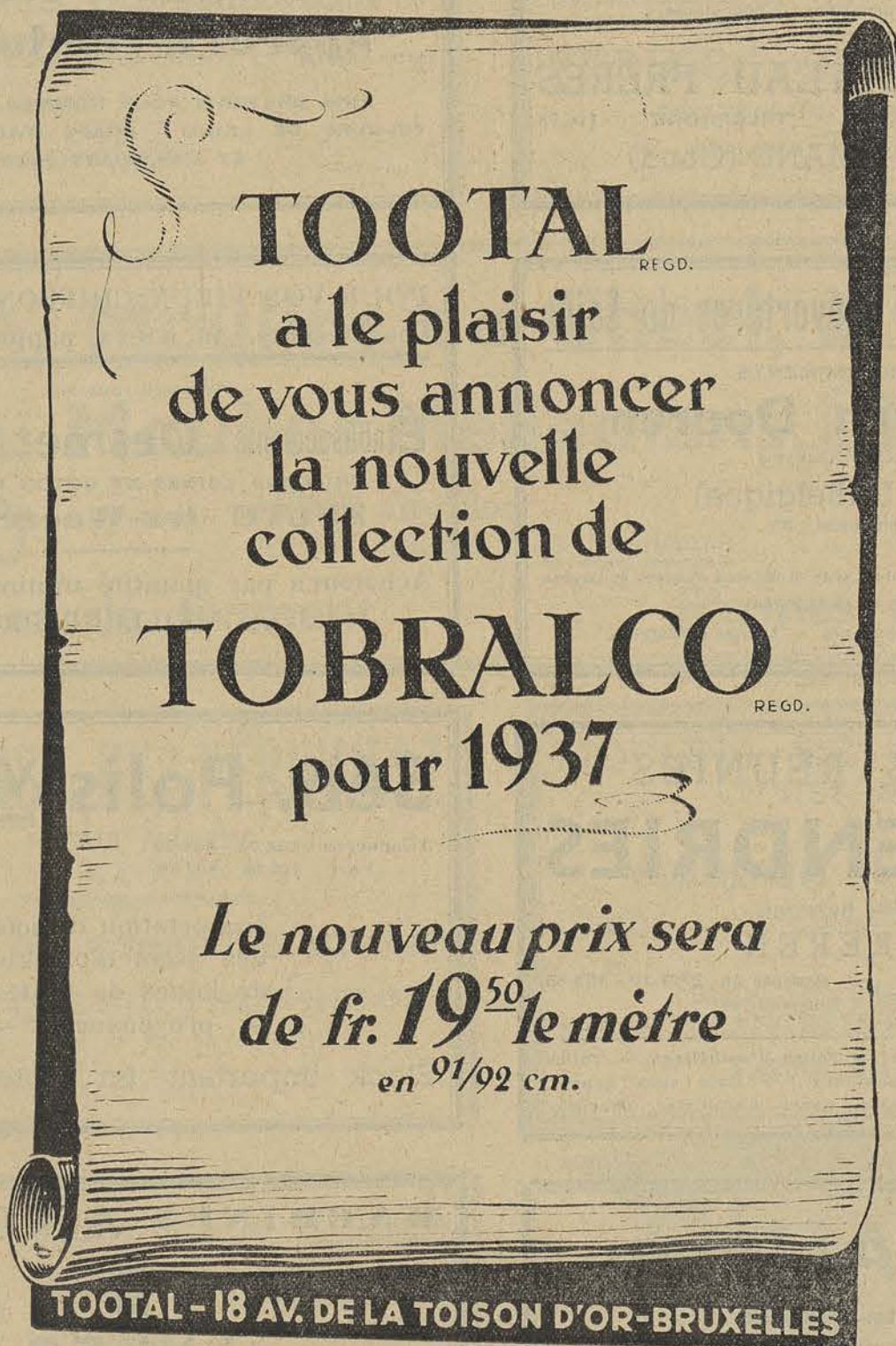
13, rue Philippe-de-Champagne, 13

BRUXELLES

Téléph. 11,61,20

Compte Chèques
Postaux : 8931

Reg. Com. Brux.
N° 7691-7692



TOOTAL REGD.
a le plaisir
de vous annoncer
la nouvelle
collection de
TOBRALCO REGD.
pour 1937

*Le nouveau prix sera
de fr. 19⁵⁰ le mètre
en 91/92 cm.*

TOOTAL - 18 AV. DE LA TOISON D'OR-BRUXELLES

Fabricants de Confections

CHEMISES HOMMES ET GARÇONS. TABLIERS
FEMMES ET ENFANTS. PYJAMAS ET CHEMISES DE
NUIT. LINGERIE DAMES ET FILLETTES. TAIES ET
DRAPS

Production journalière : 2,500 pièces.

F. & G. PLATTEAU FRÈRES
CHAUSSEE D'ANVERS, 77 TÉLÉPHONE : 115.93
MONT-ST-AMAND (Gand)

USINES TEXTILES D'EUPEN

Société Anonyme

**Filature - - Tissage
Apprêt & Teinturerie**

FINE DRAPERIE POUR HOMMES ET DAMES
VELOURS DE LAINE - DRAPS D'ADMINISTRATION
ET ECCLÉSIASTIQUES

Manufacture de Couvertures de Laine

ÉTABLISSEMENTS

Louis van Dooren

Société Anonyme

MOLL (Belgique)

Téléphone : 25.

Spécialités Couvertures Pure Laine et Mixtes Foulées et Lavées
Jacquart et Fantaisies.
Couvertures pour Couvents. — Laines à Matelas.

POUR VOS VIEUX CHIFFONS
vos déchets ou vieux papiers

Adressez-vous aux :

Établissements Desmet Frères

CHIFFONS LAINES ET COTON ESSUYAGE

ZULTE Iez-Waereghem

Acheteurs par quantité minimum 1 tonne
AU MEILLEUR PRIX

USINES RÉUNIES BERGENDRIES

Société Anonyme

LOKEREN

Téléphones : 7 et 332. Compte ch. 2727.10 - 153.55
Adr. télégr. : Bergendries

Filature et tissage de jute. — Tolles d'emballage. — Tolles
pour tentures. — Toile-tailleur. — Sacs tous genres.
Manufacture de Tapis laine, genre Axminster (chenille).

Séb. Polis Verviers

Téléphones : 122.04 - 124.70
Part. : 122.05 - 107.56

Télégr. : SELIS
V Code 1929

Importation directe
des pays d'origine
de laines de toutes
— provenances —

Stock important en toutes qualités

Paul Aelman

Artiste-Peintre

23, rue de Bruges, GAND Tél. 309.64

RENTOILAGE ET RESTAURATION
de Tableaux Anciens et Modernes

Références

A Gand : Van Dyck, St. Michel — Rubens, St. Bavon

MACHINES A COUDRE

ANKER

Prix avantageux

Meilleure qualité

Nombreuses références de couvents, pensionnats et communautés reli-
gieuses. — Prix spéciaux. — Leçons gratuites de couture et de broderie

J. VERHAEGHE 38, rue Saint-Georges
Tél. 136.63 GAND

Moulins de Statte

S. A. à HUY

FARINES SUPÉRIEURES

FARINES SPÉCIALES DE SEIGLE, D'ÉPEAUTRE, etc.
TOUTES LES ISSUES DE MEUNERIE ET FOURRAGES
POUR BÉTAIL.
WAGONS COMBINÉS.

Tél. :
Huy 45 et 821

C. Chèq. Post. :
10123

Reg. de Commerce
Huy 81

MOULINS BRISACK

CHARLEROI

FARINES SUPÉRIEURES

PAR WAGON FRANCO GARE

Téléphone 12.200 (3 lignes)

S. A. Moulins de Gheel, à Gheel S. A. Moulins Hellemans, à Lierre

O

MÊME direction
MÊME qualité : La meilleure

O

Farines de froment

Farines de seigle

MOULINS DE PÉRUWELZ

SOCIÉTÉ ANONYME
PÉRUWELZ

Farines de première qualité
et de grand rendement

PAR WAGON FRANCO GARE

Tél. 66 Péruwelz

MOULINS DE SAINT-REMY HUY (Sud)

Valentin TROKAY

Téléphone :
22 & 25

Compte Chèq. Post.
10270

Registre du Commerce
Huy 414

Farine de haute qualité
pour BOULANGERIES et PATISSERIES

Farine de seigle

Fruits Maison de gros Conserves

J. P. MUNAR

13, place de l'Ancien Canal, ANVERS

Tél. 223.55
Tél. 342.53

Registre du commerce
N° 1551

O. O. Postaux
1329.87

Adr. télégr. : Munar-Anvers

TOUS FRUITS FRAIS : ORANGES, CITRONS, POMMES,
BANANES, PAMPLEMOUSSES, RAISINS FRAIS, etc. —
TOUS FRUITS SECS. — CONSERVES DE FRUITS ET DE
POISSONS.

Prix courant sur demande. Expédition dans toute la Belgique.



CUISINIÈRES

GAZ
CHARBON
MIXTES
ÉLECTRICITÉ

Usines **Krefft**
S. A.

38, Avenue Rittweger
Haren - Bruxelles
TÉLÉPHONE : 15.76.91

CHOCOLAT MARTOUGIN

Laboratoires **NOVEX**

Société Anonyme
6, rue de la Linière, St-Gilles-BRUXELLES
Téléphone 37.73.47

Parfums **VINERIO**
Ses Eaux de Cologne
Ses Pâtes dentifrices

Maison **RUBBENS Frères**

ZELE fondée en 1817

GRANDES SPÉCIALITÉS :

Genièvre Rubbens, Schiedam Pollen
étiquette bleue

Cognac Liqueurs de table
extra-fines

Tous les Produits sont de qualité irréprochable
PRIX COURANT SUR DEMANDE

E. de MARNEFFE & C^{ie}

LIÈGE, Place St-Lambert, 30
ANVERS, Meir, 101
GAND, rue du Lion, 44

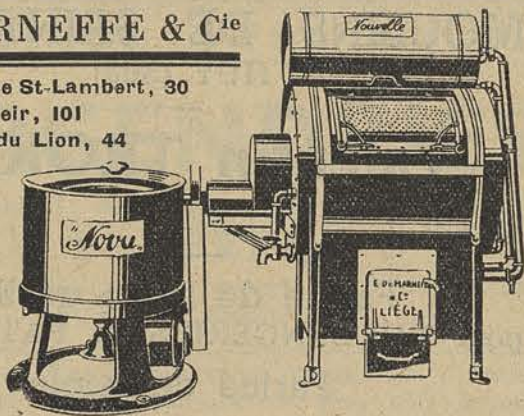
Pour ménages

Prix avantageux

Demandez
références

Franco mis en
marche
toute la Belgique

Facilité paiement.



CAFÉS

Beyers Frères & C^o

Rue de Borgerhout, 32-34, Anvers

Tél. 530.97

Compte-chèques 22253 Reg. de Commerce 18066



Chicorée - Thé - Cacao

Ameublement général

LUCIEN LIAGRE

15, rue des Moineaux, Bruxelles

Téléphone : 12.36.49

Compte Chèques : 1972.45

Registre du Commerce Bruxelles : 65897

SOIERIES ET TISSUS D'AMEUBLEMENT
TAPIS ET CARPETTES EN TOUS GENRES
LINOLÉUM ET COUVRE-PARQUET SYKOLÉUM
EXCLUSIVEMENT EN GROS

JAMBONS DU PAYS

Henri ROUFOSSE Fils

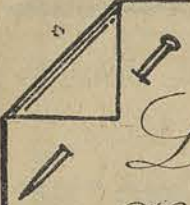
Rue des Champs, 85, Liège

Téléphone 253.96

Compte Ch. Post. 2710.39

Reg. Commerce Liège 10.303

PRIX SPÉCIAUX POUR COMMUNAUTÉ



Les Bonbons Becco
Vous invitent à venir déguster leurs
friandises, les meilleures qualités du
monde, et fabriquées en Belgique.
(Demandez prix-courant.) *Namur*

BONBONS

NAPOLÉON

24, Rue de la Blanchisserie, 24, ANVERS

Du bon et pas cher
Demandez prix S. V. P.

CHICOREES BOSSUT

Successeur M. CLAEYSSENS

(Fondée en 1892)

PONT-A-CHIN près Tournai

Qualité, pureté garantie sur facture
Prix sans concurrence à qualité égale

Demandez prix en **FIXANT QUANTITÉS**

Bonbons **LE VAINQUEUR**

Maison Louis FRANCK

Usines et Bureaux :
23, RUE DE HARLEZ
Téléphone 152.68

Anciennement :
rue Paradis, 48
Téléphone 152.68

LIÈGE

Maison vendant exclu-
sivement en gros

Spécialité NOUGAT

PORTO - SHERRY - MADÈRE - MALAGA
Bordeaux - Bourgognes - Champagnes - Spiritueux

The Continental
Bodega Company

Demandez notre Prix courant général (gros-détail)

Siège social : **BOULEVARD ÉMILE JACQMAIN, 50, BRUXELLES**
Téléphone 17.53.69 R. C. Bruxelles 8574

VINS des COTEAUX de l'HARRACH

des RR. PP. Missionnaires d'Afrique
(Pères Blancs)

Spécialité de vins de messe et de dessert

Dépositaire :

Edw. Moortgat-Meeus

33, rue d'Hanswyck, 33, MALINES

Tél. 381

O. Chèq. 173.03

Maison connue pour ses vins vieux de toute origine

COMPTOIR VINICOLE BOURGUIGNON - GIRONDIN

Société Anonyme

Bureaux et Caves : 22, rue de Venise, BRUXELLES

VINS FINS

Grande réserve de Vins de BORDEAUX, BOURGOGNE
PORTO en bouteilles et en cercles

Vins Mousseux et Champagnes

Mon Albert Leroy-Grégoire

Le Balcon, BINCHE

VINS FINS de la Bourgogne, et du Bordelais
Vins pour la Sainte Messe

CHAMPAGNES

Stocks très importants de vins vieux en bouteilles



LA SANTÉ
par
**LA CULTURE
PHYSIQUE**

L'Appareil à ramer TERRY

L'EXERCISEUR le plus complet

Demandez notice explicative à l'agent général pour la Belgique, le Congo et le Grand-Duché

H.-J. BOVENS, 59, rue de Ruysbroeck, Bruxelles

Charbons, Cokes, Briquettes, Boulets



ALBERT BRACKE - CAMPENS

Tél. 108.08

Quai du Compromis, 21 et 22, GAND



GROS

DÉTAIL

803

CIGARES & TABACS

J. & J. VAN DEN AUDENAERDE

Maison fondée en 1880



Fabrique et Bureaux

Dépôt

**RUE MERTENS, 44 MARCHÉ ST-JACQUES, 94
BORGERHOUT ANVERS**

Téléphone : 502.17

Téléphone : 318.64

Demandez notre Prix courant

**POÊLES
GODIN**

R. RABAUX & C^{ie}

158, Quai des Usines, BRUXELLES

Usine à Gulse (AISNE) FRANCE

MAGASIN D'ÉCHANTILLON A AMSTERDAM, 20 22, AMSTEL

*A quoi tient l'efficacité
toute spéciale des poudres*
LA CROIX BLANCHE



Une synergie anti-douleur
fébrifuge - tonique.

Maux de tête et de dents - Douleurs
périodiques - Névralgies - Douleurs
rhumatismales - Grippe.

L'efficacité toute spéciale des Poudres "LA CROIX BLANCHE" trouve sa source dans la « synergie des composants », c'est-à-dire l'exaltation des propriétés particulières de chacun des ingrédients par leur association mutuelle. Grâce à elle chacun d'eux apporte à l'ensemble son efficacité propre et pleine tout en n'y figurant qu'en dose très réduite d'où toxicité nulle tolérance parfaite, absence de toute réaction secondaire désagréable.

Les calmants exercent souvent un effet dépressif sur le système nerveux et circulatoire, et provoquent de la fatigue ou de la somnolence. Cela n'est pas le cas pour les Poudres "LA CROIX BLANCHE" qui comptent aussi parmi leurs ingrédients un élément tonifiant, dont la présence a pour effet d'annihiler l'influence déprimante des éléments calmants de l'ensemble.

Les Poudres "LA CROIX BLANCHE" ont maintenant plus de 35 ans d'existence. Grâce à leurs qualités réelles elles ont su conquérir la confiance des malades et s'imposer dans la majeure partie du monde civilisé. Quiconque en a fait l'essai, continue à en faire son calmant favori.

le tube de 24 comprimés : 11 fr.
la boîte de 8 poudres : 4 fr.
" 24 " : 11 fr.
" 48 " : 20 fr.

En vente dans toutes les
pharmacies du pays.

C'EST UN PRODUIT BELGE

DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES TUYPENS, A SAINT-NICOLAS-WAES



Savon au lait battu

EXIGEZ LE VÉRITABLE
**SAVON
KARNEMELK**

"Het Klaverblad"
(Feuille de Trèfle)

POUR LA TOILETTE ET LE BAIN

Dépositaire :

E. H. DE VOS, 14, rue Terre-Neuve
Bruxelles — Tél. 12.40.43

SCHROEDER Frères

8, rue Simonon, LIÈGE

Tél. 108.40 (8 lignes)

Adr. tél. LEGLARM-Liège

Toutes espèces d'ARMES et MUNITIONS de CHASSE et de TIR
TOUS ACCESSOIRES DE CHASSE

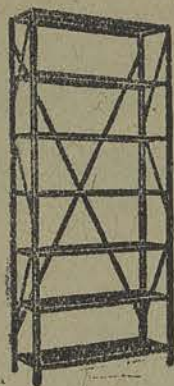
Agents de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre-Herstal

Département ZEISS IKON — Tous appareils de projection
Diascopes, Episcopes, Cinématographes,
Appareils, Films didactiques

Maison H.-E. LONGINI

22, rue d'Arenberg
BRUXELLES

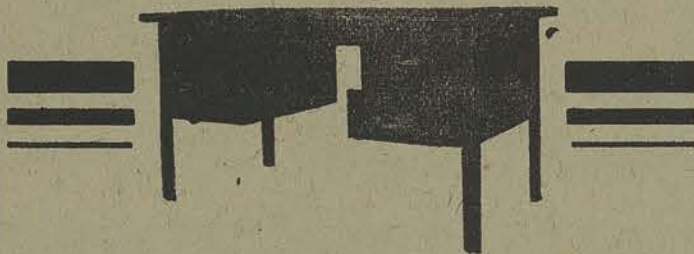
Téléphone : 12.30.40 (3 lignes)



Tous les meubles en acier

Toutes machines de bureau

TOUTES RÉPARATIONS



Apprenez les langues vivantes L'Ecole Berlitz

Leçons particulières et cours collectifs

20, Place Sainte-Gudule, Bruxelles

410.

Fabrication et Négoce de Tissus en tous genres

Etienne Van Oost

précédemment Étienne et Jean VAN OOST
Maison fondée en 1865

Béverlaai, 18 COURTRAI

Chèq. Post. 372445 — Téléphone 68

Serges, volles, camelots, draps, coton divers,
tolles, laines à tricoter, etc. — Tissus pour
processions. — Spécialité d'articles pour com-
munautés religieuses et pour confections.

“ PATRIA ”

Société anonyme

23, rue du Marais, Bruxelles

Téléphones :
17.34.00 et 17.51.21

Bureaux :
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

1. THÉÂTRE PATRIA

740 places assises

Scène spacieuse avec grand choix de décors nouveaux.
Fosse pour orchestre.

2. Salle des CONFÉRENCES

225 fauteuils

Estrade et installation pour projections lumineuses.

3. Vaste HALL avec buffet

400 mètres carrés.

Pour banquets, soirées dansantes, fancy-fairs.
Installation unique d'amplification pour disques de phonographe.
(Pick-up).

4. Locaux spacieux et confortables

Pour assemblées, réunions, sociétés, fêtes de famille, etc.

La Régie autonome de Patria se charge du service de location
des places, impression des cartes et programmes, affiches, etc., ainsi
que de la décoration et de l'ornementation florale. Publicité.

PENSIONNATS, INSTITUTS, ÉCOLES...

Un bouclier pour la santé de vos élèves



DE
L'HYGIÈNE
100 %

En cirant vos parquets, — meubles, — bancs, — etc... avec
BACOCIR, qui cire merveilleusement et désinfecte radicalement
(prix spéciaux pour pensionnats).

BACCO, incorporé dans vos peintures les rend antiseptiques et micro-
bicides de façon permanente, moyennant une dépense né-
gligeable. (Procès-verbal du Laboratoire de Bactériologie
de l'Université de Louvain, 28 nov. 1935.)

Pour renseignements : Société Anonyme Belge BACCO
(Les Bactéricides colloïdaux), 192, r. Royale, Brux. Tél. 17.98.98

248355-590

RAFFINERIE
TIRLEMONTAISE

Tirlemont

EXIGEZ LE SUCRE SCIÉ-RANGÉ
EN BOITES DE 1 KILO

200,000,000 de francs de dégâts
par an en
Belgique par les RATS!



Détruisez ces dangereux
rongeurs par :

Raxon
DETRUIT TOUS LES RATS

qui vous offre des avan-
tages incontestables no-
tamment :

1. Inoffensif pour hom-
mes et animaux domes-
tiques;
2. Efficacité de 100 %!
3. Conservation illimitée.

EN VENTE chez tous les pharmaciens et droguistes
S.S.C. AN. S.S.S.

Établissements AEROXON

Rue Léopold, 76, MALINES

Tél. 897

Elixir de Spa
LIQUEUR TONIQUE ET DIGESTIVE
CRÉÉE EN 1858 PAR
SCHALPIN, PIERRY & C^{IE}
FOURNISSEURS DE LA COUR DE BELGIQUE

AUTRES LIQUEURS FINES DISTILLÉES : Curaçao, Cherry-Brandy,
Triple Sec, Extra-Sec, Anisette, Kummel, etc
SPIRITUEUX D'ORIGINE : Kirsch, Rhum, Cognac
EXCLUSIVITES : Genièvres "Sky" et "Picvert" - Schiedam "Jek."

**OSTENDE-
DOUVRES**

La meilleure route vers l'Angleterre

EN ÉTÉ, EXCURSIONS D'UN JOUR A DES PRIX RÉDUITS

Un voyage à bord du nouveau motor-hip : Prince Baudouin •
vous émerveillera.